

# Rapport financier annuel

Exercice terminé  
le 31 décembre 2024





**Rapport financier annuel**  
Exercice terminé le 31 décembre

2024

Déposé au greffe de la Ville de Montréal  
le 13 juin 2025



---

## Table des matières

### INTRODUCTION

Mot de la mairesse et de la présidente du comité exécutif .....	III
Mot du directeur général.....	V
Mot de la trésorière.....	VI
L'organisation municipale .....	IX
Résumé des compétences .....	X

### INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière .....	1
Rapport des auditeurs indépendants.....	2
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière .....	5
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités.....	6
État consolidé des gains et pertes de réévaluation .....	7
État consolidé de la variation de la dette nette.....	8
État consolidé des flux de trésorerie .....	9
Informations sectorielles	
Annexe 1 – Situation financière consolidée par organisme .....	10
Annexe 2 – Résultats et excédents accumulés liés aux activités détaillés consolidés par organisme...11	
Annexe 3 – Excédent (déficit) consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par organisme.....	12
Annexe 4 – Déficit consolidé des activités d'investissement en immobilisations corporelles et en prêts à des fins fiscales par organisme.....	13
Annexe 5 – Charges par objet consolidées par organisme.....	14

---

---

## Table des matières (suite)

Notes et tableaux complémentaires .....	17
Tableau 1 – Excédent (déficit) consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence .....	68
Tableau 2 – (Déficit) consolidé des activités d'investissement en immobilisations corporelles et en prêts à des fins fiscales par compétence .....	70
Tableau 3 – Excédent accumulé consolidé.....	72
Tableau 4 – Endettement total net à long terme consolidé.....	74
Tableau 5 – Conciliation des budgets déposés et du budget consolidé présenté à l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités.....	75

### INFORMATION FINANCIÈRE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

#### Ventilation par compétence

Tableau 6 – Excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence .....	78
Tableau 7 – (Déficit) excédent non consolidé des activités d'investissement en immobilisations corporelles et en prêts à des fins fiscales par compétence.....	81
Tableau 8 – Excédent accumulé non consolidé par compétence .....	82
Tableau 9 – Charges par objet non consolidées à des fins fiscales par compétence.....	84

#### Ventilation des charges mixtes

Rapport des auditeurs indépendants .....	88
Tableau de la ventilation des charges mixtes par compétence.....	90
Notes complémentaires .....	92

### INFORMATION FINANCIÈRE NON AUDITÉE RELATIVE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....95

---

Introduction

2024



# Mot de la mairesse et du président du comité exécutif



C'est avec beaucoup de fierté que nous dévoilons aujourd'hui le bilan financier 2024. Dans la dernière année, Montréal a su maintenir le cap malgré une variété d'événements internationaux qui ont fortement touché l'économie mondiale. Une fois de plus, l'Administration est demeurée connectée aux priorités de sa population, tout en positionnant Montréal comme une métropole d'avenir, ancrée dans son époque.

Notre rigueur, combinée aux efforts de tous les services centraux et arrondissements, a fait en sorte que l'exercice financier 2024 de la Ville se solde par un excédent global non consolidé de 176,8 M\$ des activités de fonctionnement à des fins fiscales.

La Ville a continué de se concentrer sur ses grandes priorités, incluant l'habitation, la transition écologique, la sécurité urbaine, la mobilité et le développement économique, afin de bâtir une métropole toujours plus résiliente et inclusive.

Dans un contexte de crise de l'habitation, la Ville a développé des logements sociaux et abordables et accéléré l'offre résidentielle tout en soutenant les familles et les personnes vulnérables. Elle a publié son rapport Chantier Montréal abordable et adopté sa nouvelle stratégie Loger+ et sa Politique de cession d'immeubles municipaux à des fins de logements hors marché. Elle a notamment investi 175 M\$ en subventions pour la construction de près de 3 000 unités de logement hors marché.

Pour ce qui est de la transition écologique et la gestion de l'eau, l'année 2024 a été marquée par des avancées importantes. La Ville a consacré une somme de 240,0 M\$ pour le maintien de 65 km de conduites des réseaux primaires et secondaires d'aqueduc et d'égouts, en plus de construire 7 nouveaux parcs

résilients, pour une capacité de rétention totale de 1 200 m<sup>3</sup>. Elle a également poursuivi le déploiement de son Plan climat 2020-2030, transposant ses objectifs en actions concrètes, réalisables et financées.

En matière de sécurité urbaine, la Ville continue de miser sur son modèle montréalais pour une ville sécuritaire, axé sur des approches de prévention et d'actions collectives et collaboratives. Elle a déployé son Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, au sein de 4 arrondissements. La Ville a par ailleurs recruté 23 spécialistes en prévention incendie, en plus d'allouer 13,8 M\$ pour déployer des mesures d'apaisement de la circulation afin d'assurer la sécurité des piétons de tous âges.

En ce qui a trait à la mobilité active, 47,7 M\$ ont été investis au cours de l'année pour prolonger et maintenir ses pistes cyclables, dont le Réseau express vélo (REV), en plus d'une somme de 10,4 M\$ pour bonifier son offre BIXI. Pour ce qui est des transports collectifs, les travaux se poursuivent pour le Service rapide par bus (SRB) Pie-IX, ainsi que l'aménagement des premiers corridors de mobilité durable sur le boulevard Henri-Bourassa et la rue Jean-Talon.

Il est vrai que le contexte actuel amène son lot de défis, mais nous sommes très fiers et fières du travail accompli. Les nombreuses réalisations, tout au long de 2024, témoignent d'une vision forte et cohérente en vue d'une ville plus sécuritaire, plus abordable, plus verte et plus prospère.

**Valérie Plante**  
Mairesse de Montréal

**Benoit Dorais**  
Vice-président  
du comité exécutif



---

# Mot du directeur général



En 2024, la Ville de Montréal a poursuivi la mise en œuvre de son plan stratégique Montréal 2030 tout en renforçant sa rigueur de gestion et budgétaire.

Dans un contexte économique incertain et mouvant, elle a su faire preuve de prudence et de discipline, en assurant une gestion efficace et rigoureuse de ses finances.

Par son approche responsable, qui témoigne de sa volonté d'être exemplaire dans la gestion des fonds publics, la Ville a maintenu un contrôle serré des dépenses, qui tient compte de la capacité de payer des Montréalaises et des Montréalais.

La démarche de révision des activités et des programmes, amorcée en 2023, s'est poursuivie. En misant sur l'amélioration continue des services à la population et de la performance organisationnelle, cette démarche permet de revoir la pertinence de nos actions, d'optimiser nos pratiques et de renforcer notre capacité à répondre aux besoins de la population de manière durable.

En terminant, je tiens à souligner l'engagement et la mobilisation de l'ensemble des employées et employés de la Ville de Montréal envers le service public. Leur dévouement quotidien est au cœur de nos réalisations et contribue à faire de notre métropole une ville plus sécuritaire, plus abordable, plus verte, plus inclusive et plus prospère.

A handwritten signature in blue ink that reads "B. Dagenais". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Benoit Dagenais**  
Directeur général

# Mot de la trésorière

Mesdames,  
Messieurs,

Le présent rapport financier est constitué de trois sections : la première concerne les données financières consolidées de la Ville; la seconde présente l'analyse des informations financières de l'administration municipale, à l'exception des organismes du périmètre comptable de celle-ci; et, enfin, la troisième section met en valeur l'information financière climatique telle qu'elle est promulguée par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques.

À des fins fiscales, l'exercice financier de 2024 s'est soldé par un excédent non consolidé des activités de fonctionnement de 176,8 M\$, ce qui représente 2,5% des revenus globaux non consolidés de la Ville. Ce résultat est composé d'un excédent de 195,8 M\$ pour les compétences de nature locale, incluant un excédent net de 36,5 M\$ attribuable aux arrondissements, et d'un déficit de 19,1 M\$ pour les compétences d'agglomération.

Cet excédent non consolidé s'explique par des écarts par rapport au budget de fonctionnement, notamment de revenus supplémentaires de 248,4 M\$ et des charges de fonctionnement 108,7 M\$ additionnelles. Par ailleurs, les charges de financement sont inférieures de 240,7 M\$ aux prévisions budgétaires. Finalement, une variation de 203,7 M\$ pour ce qui est des affectations, notamment afin de financer des investissements en immobilisations.

Les revenus non consolidés des activités de fonctionnement à des fins fiscales totalisent 7 152,7 M\$, soit une hausse de 248,4 M\$ ou 3,6% par rapport au budget de fonctionnement. Les revenus provenant des autres paliers de gouvernement sont en hausse de 118,1 M\$. Par ailleurs, toujours par rapport au budget, une augmentation de 63,3 M\$ des revenus d'imposition de droits est principalement expliquée par une reprise du marché de l'immobilier menant à une augmentation des revenus des droits de mutations immobilières.

Les charges non consolidées des activités de fonctionnement à des fins fiscales totalisent 5 837,1 M\$, soit une augmentation nette de 108,7 M\$ (1,9%) par rapport au budget établi.

D'une part, l'augmentation des charges est attribuable à la rémunération, pour un montant de 61,4 M\$; ce montant comprend principalement les charges liées aux heures supplémentaires résultant des activités de sécurité publique. Notons également une augmentation des charges de 70,0 M\$ principalement liée aux contributions à des organismes. D'autre part, la diminution des charges de 21,7 M\$ provient des économies liées à la réduction des frais de financement de la dette.

Des renseignements complémentaires sont disponibles sur **Montréal.ca**.

Par ailleurs, étant donné que, dans les prochaines années, chaque ville devra faire face aux impacts importants des différents bouleversements et changements climatiques, le rapport financier de la Ville inclut une section non audité permettant de divulguer les informations financières relatives aux changements climatiques, et ce, en fonction du cadre de référence Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD), tel qu'adopté en 2019 par la Ville.

Pour terminer, je tiens à souligner le professionnalisme et les efforts exceptionnels du personnel de la Ville, qui travaille au quotidien à fournir l'ensemble des services municipaux.



**Francine Laverdière, CPA**  
Trésorière de la Ville de Montréal,

# Introduction – Information financière de l'administration municipale

Exercice terminé le 31 décembre 2024

EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

(en milliers de dollars)

	2024						2023		
	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Éliminations		Total		Total
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
<b>Revenus</b>									
Taxes	4 146 998	4 173 032	32 920	32 621	-	-	4 179 918	4 205 653	3 962 830
Compensations tenant lieu de taxes	280 270	287 923	-	-	-	-	280 270	287 923	296 765
Quotes-parts	-	-	2 997 073	2 993 358	(2 451 246)	(2 449 121)	545 827	544 237	524 022
Transferts	319 312	370 448	274 574	341 500	-	-	593 886	711 948	563 116
Services rendus	377 850	384 959	68 378	63 104	(825)	(1 241)	445 403	446 822	418 892
Imposition de droits	353 013	416 323	195	170	-	-	353 208	416 493	336 245
Amendes et pénalités	109 747	106 035	101 712	108 072	-	-	211 459	214 107	186 196
Revenus de placement de portefeuille	89 553	68 812	25 714	43 870	-	-	115 267	112 682	129 857
Autres revenus d'intérêts	38 055	60 498	109 326	73 581	-	-	147 381	134 079	129 750
Autres revenus	24 367	23 892	7 286	54 859	-	-	31 653	78 751	63 000
	5 739 165	5 891 922	3 617 178	3 711 135	(2 452 071)	(2 450 362)	6 904 272	7 152 695	6 610 673
<b>Charges de fonctionnement</b>									
Administration générale	555 596	491 295	305 936	315 676	(140)	(169)	861 392	806 802	722 496
Sécurité publique	10 371	11 082	1 270 732	1 331 853	-	-	1 281 103	1 342 935	1 293 851
Transport	597 772	595 555	742 206	743 439	(13)	(213)	1 339 965	1 338 781	1 299 714
Hygiène du milieu	278 123	276 917	282 176	284 967	(366)	(524)	559 933	561 360	544 574
Santé et bien-être	76 002	79 609	147 357	195 537	(2)	(1)	223 357	275 145	219 440
Aménagement, urbanisme et développement	195 778	205 473	91 004	105 457	(235)	(251)	286 547	310 679	283 894
Loisirs et culture	577 617	623 654	145 752	146 665	(69)	(83)	723 300	770 236	730 306
Frais de financement	283 058	271 406	169 799	159 797	-	-	452 857	431 203	419 985
	2 574 317	2 554 991	3 154 962	3 283 391	(825)	(1 241)	5 728 454	5 837 141	5 514 260
<b>Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération</b>	2 451 246	2 449 121	-	-	(2 451 246)	(2 449 121)	-	-	-
<b>Excédent avant financement et affectations</b>	713 602	887 810	462 216	427 744	-	-	1 175 818	1 315 554	1 096 413
<b>Financement</b>									
Financement à long terme des activités de fonctionnement	-	(3 203)	6 803	19 219	-	-	6 803	16 016	43 646
Remboursement de la dette à long terme	(722 378)	(501 110)	(126 642)	(116 388)	-	-	(849 020)	(617 498)	(826 025)
	(722 378)	(504 313)	(119 839)	(97 169)	-	-	(842 217)	(601 482)	(782 379)
<b>Affectations</b>									
Activités d'investissement en immobilisations corporelles et en prêts	-	(3 765)	-	(4 287)	-	-	-	(8 052)	(105 073)
Excédent accumulé									
Excédent des activités de fonctionnement affecté	82 613	130 623	(32 778)	-	-	-	49 835	130 623	283 842
Réserves financières et fonds réservés	(297 535)	(305 347)	(216 862)	(239 632)	-	-	(514 397)	(544 979)	(546 235)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(34 142)	(42 902)	(8 440)	(11 654)	-	-	(42 582)	(54 556)	91 437
Investissement net dans les immobilisations corporelles et les prêts	257 840	33 730	(84 297)	(94 062)	-	-	173 543	(60 332)	149 546
	8 776	(187 661)	(342 377)	(349 635)	-	-	(333 601)	(537 296)	(126 483)
<b>Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice</b>	-	195 836	-	(19 060)	-	-	-	176 776	187 551



# L'organisation municipale

Les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées sur le territoire de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

Soulignons que la compétence exclusive de la municipalité centrale sur le réseau artériel de voirie à l'échelle de l'agglomération se limite, depuis 2008, à certaines fonctions, notamment celles relatives à la détermination de normes de gestion et d'harmonisation des règles de signalisation et de contrôle de la circulation, de planification générale du réseau et à la réalisation de certains travaux mentionnés dans la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Les autres activités qui concernent le réseau de voirie artérielle à l'échelle de l'agglomération et qui ne sont pas mentionnées dans la loi demeurent de compétence locale.

De plus, à la suite de l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (Projet de loi 120), la Ville de Montréal assume, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le remboursement des emprunts contractés par le conseil d'agglomération de Montréal pour le financement de dépenses engagées dans l'exercice de la compétence d'agglomération relative à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur désigné comme le centre-ville.

À la suite de l'adoption de la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec (Projet de loi 121) qui a notamment modifié la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001), l'activité de dépannage, de remorquage et de remisage des véhicules est, depuis 2017, de compétence d'agglomération. Les activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement ont toutefois été déléguées à chaque municipalité liée le 18 avril 2019, conformément au *Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées* (RCG 19-016).

## Les compétences d'agglomération

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées par le conseil d'agglomération.

Cette instance politique et décisionnelle de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut légère et démocratique. La mairesse de Montréal choisit les représentants de la Ville de Montréal qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif.

Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- la mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par la mairesse;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-des-Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 89 % pour la Ville de Montréal et 11 % pour les 15 municipalités reconstituées.

## Les compétences locales

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activités énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal qui est, d'office, mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des maires d'arrondissement. Les conseils d'arrondissement, dont la composition est fixée par le décret 645-2005, compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Le coût inhérent aux services locaux fournis sur le territoire de la Ville de Montréal est défrayé à même les revenus provenant de la taxe municipale locale acquittée par les contribuables de la Ville de Montréal. Dans certains cas, les contribuables d'un arrondissement peuvent être appelés, à la suite de décisions de leur conseil d'arrondissement, à verser une taxe d'arrondissement pour des services locaux.

# Résumé des compétences

## Compétences d'agglomération

- L'évaluation foncière
- Les services de police et de sécurité incendie
- Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte Saint-Luc
- Le centre d'urgence 911
- L'élaboration et l'adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- La réalisation de la démarche régionale de gestion des risques de sinistre et l'adoption du plan régional de résilience aux sinistres
- La cour municipale
- Le logement social
- L'aide destinée aux personnes en situation d'itinérance
- La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci
- L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses
- L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles
- La gestion des cours d'eau municipaux
- Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales
- Le transport collectif des personnes
- La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées
- La promotion économique, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors du territoire d'une municipalité liée
- Toute mesure pour favoriser le développement local et régional (l'exercice des pouvoirs prévus aux articles 126.2 à 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1))
- L'accueil touristique
- Les parcs industriels, sauf ceux énumérés au règlement RCG 06-020
- Le Conseil des arts de Montréal
- Le schéma d'aménagement
- Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (no 1229-2005 et modifications)
- La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie
- Le dépannage, le remorquage et le remisage des véhicules
- La compétence de conclure et d'appliquer une entente visée à l'article 29.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (inspection des aliments)
- Toute autre compétence anciennement accordée à la communauté urbaine, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci (ex : les parcs régionaux)

## Compétences locales

- L'urbanisme, à l'exception du schéma d'aménagement
- La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité
- L'habitation, à l'exception du logement social
- La prévention en sécurité incendie et sécurité civile
- La collecte et le transport des matières résiduelles
- La gestion des rues locales et artérielles
- Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale
- Les équipements locaux de sport ou de loisir
- Les bibliothèques locales
- Les parcs locaux
- Le développement économique local, communautaire, culturel et social
- Le patrimoine
- L'environnement
- La Commission des services électriques de Montréal
- Les sociétés de développement commercial
- Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020
- L'organisation des élections

Information  
financière  
consolidée

2024



---

## Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés présentés dans ce rapport sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, le tout tel que décrit à la note 2 afférente à ces états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés et toute l'information figurant dans le présent rapport financier annuel et dans la reddition de comptes financière sont la responsabilité de la direction de la Ville. Cette dernière s'est également assurée de la cohérence entre les états financiers consolidés et toutes les autres informations divulguées dans le rapport financier annuel.

Pour évaluer certains faits et opérations, la direction de la Ville a procédé à des estimations d'après la meilleure appréciation qu'elle avait de la situation et en tenant compte de l'importance relative.

La direction de la Ville a la responsabilité de maintenir des systèmes de contrôle interne et de comptabilité appropriés qui fournissent une assurance raisonnable que les politiques de la Ville sont suivies, que ses opérations sont effectuées conformément aux lois et autorisations appropriées, que ses biens sont convenablement conservés et que les états financiers consolidés reposent sur des registres comptables fiables.

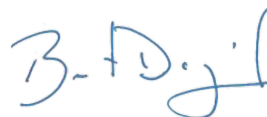
Les pouvoirs et les compétences de la Ville sont exercés, soit par le conseil d'agglomération, soit par le conseil municipal ou encore par les conseils d'arrondissement.

Les responsabilités du comité d'audit, lequel est composé d'au plus dix membres, dont au moins trois sont conseillers de la Ville, deux sont membres du conseil d'agglomération représentant les municipalités reconstituées et au moins trois membres sont indépendants, comprennent la surveillance du processus de présentation et de communication de l'information financière, ce qui englobe notamment la révision des états financiers consolidés et des autres éléments contenus dans le présent rapport financier annuel.

Le vérificateur général de la Ville de Montréal et l'auditeur indépendant, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., ont audité les états financiers consolidés et ont présenté les rapports qui suivent.



Francine Laverdière, CPA  
Trésorière de la Ville de Montréal



Benoit Dagenais  
Directeur général

Montréal, le 13 juin 2025

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À Madame la Mairesse,  
À la présidente et aux membres du comité exécutif,  
Aux membres du conseil municipal de la Ville de Montréal,  
Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

### **Opinion avec réserve**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Montréal (la « Ville »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états consolidés des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles sur les informations financières de l'exercice du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### **Fondement de l'opinion avec réserve**

Dans le cadre de l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2024 du chapitre SP 3160 « Partenariats public-privé », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, la Ville a comptabilisé une dette à long terme découlant d'une entente de partenariats public-privé à l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés en ce qui concerne les informations fournies sur les partenariats public-privé et sur le montant comptabilisé, ni à l'effet que ce montant et ces informations incluaient la totalité des partenariats public-privé. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés à titre de dette à long terme liée aux partenariats public-privé au 31 décembre 2024, à l'excédent accumulé au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et au 31 décembre 2024 ainsi qu'aux informations fournies sur les partenariats public-privé ou à d'autres postes des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ainsi qu'à l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers consolidés de l'exercice considéré.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### **Observations - informations financières établies à des fins fiscales**

Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont décrites à la note 18 des états financiers. La direction a choisi de présenter ces informations, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **Informations autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport financier annuel, les Faits saillants et la Reddition de comptes financière, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le Rapport financier annuel, les Faits saillants et la Reddition de comptes financière avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur le Rapport financier annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celui-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans ce présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. En date de la présente, nous n'avons pas été en mesure de compléter la revue des Faits saillants et de la Reddition de comptes financière. Si à la lecture de ceux-ci nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

Comme il est décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations fournies sur les partenariats public-privé et sur le montant comptabilisé, ni à l'effet que ce montant et ces informations incluaient la totalité des partenariats public-privé. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de tirer une conclusion quant à savoir si les autres informations comportent une anomalie significative du fait de ce problème.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

### **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

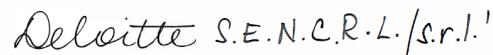
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Ville pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Andrée Cossette, CPA auditrice  
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal



<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n°A116207

Montréal, Québec  
Le 13 juin 2025

## État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2024

(en milliers de dollars)

	Notes	2024	2023
<b>Actifs financiers</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	1 500 127	2 147 107
Placements de portefeuille	5	2 937 837	3 194 568
Débiteurs	6	5 854 658	5 871 083
Propriétés destinées à la revente		2 453	2 453
Prêts	7	69 502	86 108
Crédits d'achat Accès Condos	8	20 957	23 191
Actifs liés aux instruments financiers dérivés		2 534	8 562
		<b>10 388 068</b>	11 333 072
<b>Passifs</b>			
Emprunts temporaires	9	2 045 263	1 336 033
Créditeurs, provisions et charges à payer	10	2 596 045	2 580 469
Revenus reportés	11	1 359 798	1 636 625
Dettes à long terme	12	14 580 659	14 794 338
Passif au titre des avantages sociaux futurs	13	403 742	593 600
Passifs liés aux instruments financiers dérivés		3 432	16 321
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	14	319 988	331 686
Passif au titre des sites contaminés	15	56 556	73 433
		<b>21 365 483</b>	21 362 505
<b>Dettes nettes</b>		<b>(10 977 415)</b>	(10 029 433)
<b>Actifs non financiers</b>			
Immobilisations corporelles	16	27 293 292	25 638 456
Propriétés destinées à la revente		235 697	197 565
Stocks		155 576	141 928
Autres actifs non financiers	17	254 394	115 458
		<b>27 938 959</b>	26 093 407
<b>Excédent accumulé</b>		<b>16 961 544</b>	16 063 974
<b>L'excédent accumulé est constitué des éléments suivants:</b>			
Excédent accumulé lié aux activités		16 955 836	16 054 126
Gains de réévaluation cumulés		5 708	9 848
		<b>16 961 544</b>	16 063 974

Obligations contractuelles et droits contractuels 23

Actifs éventuels 24

Passifs éventuels 25

Organisation et gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal 27

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars)

	Notes	2024	2024	2023
		Budget consolidé <sup>1</sup>	Réalisations	Réalisations
<b>Revenus</b>				
Taxes		4 151 648	4 174 298	3 933 487
Compensations tenant lieu de taxes		280 270	287 923	296 765
Quotes-parts		545 827	544 237	524 022
Transferts	19	1 871 765	1 514 313	1 428 992
Services rendus		2 181 953	2 155 564	2 060 072
Imposition de droits		353 208	416 493	336 245
Amendes et pénalités		211 459	214 107	186 196
Revenus de placement de portefeuille	20	128 602	118 521	134 862
Autres revenus d'intérêts	20	81 206	91 196	87 404
Autres revenus		151 888	159 218	137 482
		9 957 826	9 675 870	9 125 527
<b>Charges</b>				
Administration générale		865 600	810 408	723 544
Sécurité publique		1 304 368	1 364 228	1 315 881
Transport		3 611 367	3 612 593	3 483 130
Hygiène du milieu		683 164	684 792	660 318
Santé et bien-être		276 997	333 470	274 169
Aménagement, urbanisme et développement		312 434	330 257	308 835
Loisirs et culture		916 518	1 006 407	940 591
Frais de financement		623 632	572 070	549 305
		8 594 080	8 714 225	8 255 773
<b>Excédent lié aux activités de l'exercice</b>		<u>1 363 746</u>	<b>961 645</b>	869 754
<b>Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice</b>				
Solde de l'excédent accumulé liés aux activités au début de l'exercice déjà établi			16 054 126	15 184 372
Adoption de nouvelles normes comptables	3		(59 935)	-
Solde de l'excédent accumulé liés aux activités au début de l'exercice ajusté			15 994 191	15 184 372
<b>Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice</b>			<b>16 955 836</b>	16 054 126

<sup>1</sup> Des informations sur les données budgétaires sont fournies au tableau 5.

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## État consolidé des gains et pertes de réévaluation

Au 31 décembre 2024

(en milliers de dollars)

	2024	2023
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	9 848	38 297
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants:		
Instruments financiers évalués à la juste valeur		
Actif - Crédits d'achat Accès Condos	(3 873)	(301)
Passif - Dette à long terme	12 999	367
Instruments financiers dérivés		
Liés à la dette	(446)	(1 805)
Autres	(608)	(4 300)
Montants reclassés dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités	(12 212)	(22 410)
<b>Pertes de réévaluation nettes de l'exercice</b>	<b>(4 140)</b>	<b>(28 449)</b>
<b>Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice</b>	<b>5 708</b>	<b>9 848</b>

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés

## État consolidé de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars)

	Notes	2024	2024	2023
		Budget consolidé	Réalisations	Réalisations
<b>Excédent lié aux activités de l'exercice</b>		1 363 746	<b>961 645</b>	869 754
Variation des immobilisations corporelles				
Acquisition	16	(3 496 772)	<b>(2 827 359)</b>	(2 917 395)
Produit de cession		4 226	<b>6 465</b>	3 411
Amortissement	16	1 113 157	<b>1 141 766</b>	1 096 598
Perte (gain) sur cession / radiation		(4 226)	<b>24 292</b>	10 971
		(2 383 615)	<b>(1 654 836)</b>	(1 806 415)
Variation des propriétés destinées à la revente		-	<b>(38 132)</b>	(23 528)
Variation des stocks		-	<b>(13 648)</b>	(11 905)
Variation des autres actifs non financiers		-	<b>(138 936)</b>	(34 981)
Pertes de réévaluation nettes de l'exercice		-	<b>(4 140)</b>	(28 449)
		-	<b>(194 856)</b>	(98 863)
Adoption de nouvelles normes comptables		-	-	163 122
<b>Variation de la dette nette</b>		(1 019 869)	<b>(888 047)</b>	(872 402)
<b>Dette nette au début de l'exercice</b>				
Solde de la dette nette au début de l'exercice déjà établi		(10 029 433)	<b>(10 029 433)</b>	(9 157 031)
Adoption de nouvelles normes comptables	3	-	<b>(59 935)</b>	-
Solde de la dette nette au début de l'exercice ajusté		(10 029 433)	<b>(10 089 368)</b>	(9 157 031)
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>		(11 049 302)	<b>(10 977 415)</b>	(10 029 433)

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	Note	2024	2023
<i>(en milliers de dollars)</i>			
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Excédent lié aux activités de l'exercice		961 645	869 754
Éléments sans effet sur la trésorerie	21	1 169 712	1 064 665
Variation des éléments hors caisse	21	(605 054)	353 255
		<b>1 526 303</b>	<b>2 287 674</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations corporelles</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles <sup>1,2,3,5</sup>		(2 825 572)	(2 670 176)
Produit de cession d'immobilisations corporelles		6 465	3 411
Variation des dépôts pour l'achat de terrains et autres actifs <sup>4</sup>		(114 859)	(36 273)
		<b>(2 933 966)</b>	<b>(2 703 038)</b>
<b>Activités de placement</b>			
Acquisition de placements		(1 866 366)	(4 546 158)
Produit de cession de placements		2 231 400	4 467 315
Émission de prêts		-	(13 797)
Remboursement de prêts		20 583	23 017
		<b>385 617</b>	<b>(69 623)</b>
<b>Activités de financement</b>			
Émission de dette à long terme <sup>5</sup>		1 090 769	1 439 363
Remboursement de la dette à long terme déduction faite des refinancements		(1 322 837)	(1 221 138)
Rachat d'obligations par refinancement		(102 096)	(392 719)
Variation nette des emprunts temporaires		709 230	817 865
		<b>375 066</b>	<b>643 371</b>
<b>(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>(646 980)</b>	<b>158 384</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>2 147 107</b>	<b>1 988 723</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>1 500 127</b>	<b>2 147 107</b>

<sup>1</sup> En 2024, la Ville n'a reçu aucun transfert d'immobilisations corporelles du Gouvernement du Québec, toutefois un ajustement de 15,4 M\$ a été effectué sur les immobilisations corporelles antérieurement reconnues. La Ville a reçu du Gouvernement du Canada, dans le cadre du projet du pont Champlain, des immobilisations corporelles pour une valeur de 16,6 M\$ (aucun en 2023). Dans le cadre de la réalisation des travaux du Réseau express métropolitain, CDPQ Infra a cédé à la Ville 2,6 M\$ d'immobilisations corporelles (10,4 M\$ en 2023). La valeur de ces transferts et apports d'immobilisations corporelles, sans effet sur les flux de trésorerie, est retranchée des acquisitions d'immobilisations corporelles.

<sup>2</sup> Le coût des immobilisations corporelles impayées au 31 décembre 2024 est établi à 907,6 M\$ (862,0 M\$ en 2023). La variation de ces coûts entre 2024 et 2023, sans incidence sur les flux de trésorerie, est retranchée des éléments hors caisse (crédeurs, provisions et charges à payer) ainsi que des acquisitions d'immobilisations corporelles.

<sup>3</sup> Le coût des immobilisations corporelles découlant d'obligations liées à la mise hors service des immobilisations est établi à 182,6 M\$ (240,8 M\$ en 2023). La variation de ces coûts entre 2024 et 2023, sans incidence sur les flux de trésorerie, est retranchée des éléments hors caisse (Obligations liées à la mise hors service des immobilisations) ainsi que des acquisitions d'immobilisations corporelles.

<sup>4</sup> Le montant des dépôts pour l'achat d'immobilisations corporelles au 31 décembre 2024 est établi à 170,8 M\$ (56,0 M\$ en 2023). La variation de ce montant entre 2024 et 2023 est retranchée des éléments hors caisse (autres actifs non financiers) et ajoutée aux activités d'investissement en immobilisations corporelles.

<sup>5</sup> Un montant de 9,9 M\$ (6,8 M\$ en 2023) lié à des obligations découlant de contrat de location-acquisition n'est pas considéré dans les émissions de la dette à long terme puisqu'il est sans effet sur les flux de trésorerie. Ce montant a également été retranché des acquisitions d'immobilisations corporelles.

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Informations sectorielles

## Au 31 décembre 2024

### ANNEXE 1- SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2024				2023
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
<b>Actifs financiers</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	715 171	784 956	-	1 500 127	2 147 107
Placements de portefeuille	2 606 600	401 372	(70 135)	2 937 837	3 194 568
Débiteurs	4 240 216	3 352 232	(1 737 790)	5 854 658	5 871 083
Propriétés destinées à la revente	1 592	861	-	2 453	2 453
Prêts	68 700	802	-	69 502	86 108
Crédits d'achat Accès Condos	-	20 957	-	20 957	23 191
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	-	2 534	-	2 534	8 562
	7 632 279	4 563 714	(1 807 925)	10 388 068	11 333 072
<b>Passifs</b>					
Emprunts temporaires	594 066	1 451 197	-	2 045 263	1 336 033
Créditeurs, provisions et charges à payer	2 038 523	632 423	(74 901)	2 596 045	2 580 469
Revenus reportés	709 055	666 684	(15 941)	1 359 798	1 636 625
Dettes à long terme	11 761 818	4 551 865	(1 733 024)	14 580 659	14 794 338
Passif au titre des avantages sociaux futurs	178 137	225 605	-	403 742	593 600
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	-	3 432	-	3 432	16 321
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	180 336	139 652	-	319 988	331 686
Passif au titre des sites contaminés	46 846	9 710	-	56 556	73 433
	15 508 781	7 680 568	(1 823 866)	21 365 483	21 362 505
<b>Dettes nettes</b>	(7 876 502)	(3 116 854)	15 941	(10 977 415)	(10 029 433)
<b>Actifs non financiers</b>					
Immobilisations corporelles	17 413 069	9 879 754	469	27 293 292	25 638 456
Propriétés destinées à la revente	235 697	-	-	235 697	197 565
Stocks	59 950	95 626	-	155 576	141 928
Autres actifs non financiers	115 536	138 858	-	254 394	115 458
	17 824 252	10 114 238	469	27 938 959	26 093 407
<b>Excédent accumulé</b>					
<b>Excédent lié aux activités</b>					
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	89 203	(78 154)	15 941	26 990	100 045
Excédent des activités de fonctionnement affecté	666 380	15 106	-	681 486	684 786
Réserves financières et fonds réservés	359 433	51 789	-	411 222	567 867
Déficit des activités d'investissement en immobilisations corporelles et en prêts	(708 620)	(1 160 607)	-	(1 869 227)	(1 548 671)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 339 112)	(243 227)	(6 024)	(1 588 363)	(1 653 354)
Investissement net dans les immobilisations corporelles et les prêts	10 880 466	8 406 769	6 493	19 293 728	17 903 453
	9 947 750	6 991 676	16 410	16 955 836	16 054 126
<b>Gains de réévaluation cumulés</b>	-	5 708	-	5 708	9 848
	9 947 750	6 997 384	16 410	16 961 544	16 063 974

## Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 décembre 2024

### ANNEXE 2 – RÉSULTATS ET EXCÉDENTS ACCUMULÉS LIÉS AUX ACTIVITÉS DÉTAILLÉS CONSOLIDÉS PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2024			2023	
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
<b>Revenus</b>					
<b>Fonctionnement</b>					
Taxes	4 205 653	-	(31 355)	<b>4 174 298</b>	3 933 487
Compensations tenant lieu de taxes	287 923	-	-	<b>287 923</b>	296 765
Quotes-parts	544 237	-	-	<b>544 237</b>	524 022
Transferts	711 948	172 151	(41 407)	<b>842 692</b>	660 043
Services rendus	446 822	1 871 957	(163 215)	<b>2 155 564</b>	2 060 072
Imposition de droits	416 493	-	-	<b>416 493</b>	336 245
Amendes et pénalités	214 107	-	-	<b>214 107</b>	186 196
Revenus de placement de portefeuille	112 682	7 672	(1 833)	<b>118 521</b>	134 862
Autres revenus d'intérêts	134 079	10 909	(53 792)	<b>91 196</b>	87 404
Autres revenus	52 206	67 101	-	<b>119 307</b>	96 951
	<b>7 126 150</b>	<b>2 129 790</b>	<b>(291 602)</b>	<b>8 964 338</b>	8 316 047
<b>Investissement en immobilisations corporelles et en prêts</b>					
Transferts	213 618	458 948	(945)	<b>671 621</b>	768 949
Contributions des promoteurs	4 776	-	-	<b>4 776</b>	10 434
Autres revenus	23 980	11 155	-	<b>35 135</b>	30 097
	<b>242 374</b>	<b>470 103</b>	<b>(945)</b>	<b>711 532</b>	809 480
	<b>7 368 524</b>	<b>2 599 893</b>	<b>(292 547)</b>	<b>9 675 870</b>	9 125 527
<b>Charges</b>					
Administration générale	819 901	-	(9 493)	<b>810 408</b>	723 544
Sécurité publique	1 364 918	-	(690)	<b>1 364 228</b>	1 315 881
Transport	1 690 205	2 084 821	(162 433)	<b>3 612 593</b>	3 483 130
Hygiène du milieu	686 271	-	(1 479)	<b>684 792</b>	660 318
Santé et bien-être	276 433	77 742	(20 705)	<b>333 470</b>	274 169
Aménagement, urbanisme et développement	330 022	3 358	(3 123)	<b>330 257</b>	308 835
Loisirs et culture	962 862	83 792	(40 247)	<b>1 006 407</b>	940 591
Frais de financement	431 203	196 492	(55 625)	<b>572 070</b>	549 305
	<b>6 561 815</b>	<b>2 446 205</b>	<b>(293 795)</b>	<b>8 714 225</b>	8 255 773
<b>Excédent lié aux activités de l'exercice</b>	<b>806 709</b>	<b>153 688</b>	<b>1 248</b>	<b>961 645</b>	869 754
<b>Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice</b>					
Solde de l'excédent accumulé liés aux activités au début de l'exercice déjà établi	9 200 976	6 837 988	15 162	<b>16 054 126</b>	15 184 372
Adoption de nouvelles normes comptables 3	(59 935)	-	-	<b>(59 935)</b>	-
Solde de l'excédent accumulé liés aux activités au début de l'exercice ajusté	9 141 041	6 837 988	15 162	<b>15 994 191</b>	15 184 372
<b>Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice</b>	<b>9 947 750</b>	<b>6 991 676</b>	<b>16 410</b>	<b>16 955 836</b>	16 054 126

## Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 décembre 2024

### ANNEXE 3 – EXCÉDENT (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2024					2023
	Budget consolidé	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
<b>Excédent lié aux activités de l'exercice</b>	1 363 746	806 709	153 688	1 248	<b>961 645</b>	869 754
Moins: revenus des activités d'investissement en immobilisations corporelles et en prêts	(1 180 439)	(242 374)	(470 103)	945	<b>(711 532)</b>	(809 480)
<b>Excédent (déficit) des activités de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales de l'exercice</b>	183 307	564 335	(316 415)	2 193	<b>250 113</b>	60 274
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>						
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Produit de cession	4 226	6 227	238	-	<b>6 465</b>	3 411
Amortissement	1 113 157	715 753	426 013	-	<b>1 141 766</b>	1 096 598
Perte (gain) sur cession / radiation	(4 226)	12 542	11 750	-	<b>24 292</b>	10 971
	1 113 157	734 522	438 001	-	<b>1 172 523</b>	1 110 980
<b>Prêts</b>						
Remboursement ou produit de cession	-	20 318	-	-	<b>20 318</b>	22 680
Provision pour moins-value/réduction de valeur	-	(3 623)	-	-	<b>(3 623)</b>	(794)
	-	16 695	-	-	<b>16 695</b>	21 886
<b>Financement</b>						
Financement à long terme des activités de fonctionnement	26 043	16 016	10 903	-	<b>26 919</b>	54 432
Remboursement de la dette à long terme	(990 015)	(617 498)	(144 575)	-	<b>(762 073)</b>	(862 464)
	(963 972)	(601 482)	(133 672)	-	<b>(735 154)</b>	(808 032)
<b>Affectations (note 18)</b>						
Activités d'investissement en immobilisations corporelles et en prêts	(69 855)	(8 052)	(60 112)	-	<b>(68 164)</b>	(287 168)
Excédent accumulé						
Excédent des activités de fonctionnement affecté	49 835	130 623	(84)	-	<b>130 539</b>	285 212
Réserves financières et fonds réservés	(515 897)	(544 979)	(1 798)	-	<b>(546 777)</b>	(547 983)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(31 449)	(54 556)	(13 755)	-	<b>(68 311)</b>	217 466
Investissement net dans les immobilisations corporelles et les prêts	209 561	(60 332)	42 805	-	<b>(17 527)</b>	79 958
	(357 805)	(537 296)	(32 944)	-	<b>(570 240)</b>	(252 515)
<b>Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice</b>	(25 313)	176 774	(45 030)	2 193	<b>133 937</b>	132 593

## Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 décembre 2024

### ANNEXE 4 – DÉFICIT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET EN PRÊTS

À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2024				2023	
	Budget consolidé	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
<b>Revenus des activités d'investissement en immobilisations corporelles et en prêts</b>	1 180 439	242 374	470 103	(945)	<b>711 532</b>	809 480
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>						
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Acquisition						
Administration générale	(267 500)	(129 575)	-	-	<b>(129 575)</b>	(167 220)
Sécurité publique	(80 800)	(75 718)	-	-	<b>(75 718)</b>	(102 285)
Transport	(1 569 772)	(585 213)	(847 674)	-	<b>(1 432 887)</b>	(1 416 999)
Hygiène du milieu	(754 500)	(528 913)	-	-	<b>(528 913)</b>	(686 329)
Santé et bien-être	(43 400)	(4 637)	(61 099)	-	<b>(65 736)</b>	(78 479)
Aménagement, urbanisme et développement	(146 800)	(130 327)	(423)	-	<b>(130 750)</b>	(92 029)
Loisirs et culture	(634 000)	(463 201)	(111)	-	<b>(463 312)</b>	(374 054)
	(3 496 772)	(1 917 584)	(909 307)	-	<b>(2 826 891)</b>	(2 917 395)
<b>Émission de prêts</b>	-	-	-	-	-	(13 374)
<b>Financement</b>						
Financement à long terme des activités d'investissement en immobilisations corporelles et en prêts	1 785 078	923 388	80 728	-	<b>1 004 116</b>	898 981
<b>Affectations (note 18)</b>						
Activités de fonctionnement	69 855	8 052	60 112	-	<b>68 164</b>	287 168
Excédent accumulé						
Excédent des activités de fonctionnement affecté	-	18 321	84	-	<b>18 405</b>	5 974
Réserves financières et fonds réservés	461 400	703 422	-	-	<b>703 422</b>	583 355
	531 255	729 795	60 196	-	<b>789 991</b>	876 497
<b>Déficit des activités d'investissement en immobilisations corporelles et en prêts à des fins fiscales de l'exercice</b>	-	(22 027)	(298 280)	(945)	<b>(321 252)</b>	(345 811)

## Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 décembre 2024

ANNEXE 5 – CHARGES PAR OBJET CONSOLIDÉES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2024				2023
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
<b>Rémunération</b>					
Élus	12 775	186	-	12 961	13 223
Employés	2 257 990	915 583	(35 560)	3 138 013	3 010 753
<b>Charges sociales</b>					
Élus	4 627	30	-	4 657	5 044
Employés	511 613	305 310	-	816 923	770 582
<b>Transport et communication</b>	34 066	15 636	-	49 702	46 505
<b>Services professionnels, techniques et autres</b>					
Honoraires professionnels	148 712	44 697	(95 171)	98 238	79 342
Achats de services techniques	566 232	131 212	(15 733)	681 711	641 360
Autres	4 396	23 926	(52)	28 270	28 197
<b>Location, entretien et réparation</b>					
Location	103 871	26 139	(19 330)	110 680	107 739
Entretien et réparation	92 851	97 767	(39)	190 579	193 006
<b>Biens durables</b>					
Travaux de construction	30 719	-	-	30 719	24 868
Autres biens durables	11 317	4	-	11 321	4 371
<b>Biens non durables</b>					
Fourniture de services publics	84 532	11 249	(347)	95 434	94 662
Autres biens non durables	190 612	198 047	(13 127)	375 532	360 727
<b>Frais de financement</b>					
Intérêts sur la dette à long terme à la charge de :					
La municipalité	331 894	65 570	(1 833)	395 631	384 840
Gouvernement du Québec et ses entreprises	16 459	83 237	-	99 696	111 081
Autres tiers	76 545	-	(53 792)	22 753	21 009
Autres frais de financement	6 307	47 685	-	53 992	32 375
<b>Contributions à des organismes</b>					
Organismes municipaux					
Quotes-parts - Communauté métropolitaine de Montréal	42 415	-	-	42 415	42 438
Quotes-parts - Autorité régionale de transport métropolitain	722 174	-	-	722 174	665 146
Autres	38 525	-	(38 784)	(259)	-
Organismes gouvernementaux	20 092	-	-	20 092	18 546
Autres organismes					
Promotion et développement économique	117 164	-	-	117 164	120 777
Habitation	166 726	-	-	166 726	114 365
Loisirs et culture	61 029	-	-	61 029	56 375
Développement social	38 186	-	-	38 186	37 817
Rénovation urbaine	30 231	-	-	30 231	30 610
Autres	13 899	15 608	(2 146)	27 361	25 445
<b>Amortissement des immobilisations corporelles</b>	715 753	426 013	-	1 141 766	1 096 598
<b>Perte sur cession / radiation d'immobilisation corporelle</b>	12 542	11 365	-	23 907	10 965
<b>Autres objets</b>					
Créances douteuses ou irrécouvrables	25 244	1 153	-	26 397	33 450
Perte de valeur des prêts	(3 623)	-	-	(3 623)	(1 000)
Autres	75 940	25 788	(17 881)	83 847	74 557
	6 561 815	2 446 205	(293 795)	8 714 225	8 255 773





---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 1. STATUT

La Ville de Montréal (la Ville) est un organisme municipal constitué le 1<sup>er</sup> janvier 2002, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (la Charte de la Ville de Montréal) (RLRQ, chapitre C-11.4).

Le 1<sup>er</sup> janvier 2006, à la suite des résultats du scrutin référendaire tenu en 2004 en vertu de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (L.Q. 2003, chapitre 14), les anciennes municipalités de Baie-d'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des-Ormeaux, de Dorval, de Hampstead, de Kirkland, de L'Île-Dorval, de Montréal-Est, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du Village de Senneville et de Westmount ont été reconstituées, créant ainsi une Ville de Montréal résiduaire de 19 arrondissements, laquelle regroupe 88 % de la population totale de l'île de Montréal. Conformément aux dispositions de cette loi, toutes les municipalités situées sur l'île de Montréal demeurent toutefois liées les unes aux autres et forment une agglomération correspondant au territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existait au 31 décembre 2005.

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret numéro 1229-2005) et ses modifications, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, la Ville de Montréal résiduaire constitue la municipalité centrale chargée d'exercer, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération.

L'agglomération est sous l'autorité du conseil d'agglomération de la Ville, instance politique et décisionnelle, investie des pouvoirs décisionnels relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération. Le conseil d'agglomération est un organe délibérant de la municipalité centrale, distinct du conseil de la Ville visé par l'article 14 de la Charte de la Ville de Montréal. Il est formé de représentants de chacune des municipalités liées; le nombre de représentants de chacune des municipalités est établi de façon proportionnelle à l'importance relative de leur population respective.

---

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'état consolidé de la situation financière, les états consolidés des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de la dette nette, des flux de trésorerie ainsi que les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables sont appelés collectivement les « états financiers ». Ils sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP). Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales présentées à la note 18.

Dans les informations sectorielles et les notes et tableaux complémentaires, l'expression « Ville » désigne l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes qu'elle contrôle et l'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

#### A. Périmètre de consolidation

Les états financiers regroupent les comptes de l'administration municipale et des organismes qu'elle contrôle. Ces organismes sont : la Société de transport de Montréal (STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts de Montréal, Anjou 80, l'Agence de mobilité durable et BIXI Montréal. Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

En 2024, le Bureau du taxi de Montréal a été dissout et ne fait plus partie du périmètre comptable de la Ville.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### B. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux NCCSP, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des droits contractuels, des obligations contractuelles, des actifs éventuels et des passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses utilisées par la Ville pour comptabiliser ou présenter certains éléments des états financiers reposent sur les données disponibles les plus fiables et les hypothèses les plus probables lors de l'établissement du rapport financier et font appel au jugement.

##### a) Estimations

Les principales estimations comprennent : la provision pour créances douteuses sur les débiteurs, la provision pour droits de mutation non facturés, les provisions du passif environnemental, des obligations liées à la mise hors service des immobilisations (OMHS), des contestations d'évaluation et des réclamations en justice, la provision pour moins-value et l'écart d'actualisation de prêts octroyés, la valeur de réalisation nette des propriétés destinées à la revente, la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles, les travaux d'immobilisations corporelles en cours, les hypothèses actuarielles liées à l'établissements des charges et du passif au titre des avantages sociaux futurs, des biens loués en vertu de contrat de location-acquisition, de la juste valeur des instruments financiers dérivés, des Crédits d'achat Accès Condos et de certaines dettes à long terme.

##### b) Incertitude relative à la mesure

Une incertitude relative à la mesure existe lorsqu'il y a un écart important entre le montant constaté ou communiqué dans les états financiers et un autre montant raisonnablement possible. Il se peut qu'à la suite du processus annuel de révision des estimations et des hypothèses, les montants subissent des modifications et les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Il existe une importante incertitude relative à la mesure, à court terme, attribuable aux hypothèses utilisées pour établir les provisions pour les passifs éventuels, le passif environnemental, les OMHS et le passif au titre des avantages sociaux futurs. Des informations additionnelles sur la nature et les circonstances donnant lieu à cette incertitude sont présentées dans les notes complémentaires appropriées.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### C. Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, soit dans celle sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.

Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers. Pour cette raison, certains éléments, notamment les créances et les dettes d'origine non contractuelle concernant les sommes versées ou à verser à un gouvernement, les stocks, les propriétés destinées à la revente, les passifs au titre d'avantages sociaux futurs, les OMHS et les autres passifs ne sont pas des instruments financiers.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs d'origine contractuelle, les prêts, les placements de portefeuille, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts temporaires, les créiteurs, les provisions et charges à payer d'origine contractuelle, les dettes à long terme en devise canadienne ont été classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Ville a désigné les Crédits d'achat Accès Condos et les dettes à long terme en devises étrangères comme instruments évalués à la juste valeur.

La juste valeur des Crédits d'achat Accès Condos est évaluée sur la base de la valeur actualisés des flux monétaires futurs et établie à partir des hypothèses suivantes : un calendrier de flux de trésorerie futurs estimé sur une période de 25 ans, les moyennes du taux de croissance annuel de la valeur marchande des condos, un taux de pertes estimées sur créances ainsi qu'un taux d'actualisation.

La juste valeur de la dette à long terme est fondée essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance.

Un instrument financier dérivé est un contrat qui réunit les trois caractéristiques suivantes : sa valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, il ne requiert aucun placement net initial ou encore requiert un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des facteurs de marché et il sera réglé à une ou des dates futures. Les instruments financiers dérivés sont présentés à la juste valeur.

L'évaluation de la juste valeur des contrats d'échange de devises et de taux sur les dettes à long terme émises est effectuée à partir des paiements futurs qui sont escomptés au taux d'intérêt fixe pour la partie "payeur" et sur une courbe future pour la partie "receveur", cette dernière prenant également en considération le taux de change. L'évaluation des dérivés sur le carburant repose sur les prix cotés sur un marché actif. Ces instruments financiers sont classés en tant qu'actifs financiers et passifs financiers, et ils ne sont pas reclassés pendant la période au cours de laquelle ils sont détenus.

Les gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur et des instrument financiers dérivés sont comptabilisés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Au moment du règlement, le cumul des gains ou des pertes est reclassé de l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation à l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités.

Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction, les primes ou les escomptes le cas échéant, sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement et sont passés aux résultats pour les instruments financiers évalués à la juste valeur.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### C. Instruments financiers (suite)

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains ou pertes de change sont passés directement dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités.

Dans le cadre de ses opérations, la Ville peut racheter ses propres titres de dettes sur les marchés financiers sans annuler, éteindre ou acquitter les dettes correspondantes. Ces titres, constituant des actifs pour la Ville, ainsi que les dettes correspondantes, sont compensés à l'état consolidé de la situation financière. Les revenus et les charges d'intérêts liés à ces titres et dettes sont également présentés au net dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités. Les informations sur les titres autodétenus ayant fait l'objet d'une compensation sont fournies dans les notes complémentaires.

Les actifs financiers et les passifs sont compensés et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière si, et seulement si, la Ville a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière ainsi que les instruments financiers dérivés sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie présentée à la note 22.

#### D. Actifs financiers

Les actifs financiers constituent des éléments d'actifs qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures. Ils ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités.

##### a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements très liquides qui viennent à échéance dans les six mois suivant la date d'acquisition.

##### b) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont présentés au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux effectif et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable. Celle-ci ne fait pas l'objet d'une reprise et est reflétée à l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités de l'exercice. Pour déterminer s'il existe une moins-value durable, la Ville tient compte, notamment, de la durée et de l'importance de la baisse de la juste valeur, établies par des professionnels, par rapport au coût.

L'utilisation des sommes accumulées au fonds d'amortissement est restreinte aux remboursements d'emprunts à long terme ne comportant pas de remboursement annuel.

La Ville ne détient aucun placement de portefeuille à titre d'investissement.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### D. Actifs financiers (suite)

##### c) Débiteurs

Les créances sont comptabilisées au coût. Elles sont subséquemment ramenées à leur valeur de recouvrement nette, au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée en charge à l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités.

##### d) Prêts

Les prêts octroyés par la Ville sont présentés au moindre de leur coût amorti et de leur valeur de recouvrement nette. Les prêts assortis de conditions avantageuses importantes sont présentés à la valeur nominale actualisée pour tenir compte de la valeur de l'élément subvention. Cet élément est constaté à titre de contribution à l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités de l'exercice au cours duquel le prêt est consenti. L'écart d'actualisation est amorti sur la durée des prêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La Ville évalue annuellement l'existence d'une indication objective de dépréciation ou de changement dans l'évaluation de ses prêts. Pour fins d'évaluation de la provision, les prêts sont évalués en fonction de taux de probabilité de défaut par type de prêts et des garanties détenues. Ultérieurement, lorsque des faits laissent présager une perte, une provision pour perte de valeur des prêts est constatée à l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités. Cette provision peut être réduite si le recouvrement du prêt est par la suite considéré probable.

Lorsqu'un prêt est pardonné, une charge à titre de contribution à un organisme est constatée à l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités. Le cas échéant, la provision pour perte de valeur des prêts est réduite.

##### e) Crédits d'achat Accès Condos

Les Crédits d'achat Accès Condos sont enregistrés dans l'état consolidé de la situation financière à la valeur actualisée des flux monétaires futurs au moment de l'enregistrement des ventes chez le notaire.

L'encaissement du remboursement de ces crédits d'achat est porté en partie à l'encontre de l'actif financier préalablement enregistré et le solde est enregistré directement à l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités de l'exercice.

##### f) Instruments financiers dérivés

La Ville a recours à des instruments financiers dérivés, notamment des contrats d'échange de marchandises, pour réduire le risque lié aux fluctuations du prix du carburant. La Ville utilise également divers instruments financiers dérivés en vue de transformer les flux de trésorerie d'une dette libellée en devises étrangère et de dettes comportant des taux d'intérêt variables, en flux de trésorerie en dollars canadien à taux fixes.

Les instruments financiers dérivés avec une valeur positive sont inscrits comme éléments d'actifs financiers et les instruments financiers dérivés avec une valeur négative sont classés à titre de passifs financiers.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### E. Passifs

##### a) Provision pour contestations d'évaluation

La provision pour contestations d'évaluation représente une estimation des remboursements, comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations d'évaluation foncière ou de valeur locative et à des contestations de codification prévues en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

##### b) Revenus reportés

Les revenus de transfert provenant des gouvernements sont reportés lorsque les stipulations relatives à l'utilisation des ressources transférées ou reçues ou relatives aux actions à poser pour les conserver créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsque ces stipulations sont générales, les actions ou les communications du gouvernement qui précisent ces stipulations avant la date des états financiers peuvent également créer un passif.

Les montants perçus à l'égard de l'acquisition et de l'aménagement des parcs et des terrains de jeux, des terrains de stationnements et pour le Fonds de développement du logement social sont constatés à l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités lors de l'acquisition d'immeubles destinés à ces fins ou lors de la réalisation des travaux qui y sont reliés.

Les revenus générés par la vente de permis de construction sont constatés à l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités lorsque la Ville a rempli son obligation de prestation, c'est-à-dire après avoir complété l'examen de la demande, menant à la délivrance ou au refus du permis.

Les obligations de prestations relatives aux partenariats public-privé sont comptabilisées en revenus reportés, au même montant que l'élément d'infrastructure afférent (actif). L'obligation de prestations est amortie au rythme des revenus comptabilisés sur la durée de l'accord.

##### c) Dette à long terme

Les dettes sont comptabilisées selon le montant encaissé au moment de l'émission, lequel est ajusté en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux d'intérêt effectif de chaque emprunt. Les frais d'émissions liés aux dettes à long terme sont reportés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts auxquels ils sont rattachés.

Les passifs financiers relatifs aux partenariats public-privé sont comptabilisés au même montant que l'élément d'infrastructure afférent (actif). La mesure ultérieure du passif financier se fait au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les contrats de location auxquels la Ville est partie à titre de preneur et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui sont transférés, sont constatés à titre d'immobilisations corporelles et inclus dans les obligations découlant de contrats de location-acquisition.

Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer cette valeur correspond au moindre du taux d'intérêt marginal de la Ville et du taux d'intérêt implicite du bail, s'il est possible de déterminer ce dernier. Nonobstant ce qui précède, le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisitions ne peut excéder la juste valeur du bien loué.

Les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les coûts de location qui en découlent sont inscrits à titre de charges au cours de l'exercice où ils surviennent.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### E. Passifs (suite)

##### d) Passif au titre des avantages sociaux futurs

###### Régimes à prestations déterminées

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, net des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'obligation est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction liée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période n'excédant pas quatre ans.

Le coût des services passés, lié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées.

Les gains et pertes actuariels, résultant de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles et de l'expérience réelle des régimes, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs. Au 31 décembre 2024, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 13 ans.

La charge de ces régimes est établie de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Le coût des services passés, l'amortissement des gains et pertes actuariels, la charge ou le revenu d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value constituent les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées.

###### Importante incertitude relative à la mesure

Les obligations relatives aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs peuvent varier significativement en raison des écarts entre les hypothèses économiques et démographiques retenues aux fins des évaluations actuarielles et les résultats réels. Bien que les hypothèses économiques se situent à l'intérieur d'une fourchette d'hypothèses les plus probables, au 31 décembre 2024, des modifications apportées à ces hypothèses, notamment la démographie, l'inflation et la hausse des salaires pourraient entraîner des changements importants au passif comptabilisé. L'ampleur de cette incertitude n'a pu être déterminée.

###### Régimes à cotisations déterminées et régimes de retraite des élus municipaux

La charge de retraite de ces régimes est constatée au moment où les cotisations sont dues.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### E. Passifs (suite)

##### e) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Ville enregistre une OMHS lorsque prend naissance une obligation juridique découlant de l'acquisition, de la construction, du développement ou de la mise en valeur ou de l'exploitation normale d'une immobilisation corporelle qui l'oblige à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle, que l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le montant comptabilisé au titre des OMHS correspond à la meilleure estimation de la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture des états financiers. Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations corporelles concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service. Le coût de mise hors service d'une immobilisation ne faisant plus l'objet d'un usage productif est passé en charges, car il n'y a plus de période de réalisation des avantages futurs à laquelle le rattacher.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée. Les coûts liés aux révisions d'échéancier et de flux de trésorerie sont capitalisés à l'actif correspondant ou passés en charge lorsqu'il n'y a pas d'actif correspondant.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

Le passif relatif à la mise hors service des bâtiments patrimoniaux n'est pas présenté aux états financiers. En effet, la Ville est tenue de maintenir l'intégrité de ces bâtiments en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, de sorte que la date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée des obligations est négligeable. Les OMHS de ces bâtiments seront présentées aux états financiers dès le moment où les désignations patrimoniales seront retirées ou que la démolition des bâtiments sera autorisée, le cas échéant.

Tout recouvrement d'un tiers est traité comme un actif, un actif éventuel ou un droit contractuel.

##### Importante incertitude relative à la mesure

Le montant du passif au titre des OMHS est sujet à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation de différentes méthodologies (estimation qualitative ou quantitative) pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, lesquels peuvent varier considérablement en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de réhabilitation et du fait que toutes les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète de l'étendue et de la nature de la réhabilitation requise. Des modifications apportées à des hypothèses, notamment au moment et à la durée des activités d'assainissement ou à la réglementation pourraient entraîner des changements importants aux passifs comptabilisés. En 2024, l'absence de données de référence pertinentes n'a pas permis de déterminer l'ampleur de cette incertitude.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### E. Passifs (suite)

##### f) Passif environnemental

La Ville comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, que la Ville est directement responsable ou qu'elle accepte la responsabilité, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause basée sur les flux de trésorerie actualisés.

##### Importante incertitude relative à la mesure

Le passif environnemental est sujet à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation de différentes méthodologies (estimation qualitative ou quantitative) pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, lesquels peuvent varier considérablement en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de réhabilitation et du fait que tous les sites n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète de l'étendue et de la nature de la réhabilitation requise. Des modifications apportées à des hypothèses, notamment au moment et à la durée des activités d'assainissement, et à la réglementation pourraient entraîner des changements importants aux passifs comptabilisés. En 2024, l'absence de données de référence pertinentes n'a pas permis de déterminer l'ampleur de cette incertitude.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### F. Actifs non financiers

La Ville comptabilise les immobilisations corporelles et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent normalement servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

##### a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Infrastructures	5 à 135 ans
Réseau du métro-infrastructures	20 à 40 ans
Réseau du métro-tunnels	100 ans
Voitures de métro	40 et 60 ans
Bâtiments	20 à 60 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Véhicules	5 à 25 ans
Ameublement et équipement de bureau	5 à 20 ans
Machinerie, outillage et équipement.	5 à 25 ans

Les immobilisations corporelles en cours de réalisation ne sont amorties qu'à compter du moment où elles sont utilisées pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles reçues sous forme d'apport ou de donation par transfert d'un gouvernement, y compris celles acquises pour une valeur symbolique, sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'apport ou du transfert.

Les immobilisations corporelles louées sont comptabilisées au moindre de la valeur actualisée des paiements minimums exigibles au titre de la location, abstraction faite de la partie de ces paiements qui a trait aux frais accessoires ou de leur juste valeur marchande. Elles sont amorties sur leur durée d'utilisation prévue.

Les frais financiers rattachés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à la mise en valeur des immobilisations corporelles ne sont pas capitalisés aux coûts des immobilisations corporelles.

Les terrains servant d'assises de rues, acquis autrement que par un contrat d'acquisition, sont comptabilisés à une valeur symbolique de 1 \$. Les autres terrains sont comptabilisés au coût.

Les œuvres d'art et les trésors historiques acquis à ce titre ou reçus par donation ne sont pas constatés à titre d'immobilisations corporelles aux états financiers de la Ville. Leur coût d'acquisition ainsi que les frais liés à leur conservation, à leur nettoyage et à leur restauration sont passés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont réalisés.

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités de l'exercice au cours duquel la dépréciation est déterminée. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

Lorsqu'il est prévu que la mise hors service d'une immobilisation corporelle entraînera des frais, la Ville enregistre un passif correspondant au coût estimé pour cette mise hors service. La valeur comptable de l'immobilisation corporelle est augmentée du montant de ce passif et est amortie sur la durée de vie utile restante de cet actif jusqu'à son retrait permanent.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### F. Actifs non financiers (suite)

##### b) Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées au moindre de leur coût et de leur valeur de réalisation nette. La portion de ces propriétés destinées à être vendues au cours de l'exercice subséquent est présentée dans les actifs financiers.

##### c) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût, établi selon la méthode du coût moyen, et de la valeur de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

#### G. Revenus

##### a) Taxes et compensations tenant lieu de taxes

À l'exception des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules, les revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes sont constatés à l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités dans l'exercice pour lequel ils sont exigibles. Les revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules sont constatés sur une période de douze mois à compter de la date de leur encaissement.

##### b) Quotes-parts

Les charges de l'administration municipale reliées à l'exercice des compétences d'agglomération sont partagées entre les villes liées au moyen de quotes-parts. Ces quotes-parts sont inscrites à titre de revenus à l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités de l'exercice au cours duquel elles sont exigibles.

##### c) Transferts

Les revenus de transferts sont constatés à l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités dans l'exercice au cours duquel ils ont été autorisés par le cédant et durant lequel les critères d'admissibilité, s'il en est, sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assortis les transferts créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est inscrit dans les revenus reportés et est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont respectées.

Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la Ville considère que les revenus de transferts sont autorisés par le gouvernement cédant à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

Dans le cas d'ententes de transfert visant le remboursement de dépenses entre un gouvernement et la Ville, un revenu de transfert est enregistré pour les dépenses admissibles effectuées lorsqu'on a la preuve, à la date des états financiers, qu'une décision a été prise par le gouvernement cédant et qu'elle établit clairement qu'il a perdu son pouvoir discrétionnaire d'éviter d'effectuer le transfert.

Lorsqu'un prêt consenti à des tiers par la Ville et rattaché à une dette à long terme envers le gouvernement du Québec est pardonné, la Ville enregistre un revenu de transfert correspondant au montant pardonné contre la remise de sa dette par le gouvernement.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### G. Revenus (suite)

##### d) Services rendus

Les revenus pour lesquels la Ville a une obligation de prestation sont constatés au fur et à mesure que cette obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement. La Ville a une obligation de prestation lorsqu'elle doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un citoyen ou d'une entreprise. Plus précisément :

- Les revenus générés par les droits d'entrée sont constatés progressivement selon leur durée de validité;
- Les revenus liés aux frais d'inscription à des cours ou des activités sont constatés au rythme des prestations des services;
- Les revenus de location d'immeubles, de salles, d'installations récréatives ou d'actifs divers sont constatés progressivement selon la durée du bail ou de la location;
- Les revenus de stationnement et de parcomètre sont constatés à la vente,
- Les revenus liés à l'occupation du domaine public sont constatés progressivement selon la période d'occupation;
- Les revenus provenant des redevances sont constatés dans l'année à laquelle ils se rapportent;
- Les revenus issus des travaux, des services techniques ou professionnels et des prêts d'employés sont constatés à mesure que les services sont offerts par la Ville.

En vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre O-7.3), l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'ARTM) a le mandat de financer les services de transport collectif. Les services rendus comprennent notamment les revenus provenant de l'ARTM correspondant à la rémunération prévue selon la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la STM. Ces revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités sur la base des montants convenus entre les deux organismes selon un budget établi annuellement.

##### e) Impositions de droits

Les revenus d'imposition de droits, composés des droits de mutation et des permis, sont constatés au fur et à mesure que l'obligation de prestation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement. La Ville a une obligation de prestation lorsqu'elle doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un citoyen ou d'une entreprise. Plus précisément, les revenus générés par la vente de permis sont constatés lorsque la Ville a rempli son obligation de prestation, c'est-à-dire après avoir complété l'examen de la demande, menant à la délivrance ou au refus du permis.

Les revenus de droits de mutation sont constatés lorsque la Ville a le pouvoir de les revendiquer ou de les prélever en vertu d'un événement passé. Plus précisément, ils sont constatés à la date d'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits.

##### f) Amendes et pénalités

Les revenus d'amendes et pénalités ne présentent pas d'obligation de prestation, et sont constatés à l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités dans l'exercice au cours duquel la Ville a le pouvoir de revendiquer ou de prélever les sommes et qu'une opération ou un événement passé est à l'origine d'une créance exécutoire.

Les créances d'amendes et pénalités sont considérées exécutoires lorsque survient le premier des événements suivants : l'assigné plaide coupable ou un jugement est rendu par un arbitre ou un tribunal.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### G. Revenus (suite)

##### g) Revenus de placement de portefeuille, autres revenus d'intérêts et autres revenus

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts de placements de portefeuille comprennent les intérêts sur les dépôts en banque et les placements de portefeuille affectés et non affectés. Les autres revenus d'intérêts comprennent les revenus d'intérêts non associés aux placements de portefeuille, notamment sur les arriérés de taxes.

Les revenus grevés d'affectations d'origine externe, notamment les contributions des promoteurs, les dons et les commandites, sont constatés dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités, au cours de l'exercice durant lequel les ressources sont utilisées aux fins prescrites. Lorsqu'ils sont reçus avant l'exercice au cours duquel ils pourront être utilisés, ils sont présentés à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les conditions auxquelles ils se rattachent se réalisent.

Les revenus grevés d'affectation d'origine externe sont généralement constatés au même rythme que la réalisation des dépenses correspondantes.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### H. Autres éléments

##### a) Sectorisation et présentation des résultats

La situation financière de la Ville, ses résultats, ses excédents (déficits) des activités de fonctionnement et d'investissement en immobilisations corporelles, et en prêts à des fins fiscales de l'exercice ainsi que ses charges par objet sont ventilés entre les deux secteurs suivants : l'administration municipale et les organismes contrôlés.

Les charges sont réparties entre les fonctions suivantes :

- la fonction « administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges sont liées notamment au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi et à la gestion financière, administrative et du personnel;
- la fonction « sécurité publique » comprend les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- la fonction « transport » comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises;
- la fonction « hygiène du milieu » comprend les charges relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des matières résiduelles et à la protection de l'environnement;
- la fonction « santé et bien-être » comprend l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes incluant le logement social et la sécurité du revenu;
- la fonction « aménagement, urbanisme et développement » comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les charges liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville;
- la fonction « loisirs et culture » comprend l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes de loisirs et de culture;
- la fonction « frais de financement » comprend les intérêts sur le financement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

##### b) Contributions à des organismes

Les contributions à des organismes sont constatées à titre de charge à l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités dans l'exercice où le paiement de transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant.

Lorsqu'un prêt consenti à des tiers par la Ville est pardonné, la Ville comptabilise la valeur de celui-ci à titre de charge de contribution.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### H. Autres éléments (suite)

##### c) Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui résultent de situations incertaines. L'existence de ces actifs est mentionnée dans les notes complémentaires s'il est probable que l'événement futur dénouant l'incertitude se réalise.

##### d) Passifs éventuels

Les passifs éventuels, incluant les garanties d'emprunts, sont constatés à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie.

##### Importante incertitude relative à la mesure

Les passifs éventuels peuvent varier en raison des hypothèses retenues pour établir la probabilité du dénouement d'une situation existante à la date des états financiers et de celles relatives à l'estimation de la valeur du passif éventuel. Parmi les hypothèses utilisées figurent l'expérience passée, les négociations en cours, les règlements récents et les jugements rendus par les tribunaux.

Il est possible que cette provision subisse des variations importantes dans la prochaine année. Puisque la présentation d'informations pourrait entraîner des répercussions négatives sur le dénouement de ces poursuites et litiges, l'information à l'égard des montants n'est pas présentée de façon détaillée et l'ampleur des incertitudes qui y sont liées n'est pas fournie.

##### e) Compétences d'agglomération

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), l'administration municipale exerce, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération sur l'ensemble du territoire formé par les municipalités liées. Les compétences portant sur l'évaluation foncière, le transport collectif des personnes, certaines fonctions relatives aux voies de circulation constituant le réseau artériel, l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, les cours d'eau et lacs municipaux, les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants (sauf le territoire de la municipalité de Côte-Saint-Luc), la cour municipale, le logement social et l'aide destinée aux sans-abri et certains éléments de développement économique constituent les principales compétences d'agglomération. La ventilation de l'excédent (déficit) consolidé des activités de fonctionnement et d'investissement en immobilisations corporelles, et en prêts à des fins fiscales, par type de compétences, est donnée aux tableaux complémentaires 1 et 2.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### H. Autres éléments (suite)

##### f) Données budgétaires

L'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison des données réelles avec les données budgétaires consolidées.

À l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités, les données budgétaires sont constituées du budget de l'administration municipale adopté par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération en décembre 2023 ainsi que des budgets adoptés par les principaux organismes contrôlés. Elles tiennent aussi compte d'ajustements apportés aux données budgétaires de l'administration municipale afin de se conformer aux NCCSP et d'éliminations d'opérations réciproques. Une conciliation des budgets déposés et du budget présenté à l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités est présentée au tableau 5.

À l'état consolidé de la variation de la dette nette, les données budgétaires relatives à l'acquisition des immobilisations corporelles proviennent de la combinaison du budget d'immobilisation corporelle de l'administration municipale adopté en décembre 2023 par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération ainsi que des budgets d'immobilisations corporelles adoptés par les principaux organismes contrôlés.

Une comparaison des données réelles avec les données budgétaires est également présentée dans les annexes et les tableaux établis à des fins fiscales.

---

### 3. MODIFICATIONS COMPTABLES

#### Adoption de nouvelles normes comptables

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, comme requis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, la Ville a adopté simultanément les chapitres SP 3400, Revenus, SP 3160, Partenariats public-privé et la note d'orientation NOSP-8, Éléments incorporels achetés. La Ville a choisi d'appliquer ces nouvelles normes de façon rétroactive sans retraitement des états financiers des exercices antérieurs, à l'exception de la note NOSP-8 Éléments incorporels achetés qui a été appliquée de façon prospective. Ainsi, il n'y a eu aucun retraitement des états financiers de l'exercice antérieur.

La norme SP 3400, Revenus, fournit des indications pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des revenus qui ne sont pas traités par une autre norme comptable. Les revenus visés comprennent notamment les services rendus, les revenus de permis inclus dans les impositions de droits, les amendes et pénalités et les autres revenus. Selon cette norme, les revenus pour lesquels la Ville a une obligation de prestation sont comptabilisés au fur et à mesure que cette obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement. La Ville a une obligation de prestation lorsqu'elle doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un citoyen ou d'une entreprise. Les revenus qui ne présentent pas d'obligation de prestation sont comptabilisés lorsque la Ville a le pouvoir de les revendiquer ou de les prélever en vertu d'un événement passé.

La norme SP 3160, Partenariats public-privé fournit des indications sur la comptabilisation, la mesure et la présentation d'une infrastructure acquise par la Ville sous la forme d'un partenariat public-privé (PPP). Notamment, elle identifie ce qui constitue un élément d'infrastructure réalisé en PPP et précise qu'un actif et un passif doivent être comptabilisés lorsque la Ville en obtient le contrôle. Auparavant, les ententes et les contrats d'infrastructures assimilables à des PPP étaient comptabilisés dans les états financiers de la Ville en vertu des indications d'autres normes existantes notamment celles édictées dans la note d'orientation NOSP-2, Immobilisations corporelles louées. Les passifs étaient comptabilisés en vertu du chapitre SP 3200, Passifs.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 3. MODIFICATIONS COMPTABLES (SUITE)

#### Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

La note d'orientation NOSP-8, Éléments incorporels achetés, définit le traitement comptable des éléments incorporels achetés. Ces éléments doivent dorénavant être comptabilisés comme des actifs non financiers plutôt qu'à titre de charges. Les éléments incorporels achetés excluent les logiciels, qui sont comptabilisés à titre d'immobilisation corporelle conformément au chapitre SP 3150, Immobilisations corporelles.

La norme SP 3160, Partenariat public-privé a mis en évidence une transaction visée, comptabilisée initialement en 2005, et dont le passif financier connexe a été présenté dans la note relative à la dette à long terme. Cette norme et la note d'orientation n'ont pas eu d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024. La norme SP 3400, Revenus, a entraîné des variations des soldes des postes suivants au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

<b>État consolidé de la situation financière</b>	Revenus
(En milliers de dollars)	<u>(SP 3400)</u>
<b>Actifs financiers</b>	
Débiteurs	(30 197)
	<b>(30 197)</b>
<b>Passifs</b>	
Créditeurs, provisions et charges à payer	(4 150)
Revenus reportés	33 888
	<b>29 738</b>
<b>Dette nette</b>	<b>(59 935)</b>
<hr/>	
<b>Excédent accumulé lié aux activités - adoption de nouvelles normes comptables</b>	<b>(59 935)</b>

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)

	2024	2023
Trésorerie	1 491 636	1 370 297
Équivalents de trésorerie	8 491	776 810
	1 500 127	2 147 107
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés		
Fonds d'amortissement	118 796	70 859
Autre	-	1 586
	118 796	72 445

Les équivalents de trésorerie sont constitués essentiellement de billets, d'acceptations bancaires et de certificats de dépôts. Ils portent intérêt à des taux variant de 3,77 % à 4,94 % (de 5,36 % à 6,09 % en 2023).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de montants affectés et non affectés. Les montants affectés aux fonds d'amortissement sont constitués de réserves destinées à payer au comptant les refinancements annuels.

### 5. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

(en milliers de dollars)

	2024			2023
	Affecté au fonds d'amortissement	Non affecté	Total	Total
Dépôts à terme et autres titres	2 392	6 224	8 616	8 982
Obligations et débetures	2 824 425	104 796	2 929 221	3 185 586
	2 826 817	111 020	2 937 837	3 194 568

Au 31 décembre 2023, les placements de portefeuille affectés au fonds d'amortissement et les placements de portefeuille non affectés se chiffraient respectivement à 2 988,2 M\$ et à 206,4 M\$.

Les obligations et débetures détenues par la Ville se composent essentiellement de titres émis par des gouvernements et leurs organismes, des municipalités et des commissions scolaires.

Au 31 décembre 2024, la Ville a procédé à la compensation d'un montant de 442,7 M\$ (534,7 M\$ en 2023) de titres auto détenus avec ses obligations émises. Les revenus d'intérêts et les frais de financement de 13,4 M\$ (21,2 M\$ en 2023) ont également été compensés.

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 5. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE (suite) (en milliers de dollars)

Les échéances des placements de portefeuille détenus par la Ville s'établissent comme suit :

	Dépôts à terme et autres titres	Obligations et débitures	Total	Taux d'intérêt effectif pondéré
<b>31 décembre 2024</b>				
2025	8 616	145 121	153 737	3,16 %
2026	-	172 703	172 703	3,06 %
2027	-	301 744	301 744	3,90 %
2028	-	109 509	109 509	3,80 %
2029	-	230 572	230 572	2,80 %
1 à 5 ans	8 616	959 649	968 265	3,36 %
6 à 10 ans	-	1 151 779	1 151 779	3,22 %
11 à 15 ans	-	356 762	356 762	3,36 %
16 à 20 ans	-	439 854	439 854	4,22 %
Plus de 20 ans	-	21 177	21 177	4,30 %
	8 616	2 929 221	2 937 837	3,44 %
<b>31 décembre 2023</b>				
2024	8 982	407 493	416 475	3,18 %
2025	-	209 573	209 573	3,66 %
2026	-	175 263	175 263	4,13 %
2027	-	330 099	330 099	3,71 %
2028	-	92 755	92 755	3,88 %
1 à 5 ans	8 982	1 215 183	1 224 165	3,59 %
6 à 10 ans	-	1 076 572	1 076 572	2,97 %
11 à 15 ans	-	436 502	436 502	3,23 %
16 à 20 ans	-	407 339	407 339	3,99 %
Plus de 20 ans	-	49 990	49 990	3,80 %
	8 982	3 185 586	3 194 568	3,39 %

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 6. DÉBITEURS (en milliers de dollars)

	2024	2023
Taxes	215 425	150 452
Gouvernement du Canada et ses entreprises	464 553	566 481
Gouvernement du Québec et ses entreprises <sup>1</sup>	4 627 003	4 673 530
Organismes municipaux	50 266	13 152
Services rendus et autres <sup>2</sup>	497 411	467 468
	5 854 658	5 871 083

<sup>1</sup> Comprend les débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme de 2 757,1 M\$ (3 079,2 M\$ en 2023).

<sup>2</sup> Un montant pour droits de mutation non facturés de 87,8 M\$ (102,5 M\$ en 2023) a été inclus aux débiteurs.

Une provision pour créances douteuses de 242,1 M\$ (176,9 M\$ en 2023) a été déduite des débiteurs.

Ventilation du solde des débiteurs du gouvernement du Québec et ses entreprises au 31 décembre :

	2024	2023
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/SOFIL	12 724	16 338
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/Autres	924 431	943 538
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	3 274 463	3 295 533
Ministère de la Culture et des Communications	149 284	150 121
Autres ministères / organismes	266 101	268 000
	4 627 003	4 673 530

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 6. DÉBITEURS (suite) (en milliers de dollars)

Les encaissements des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme, dont les modalités sont déterminées au 31 décembre, s'établissent comme suit :

		Taux d'intérêt		
		Encaissements	effectif pondéré	Refinancement
<b>31 décembre 2024</b>				
	2025	275 842	3,01 %	364
	2026	265 412	3,03 %	550
	2027	240 588	3,04 %	9 071
	2028	218 039	3,09 %	9 190
	2029	203 831	3,03 %	8 901
	1 à 5 ans	1 203 712	3,04 %	28 076
	6 à 10 ans	800 584	3,15 %	45 348
	11 à 15 ans	528 274	3,07 %	18 803
	16 à 20 ans	132 285	2,90 %	-
		2 664 855	3,07 %	92 227
<b>31 décembre 2023</b>				
	2024	315 444	3,15 %	7 912
	2025	263 874	3,01 %	8 647
	2026	250 680	2,99 %	12 737
	2027	228 627	3,04 %	18 489
	2028	209 263	3,09 %	15 423
	1 à 5 ans	1 267 888	3,06 %	63 208
	6 à 10 ans	848 739	3,15 %	80 170
	11 à 15 ans	584 806	3,13 %	34 409
	16 à 20 ans	199 989	2,82 %	-
		2 901 422	3,08 %	177 787



## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 8. CRÉDITS D'ACHAT ACCÈS CONDOS (en milliers de dollars)

Le Programme Accès Condos vise à faciliter l'accession à la propriété aux personnes souhaitant habiter à Montréal. Dans le cadre de celui-ci, les acquéreurs de logements en copropriété divise auprès de promoteurs accrédités par le programme se voient accorder, moyennant une mise de fonds de 1 000 \$, un crédit d'achat correspondant à 10 % du prix d'achat de la propriété. Ce crédit d'achat, qui représente une créance hypothécaire de deuxième rang en faveur de la Ville, doit lui être remboursé, en plus de 10 % de la plus-value réalisée, lors de la revente de la propriété. La somme à recevoir est évaluée à 21,0 M\$ (23,2 M\$ au 31 décembre 2023).

Au 31 décembre 2024, 3 925 ménages ont bénéficié de ce programme.

La juste valeur des Crédits d'achat Accès Condos est évaluée sur la base de la valeur actualisée des flux monétaires futurs et a été établie à partir des hypothèses suivantes:

- un calendrier des flux de trésorerie futurs estimé sur une période de 25 ans;
- les moyennes du taux de croissance annuel de la valeur marchande des condos basé sur le Baromètre de l'Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec (« APCIQ ») réparti par secteurs géographiques de l'île de Montréal variant de 5,10 % à 6,00 % (4,40 % à 6,00 % en 2023);
- un taux de pertes estimées sur créances de 1,24 % (1,40 % en 2023);
- un taux d'actualisation de 10,26 % (10,15 % en 2023).

Le tableau suivant présente la répartition des revenus provenant de Programme Accès Condos

	2024	2023
Encaissement enregistrés à l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités	2 095	1 605
Revenus d'actualisation	433	573
Variation de la provision pour mauvaises créances	66	27
	2 594	2 205

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 9. EMPRUNTS TEMPORAIRES

(en milliers de dollars)

	2024		2023	
	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé
Marges de crédit à demande <sup>1</sup>	1 781 200	1 351 367	2 336 700	732 988
Titres <sup>2</sup>	2 115 411	693 896	2 108 042	603 045
	3 896 611	2 045 263	4 444 742	1 336 033

<sup>1</sup> Les marges de crédit à demande autorisées sans échéance portent intérêts à des taux d'intérêt variables selon les taux préférentiels des différentes institutions avec lesquelles les ententes ont été signées. Au 31 décembre 2024, le taux d'intérêt moyen pondéré applicable à la marge de crédit utilisée est de 3,22 % (5,11 % en 2023).

<sup>2</sup> Le montant total des titres autorisés de 2 115,4 M\$ (2 108,0 M\$ en 2023) se compose de la limite autorisée de 1 000,0 M\$ à la STM (1 000,0 M\$ en 2023) et de 1 115,4 M\$ en vertu de la Charte de la Ville de Montréal qui autorise jusqu'à 20 % des crédits budgétaires pour l'émission de titres temporaires (1 108,0 M\$ en 2023). La Ville peut emprunter, en tout ou en partie, au moyen de billets, d'acceptations bancaires, de papier commercial ou d'autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme.

Au 31 décembre 2024, les titres émis à court terme sont composés de 693,9 M\$ (603,0 M\$ en 2023) de papier commercial au taux moyen de 3,57 % (5,17 % en 2023). Tous les titres émis viennent à échéance au cours de la prochaine année.

### 10. CRÉDITEURS, PROVISIONS ET CHARGES À PAYER

(en milliers de dollars)

	2024	2023
Fournisseurs	1 075 893	1 126 613
Rémunération et charges sociales	699 871	680 015
Dépôts et retenues de garantie	305 845	305 924
Intérêts courus sur la dette à long terme	103 897	106 084
Provisions		
Contestations d'évaluation	29 806	32 575
Autres	254 142	180 600
Gouvernement du Québec et ses entreprises		
Lot d'un emplacement connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal <sup>1</sup>	57 782	53 466
Remise à verser pour IVAC	6 780	12 577
Autres	2 160	785
Autres <sup>2</sup>	59 869	81 830
	2 596 045	2 580 469

<sup>1</sup> En 2017, le Gouvernement du Québec et la Société nationale du cheval de course ont cédé à la Ville certains lots d'un emplacement connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal. Cette cession fut faite sans contrepartie monétaire immédiate, mais en considération du partage, entre la Ville et le Gouvernement, du prix de vente de ces terrains. Au 31 décembre 2024, le montant payable au Gouvernement du Québec comptabilisé aux livres de la Ville est évalué à 57,8 M\$ (53,5 M\$ en 2023).

<sup>2</sup> Les autres crédateurs sont composés des éléments suivants : amendes et pénalités 28,0 M\$ (33,0 M\$ en 2023), trop-perçus 9,5 M\$ (13,0 M\$ en 2023) et autres crédateurs 22,4 M\$ (35,8 M\$ en 2023).

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 11. REVENUS REPORTÉS

(en milliers de dollars)

	2024	2023
Transferts	1 115 796	1 415 066
Acquisition et aménagement de parcs et de terrains de jeux	129 063	118 617
Taxe sur l'immatriculation des véhicules	-	15 733
Fonds de développement du logement social	53 447	52 593
Acquisition et aménagement d'unités de stationnement	4 572	5 615
Permis	24 824	-
Autres	32 096	29 001
	1 359 798	1 636 625

Les revenus de transferts reportés par programme se répartissent de la façon suivante

	2024	2023
Ententes portant intérêts <sup>1</sup>		
Accès Logis (SHQ) <sup>2</sup>	136 944	197 272
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (MTMD) <sup>2</sup>	107 319	70 008
Réhabilitation des terrains contaminés dans l'Est de Montréal (MÉIE)	89 148	98 664
Réhabilitation des terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville (MELCC) <sup>2</sup>	48 165	60 832
Initiative pour la création rapide de logements (SHCL) <sup>2</sup>	5 181	5 909
Autres	11 511	11 560
Ententes ne portant pas intérêts		
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (MTMD) <sup>2</sup>	485 873	721 992
Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun (SOFIL et MTMD) <sup>2</sup>	15 392	21 600
Décret Autobus hybrides	15 302	-
Initiative pour la création rapide de logements (SCHL) <sup>2</sup>	-	366
Initiative pour la création rapide de logements (SHQ) <sup>2</sup>	38 006	55 031
Plan pour une économie verte (MELCC)	79 877	90 968
Réflexe Montréal (MÉIE) <sup>2</sup>	15 531	17 150
Augmentation des effectifs du SPVM (MSP) <sup>2</sup>	32 600	32 400
Autres	34 947	31 314
	1 115 796	1 415 066

<sup>1</sup> Les intérêts doivent servir aux fins de l'entente.

<sup>2</sup> SHQ : Société d'Habitation du Québec; MTMD : Ministère des Transports et de la Mobilité durable; MELCC : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques ; SOFIL : Société de financement des infrastructures locales du Québec; SCHL : Société canadienne d'hypothèque et de logement; MSP : Ministère de la Sécurité publique ; SPVM : Service de Police de la Ville de Montréal.

Généralement, les exigences relatives à l'engagement de dépenses admissibles constituent des stipulations relatives au transfert et déterminent le moment approprié de la comptabilisation du transfert dans les revenus. Ces exigences sont usuellement la réalisation des projets dans le respect des critères prévus à l'entente.

Habituellement, les ententes sont reconduites jusqu'à la fin des projets; toute somme non déboursée à la fin de l'entente est réputée retournée au gouvernement cédant.

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 12. DETTE À LONG TERME

(en milliers de dollars)

	2024	2023
Obligations et emprunts bancaires <sup>1</sup>	14 275 188	14 325 291
Obligations en devises étrangères désignées à la juste valeur <sup>2</sup>	20 927	94 499
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	38 602	29 184
Emprunts à terme et hypothèques immobilières <sup>3</sup>	190 415	192 378
Emprunt - Gouvernement du Québec MÉIÉ <sup>4</sup>	48 440	48 440
Autres dettes à long terme	7 087	104 546
	14 580 659	14 794 338

<sup>1</sup> Comprend la dette à long terme reliée au remboursement de l'obligation nette des régimes de retraite qui se chiffre à 1 053,7 M\$ (1 294,9 M\$ en 2023).

<sup>2</sup> Le solde des dettes en devise étrangère est constitué de la juste valeur des obligations émises par la Banque internationale du Luxembourg (en euros) à un taux d'intérêt variable de 4,92 % (4,92 % à 5,85 % en 2023) échéant en juin 2027. La Ville utilise des contrats d'échange de devises et de taux d'intérêts pour des emprunts totalisant 21,1 M\$ (105,6 M\$ en 2023).

<sup>3</sup> Les hypothèques immobilières, au montant de 12,5 M\$ (8,7 M\$ en 2023), sont garanties par des propriétés d'une valeur comptable de 22,8 M\$ (22,8 M\$ en 2023).

<sup>4</sup> L'emprunt octroyé par le MÉIÉ, sans intérêt et échéant le 31 mars 2030, dont la valeur nominale, nette des frais de gestion, est de 161,3 M\$, a servi exclusivement à l'octroi de prêts dans le cadre du PAUPME, par l'entremise des PME-MTL, aux petites et moyennes entreprises admissibles du territoire montréalais affectées par la pandémie de la COVID-19.

Au 31 décembre 2024, les placements détenus qui consistent en titres émis par la Ville ont été compensés avec la dette à long terme pour un montant total de 442,7 M\$ (534,7 M\$ en 2023). Les revenus d'intérêts et les frais de financement de 13,3 M\$ (21,2 M\$ en 2023) ont également été compensés.

#### Obligations découlant de contrats de location-acquisition

En 2018, la Ville a signé une convention d'usufruit pour une partie d'un bâtiment sur une période de 40 ans avec quatre options de renouvellement de cinq années chacune, pour une période totale d'occupation possible de 60 ans. La Ville y prévoit l'aménagement du futur centre Sanaaq, qui comprendra une salle de spectacle et d'exposition, une bibliothèque et des espaces sociocommunautaires. La rente annuelle payable depuis 2022 est déterminée par le produit du taux de 226,04 \$/m<sup>2</sup> par la superficie de 5 793 m<sup>2</sup> occupée dans le bâtiment. Pour les années suivantes, ce montant sera indexé selon l'IPC de l'année précédente de la grande région de Montréal. Le taux d'intérêt théorique de l'obligation est de 5,54 % et correspond au taux d'intérêt implicite du bail. Aucune option d'achat, à prix de faveur ou non, n'est prévue à la convention. Le solde de l'obligation découlant de ce contrat à la fin de l'exercice est de 25,7 M\$ (25,7 M\$ en 2023).

La Ville a signé un bail à des fins de bureaux pour une durée de base de 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, avec deux options de renouvellement consécutives de cinq ans chacune. Le loyer annuel pour la première année est fixé à 29,63\$ par pied carré, applicable à une superficie locative de 28 931 pieds carrés jusqu'au 31 janvier 2020, puis à 33 140 pieds carrés dès le 1<sup>er</sup> février 2020. Le loyer de base est de 12,54\$ par pied carré, sujet à une indexation annuelle de 2,0 % sur l'ensemble du loyer. Le taux d'intérêt théorique de l'obligation est de 3,43 % et correspond au taux d'intérêt implicite du bail. Aucune option d'achat, à prix de faveur ou non, n'est prévue à la convention. Le solde de l'obligation découlant de ce contrat à la fin de l'exercice est de 3,1 M\$ (3,5 M\$ en 2023).

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 12. DETTE À LONG TERME (suite)

(en milliers de dollars)

#### Obligations découlant de contrat de location-acquisition (suite)

La Ville a conclu un bail à des fins de bureaux pour une durée initiale de 15 ans, débutant le 1<sup>er</sup> avril 2022, avec deux options de renouvellement successives de six ans chacune. Le loyer annuel de base pour la première année, excluant les taxes foncières, est fixé à 14,00 \$ par pied carré, applicable à une superficie locative de 9 548 pieds carrés. Le loyer de base augmentera de 1,50 \$ par pied carré à partir de la sixième année et de 1,50 \$ par pied carré après la 11<sup>ème</sup> année. Les frais d'exploitation seront ajustés annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation. Le taux d'intérêt théorique de l'obligation est de 5,94 % et correspond au taux d'intérêt implicite du bail. Le bail ne prévoit aucune option d'achat, que ce soit à prix de faveur ou non. Le solde de l'obligation découlant de ce contrat à la fin de l'exercice est de 1,4 M\$ (aucun en 2023).

La Ville a conclu un bail pour les besoins du centre de formation du Service de Police pour une durée de dix ans, débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2023, avec trois options de renouvellement successives de cinq ans chacune. Le loyer annuel pour la première année est fixé à 12,00 \$ par pied carré, applicable à une superficie locative de 125 549 pieds carrés jusqu'au 31 octobre 2027. À partir de novembre 2027, le loyer de base augmentera de 1,10 \$ par pied carré, et à partir de novembre 2030, il augmentera de 1,15 \$ par pied carré. Le taux d'intérêt du bail est de 4,70 %, correspondant au taux d'intérêt marginal de la Ville à la date d'entrée en vigueur du bail. Le bail ne prévoit aucune option d'achat, que ce soit à prix de faveur ou non. Le solde de l'obligation découlant de ce contrat à la fin de l'exercice est de 8,4 M\$ (aucun en 2023).

#### Dettes à long terme découlant d'ententes de partenariat public-privé

					2024	2023
	Durée	Échéance	Taux d'intérêt effectif	Mesure initiale		
<b>Passifs financiers découlant des partenariats public-privé</b>						
Réfection complète, financement, exploitation et transfert de la Piscine intérieure Saint-Léonard	248 mois	Jun 2026	6,29 %	6 355	785	1 269
					<b>785</b>	<b>1 269</b>

Aucune option de renouvellement n'est prévue au contrat.

Le recouvrement de la dette à long terme, à la valeur nominale, aux fins de son remboursement se répartit de la façon suivante :

	2024	2023
À la charge des contribuables		
De la municipalité centrale	4 995 454	4 919 819
De l'agglomération <sup>1</sup>	3 370 322	3 263 936
Fonds d'amortissement	2 945 612	3 059 016
Fonds réservé - PAUPME	32 369	20 551
Débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	2 757 082	3 079 209
À recouvrer de tiers par l'entremise de redevances	524 481	481 213
Prêts aux PME-MTL - PAUPME	14 933	22 096
	<b>14 640 253</b>	<b>14 845 840</b>

<sup>1</sup> Ce solde inclut 2,6 M\$ (aucun en 2023), représentant le montant des radiations sur les prêts accordés aux PME-MTL dans le cadre du PAUPME. Ceux-ci pourraient potentiellement faire l'objet d'une radiation de dette et seraient par conséquent à la charge du gouvernement du Québec. Aucune provision pour créances douteuses en 2024 (6,2 M\$ en 2023).

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 12. DETTE À LONG TERME (suite)

(en milliers de dollars)

Les versements estimatifs sur la dette à long terme, à la valeur nominale, s'établissent comme suit :

	Obligations et autres dettes	Contrat de location-acquisition	Total	Montant à refinancer	Montant net
<b>31 décembre 2024</b>					
2025	848 954	3 063	852 017	146 251	705 766
2026	1 265 029	3 088	1 268 117	294 238	973 879
2027	1 324 432	3 150	1 327 582	270 898	1 056 684
2028	1 075 555	3 294	1 078 849	282 315	796 534
2029	811 967	3 319	815 286	369 553	445 733
1 à 5 ans	5 325 937	15 914	5 341 851	1 363 255	3 978 596
6 à 10 ans	4 435 080	14 331	4 449 411	1 311 893	3 137 518
11 à 15 ans	1 950 200	8 394	1 958 594	222 256	1 736 338
16 à 20 ans	2 771 260	8 388	2 779 648	65 797	2 713 851
21 à 25 ans	119 174	8 816	127 990	-	127 990
2050 et plus	-	23 037	23 037	-	23 037
	14 601 651	78 880	14 680 531	2 963 201	11 717 330
Intérêts	-	(40 278)	(40 278)	-	(40 278)
<b>TOTAL</b>	<b>14 601 651</b>	<b>38 602</b>	<b>14 640 253</b>	<b>2 963 201</b>	<b>11 677 052</b>
<b>31 décembre 2023</b>					
2024	1 353 541	1 876	1 355 417	203 101	1 152 316
2025	808 277	1 900	810 177	207 402	602 775
2026	1 246 193	1 924	1 248 117	283 418	964 699
2027	1 305 382	1 948	1 307 330	362 661	944 669
2028	1 055 997	1 972	1 057 969	316 591	741 378
1 à 5 ans	5 769 390	9 620	5 779 010	1 373 173	4 405 837
6 à 10 ans	4 278 542	9 027	4 287 569	1 381 719	2 905 850
11 à 15 ans	2 508 371	7 902	2 516 273	222 256	2 294 017
16 à 20 ans	2 141 179	8 305	2 149 484	45 500	2 103 984
21 à 25 ans	119 174	8 729	127 903	-	127 903
2049 et plus	-	24 835	24 835	-	24 835
	14 816 656	68 418	14 885 074	3 022 648	11 862 426
Intérêts	-	(39 234)	(39 234)	-	(39 234)
<b>TOTAL</b>	<b>14 816 656</b>	<b>29 184</b>	<b>14 845 840</b>	<b>3 022 648</b>	<b>11 823 192</b>

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 12. DETTE À LONG TERME (suite) (en milliers de dollars)

#### Taux d'intérêt effectif

	2024	2023
Années d'échéance	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	3,20 %	3,44 %
6 à 10 ans	3,33 %	3,06 %
11 à 15 ans	3,26 %	3,39 %
16 à 20 ans	4,66 %	4,60 %
21 à 25 ans	6,00 %	6,00 %
2049 et plus	-	5,54 %
2050 et plus	5,54 %	-
	3,55 %	3,52 %

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 13. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

(en milliers de dollars)

	2024	2023
Régimes de retraite à prestations déterminées	69 937	273 565
Autres régimes	333 805	320 035
Passif au titre des avantages sociaux futurs	403 742	593 600

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées se chiffrent à 261,9 M\$ (244,8 M\$ en 2023). Les charges relatives aux régimes de retraite à cotisations déterminées et aux régimes de retraite des élus municipaux s'élèvent respectivement à 3,2 M\$ (2,5 M\$ en 2023) et à 1,3 M\$ (2,7 M\$ en 2023).

#### Régimes à prestations déterminées

##### A. Description des régimes

La Ville offre à la plupart de ses employés différents régimes de retraite à prestations déterminées. En vertu de ces régimes, les prestations versées aux employés sont basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen des années les mieux rémunérées. Les cotisations de la Ville sont établies suivant différentes méthodes actuarielles.

Des avantages complémentaires de retraite, liés à l'assurance-vie et aux assurances couvrant le remboursement des frais médicaux et dentaires, sont aussi accordés à certains employés. De plus, des avantages postérieurs à l'emploi sont aussi fournis. Ces avantages comprennent notamment les prestations de remplacement du revenu, les prestations complémentaires de chômage, le maintien des protections durant des périodes d'absence temporaire et certaines allocations de départ. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

En 2024, la Ville a transféré les Régimes de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal au Régime de retraite de certains juges du Québec (RRCJQ), conformément à l'entente avec le Secrétariat du Conseil du trésor. La Ville a versé 91,2 M\$ au gouvernement du Québec, correspondant à la valeur actuarielle des prestations accumulées dans ces régimes. De ce montant, 44,1 M\$ provenait de la caisse de retraite du régime agréé des juges de la Ville, le solde a été payé par les fonds généraux de la Ville.

Les plus récentes évaluations actuarielles disponibles couvrent les exercices allant de 2019 à 2023.

##### B. Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

	2024		2023	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes	24 572 459	-	23 792 398	-
Obligation au titre des prestations constituées	(24 226 345)	(341 838)	(23 574 903)	(332 591)
Surplus (déficit)	346 114	(341 838)	217 495	(332 591)
(Gains) pertes actuarielles non amorties	(408 412)	8 033	(483 651)	12 556
Passif au titre des prestations constituées	(62 298)	(333 805)	(266 156)	(320 035)
Provision pour moins-value	(7 639)	-	(7 409)	-
Passif au titre des avantages sociaux futurs	(69 937)	(333 805)	(273 565)	(320 035)

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 13. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

(en milliers de dollars)

#### C. Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

	2024		2023	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées	(2 439 735)	(341 838)	(2 485 429)	(332 591)
Valeur actuarielle des actifs des régimes	2 145 957	-	2 161 014	-
Déficit	(293 778)	(341 838)	(324 415)	(332 591)

#### D. Valeur actuarielle des actifs des régimes

	2024		2023	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	23 792 398	-	23 543 545	-
Rendement prévu des actifs des régimes	1 430 103	-	1 406 730	-
Pertes survenues dans l'exercice sur le rendement prévu des actifs des régimes	(9 920)	-	(279 622)	-
Rendement réel des actifs des régimes	1 420 183	-	1 127 108	-
Cotisations de l'employeur	440 153	11 346	21 813	11 048
Cotisations des employés	316 687	-	309 148	-
Prestations versées	(1 396 962)	(11 346)	(1 209 216)	(11 048)
Solde à la fin de l'exercice	24 572 459	-	23 792 398	-
Juste valeur des actifs des régimes <sup>1</sup>	25 156 375	-	23 174 360	-

<sup>1</sup> La juste valeur des actifs comprend les obligations émises directement par la Ville à ses régimes de retraite. Elles sont inscrites à leur coût de 303,7 M\$ (303,7 M\$ en 2023).

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 13. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite) (en milliers de dollars)

#### E. Obligation au titre des prestations constituées

	2024		2023	
	Régimes de retraite <sup>1</sup>	Autres régimes	Régimes de retraite <sup>1</sup>	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	23 574 903	332 591	22 975 986	325 538
Coût des services rendus au cours de l'exercice	525 400	12 233	501 224	12 580
Coût des services passés	-	-	73 300	-
Cotisation au fonds de stabilisation	68 380	-	66 802	-
Prestations versées	(1 396 962)	(11 346)	(1 209 216)	(11 048)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 407 937	10 124	1 375 064	9 461
(Gains) pertes survenues dans l'exercice sur l'obligation	46 687	(1 764)	(208 257)	(3 940)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>24 226 345</b>	<b>341 838</b>	<b>23 574 903</b>	<b>332 591</b>

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2024, l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite comprend une obligation implicite de 1 896,7 M\$ (3 460,0 M\$ au 31 décembre 2023) découlant de l'adoption, en 2014, de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15).

#### F. Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2024		2023	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	525 400	12 233	501 224	12 580
Coût des services passés	-	-	73 300	-
Cotisations au fonds de stabilisation	68 380	-	66 802	-
Cotisations des employés	(316 687)	-	(309 148)	-
Pertes (gains) actuariels non amortis constatés lors de modifications de régimes	-	399	(73 300)	-
Amortissement des pertes actuarielles	(18 632)	2 626	(15 039)	4 998
<b>Charge au titre des avantages de retraite</b>	<b>258 461</b>	<b>15 258</b>	<b>243 839</b>	<b>17 578</b>
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 407 937	10 124	1 375 064	9 461
Rendement prévu des actifs des régimes	(1 430 103)	-	(1 406 730)	-
(Revenu) charge d'intérêt	(22 166)	10 124	(31 666)	9 461
Variation de la provision pour moins-value	230	-	5 600	-
<b>Charge totale</b>	<b>236 525</b>	<b>25 382</b>	<b>217 773</b>	<b>27 039</b>

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 13. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite) (en milliers de dollars)

#### G. Principales hypothèses

Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2024		2023	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	5,85 % à 6,97 %	3,00 % à 3,30 %	5,95 % à 6,25 %	3,00 % à 3,20 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	5,85 % à 6,27 %		5,95 % à 6,27 %	
Taux d'inflation	2,00 % à 2,50 %	2,00 %	2,00 % à 2,50 %	2,00 %
Taux de croissance des salaires	2,12 % à 2,87 %	2,20 % à 2,50 %	2,12 % à 2,75 %	2,15 % à 2,50 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé		3,00 % à 6,00 %		3,00 % à 6,50 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé		3,00 % à 4,50 %		3,00 % à 4,50 %
Années où le taux devrait se stabiliser		2040		2037 et 2040

#### Tables de mortalité

Pour ses principaux régimes de retraite, à l'exception de celui des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014 combinée avec l'échelle CPM-B et des facteurs d'ajustement selon les rapports de provisionnement. Pour le régime de retraite des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014Publ avec l'échelle CPM-B et des facteurs d'ajustement selon les rapports de provisionnement.

#### Régimes à cotisations déterminées et régimes des élus municipaux

##### a. Description des régimes

Certains employés participent à des régimes de retraite à cotisations déterminées où la cotisation de la Ville représente un pourcentage de la rémunération. Les élus municipaux participent quant à eux à des régimes de retraite à prestations déterminées administrés par Retraite Québec. Les cotisations de la Ville sont fixées par le gouvernement.

##### b. Cotisations de l'employeur

	2024	2023
Régimes à cotisations déterminées	3 221	2 548
Régimes de retraite des élus municipaux	1 366	2 674

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 14. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

(en milliers de dollars)

	2024	2023
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		
Fermeture de décharges contrôlées de déchets solides <sup>1</sup>	77 418	76 753
Batiments, terrains et autres	242 570	254 933
	319 988	331 686

<sup>1</sup> La Ville comptabilise une OMHS en lien avec les coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides. Les charges totales estimatives s'échelonnant jusqu'en 2062, non actualisées au 31 décembre 2024 se chiffrent à 122,8 M\$ (123,2 M\$ en 2023). Le taux d'actualisation utilisé est de 3,0 % (3,2 % en 2023).

Les obligations liées à la mise hors service de bâtiments, terrains et autres immobilisations corporelles de la Ville concernent principalement les situations suivantes :

- L'assainissement de bâtiments, de terrains ainsi que les frais afférents, requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, lorsque la Ville cesse définitivement d'exercer des activités appartenant à l'une des catégories désignées par le *Règlement sur la protection de la réhabilitation des terrains*.
- La mise hors service d'immobilisations relatives à la disposition des autobus et voitures de métro, à la remise en état des lieux à l'échéance de baux immobiliers et à la disposition de réservoirs et de systèmes électromécaniques.

L'existence de telles obligations n'implique cependant pas l'obligation d'effectuer des travaux immédiats. Le montant auquel il est prévu que les travaux requis seront réalisés correspond à la période d'actualisation du passif, cette durée pouvant dans certains cas être différente de la période d'amortissement des immobilisations corporelles liées aux obligations.

Les variations des OMHS au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

	Fermeture des décharges de déchets solides	Assainissement des bâtiments	Décontamination des terrains	Autres	2024	2023
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	76 753	171 710	63 390	19 833	331 686	-
Passifs engagés <sup>1</sup>	-	3 860	1 262	-	5 122	334 564
Passif réglés	(2 497)	(2 073)	-	(57)	(4 627)	(5 992)
Charge de désactualisation <sup>2</sup>	2 389	4 906	825	767	8 887	10 045
Révision des estimations de flux de trésorerie	773	(38 320)	(1 431)	17 898	(21 080)	(6 931)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	77 418	140 083	64 046	38 441	319 988	331 686

<sup>1</sup> Les coûts estimés non actualisés pour les activités de mise hors service au 31 décembre 2024 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 495,8 M\$ (570,9 M\$ en 2023).

<sup>2</sup> La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

	2024	2023
Taux d'actualisation	3,00 % à 4,13 %	3,10 % à 5,37 %
Taux d'inflation	2,00 % à 4,00 %	2,00 % à 3,00 %
Période d'actualisation	1 à 60 ans	1 à 60 ans
Période d'amortissement restante des immobilisations liées aux OMHS	1 à 60 ans	1 à 60 ans

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 15. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

(en milliers de dollars)

	2024	2023
Passif environnemental	56 556	73 433
	56 556	73 433

La Ville comptabilise un passif environnemental à l'égard de l'assainissement de ses sites contaminés. Ce passif, basé sur les informations connues à ce jour, englobe les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement. Ces coûts comprennent ceux associés aux activités de fonctionnement ainsi que ceux reliés à la construction d'infrastructures utilisées uniquement dans le cadre de l'assainissement des sites le cas échéant. Lorsque la période de réalisation des travaux d'assainissement peut être établie, la Ville en actualise les coûts. Au 31 décembre 2024, le passif relatif aux sites dont les coûts d'assainissement ont été actualisés s'élève à 22,1 M\$ (27,6 M\$ en 2023), les charges totales estimatives non actualisées, dont la réalisation est prévue s'échelonner jusqu'en 2045, se chiffrent à 32,9 M\$ (39,0 M\$ en 2023) et le taux d'actualisation utilisé est de 3,3 % (3,2 % en 2023). Le passif relié aux sites pour lesquels la période de réalisation des travaux ne peut être établie est de 34,5 M\$ (45,8 M\$ en 2023).

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)

	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Cessions / Radiations	Solde à la fin de l'exercice
<b>COÛT</b>				
Infrastructures <sup>1</sup>	17 358 747	1 332 632	479 759	18 211 620
Réseau du métro - infrastructures	4 416 789	577 939	-	4 994 728
Réseau du métro - tunnels	330 470	7 921	-	338 391
Voitures de métro	2 594 649	21 108	-	2 615 757
Bâtiments <sup>2</sup>	7 134 889	464 287	18 201	7 580 975
Améliorations locatives	243 393	35 452	1 968	276 877
Véhicules	2 437 991	65 380	14 416	2 488 955
Ameublement et équipement de bureau	1 011 911	159 406	124 154	1 047 163
Machinerie, outillage et équipement	678 911	40 644	11 465	708 090
Terrains	1 911 855	113 205	-	2 025 060
Autres	32 527	9 385	-	41 912
	38 152 132	2 827 359	649 963	40 329 528
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>				
Infrastructures	6 046 021	500 881	469 336	6 077 566
Réseau du métro - infrastructures	1 294 036	140 286	-	1 434 322
Réseau du métro - tunnels	125 087	3 503	-	128 590
Voitures de métro	506 578	56 088	-	562 666
Bâtiments	2 207 219	124 114	5 425	2 325 908
Améliorations locatives	147 849	16 587	1 880	162 556
Véhicules	1 423 136	127 655	12 921	1 537 870
Ameublement et équipement de bureau	480 751	143 496	118 726	505 521
Machinerie, outillage et équipement	282 999	29 156	10 918	301 237
	12 513 676	1 141 766	619 206	13 036 236
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	25 638 456	1 685 593	30 757	27 293 292
Biens loués en vertu de contrats de location- acquisition inclus dans les immobilisations corporelles				
Coût	28 305	9 913	-	38 218
Amortissement cumulé	(1 728)	(1 896)	-	(3 624)
Valeur comptable nette	26 577	8 017	-	34 594

<sup>1</sup> En 2024, la Ville n'a reçu aucun transfert d'immobilisations corporelles du Gouvernement du Québec, toutefois un ajustement de 15,4 M\$ a été effectué sur les immobilisations corporelles antérieurement reconnues. La Ville a reçu du Gouvernement du Canada, dans le cadre du projet du pont Champlain, des immobilisations corporelles pour une valeur de 16,6 M\$ (aucun en 2023). Dans le cadre de la réalisation des travaux du Réseau express métropolitain, CDPQ Infra a cédé à la Ville 2,6 M\$ d'immobilisations corporelles (10,4 M\$ en 2023). La valeur de ces transferts et apports d'immobilisations corporelles, sans effet sur les flux de trésorerie, est retranchée des acquisitions d'immobilisations corporelles.

<sup>2</sup> La Ville contrôle une infrastructure (Piscine intérieure Saint-Léonard) par le biais d'un partenariat public-privé depuis novembre 2004. Ce PPP cours jusqu'en juin 2026 et l'infrastructure est amortie selon la durée de vie utile déterminée par la Ville. Les caractéristiques du passif financier connexe sont décrites à la note 12.

Le coût des immobilisations corporelles en cours de réalisation se chiffre à 3 351,1 M\$ au 31 décembre 2024 (3 093,9 M\$ en 2023). En 2024, ce coût inclut 23,7 M\$ en immobilisations corporelles détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition (23,7 M\$ en 2023) n'ayant pas fait l'objet d'un amortissement puisque la mise en service n'est pas encore effective.

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 17. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS

(en milliers de dollars)

	2024	2023
Dépôt pour l'achat de terrains et autres actifs	170 847	55 988
Autres		
Salaires et charges sociales payés d'avance	31 105	33 243
Autres frais payés d'avance	52 442	26 227
	254 394	115 458

### 18. EXCÉDENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)

	2024	2023
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	26 990	100 045
Excédent des activités de fonctionnement affecté	681 486	684 786
Réserves financières et fonds réservés	411 222	567 867
Déficit des activités d'investissement en immobilisations corporelles et en prêts	(1 869 227)	(1 548 671)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 588 363)	(1 653 354)
Investissement net dans les immobilisations corporelles et les prêts	19 293 728	17 903 453
Gains de réévaluation cumulés	5 708	9 848
	16 961 544	16 063 974

Conformément au modèle élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du gouvernement du Québec, la Ville présente, dans son rapport financier annuel, certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé dans différents postes définis aux paragraphes qui suivent, ces informations financières sont montrées aux annexes 3 et 4, ainsi qu'aux tableaux 1 à 9.

#### Excédent des activités de fonctionnement affecté

L'excédent des activités de fonctionnement affecté correspond à la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (L.Q. 2000, chapitre 56), par des résolutions adoptées par le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissements. Il comprend également l'excédent des activités de fonctionnement des organismes contrôlés.

#### Réserves financières et fonds réservés

Les réserves financières et fonds réservés correspondent à la partie de l'excédent accumulé réservée à des fins particulières en vertu de dispositions législatives et contractuelles. Ces réserves et fonds réservés servent notamment aux dépenses liées à la tenue d'élections, à la fourniture des services de l'eau et de la voirie et à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 18. EXCÉDENT ACCUMULÉ (suite) (en milliers de dollars)

#### Déficit des activités d'investissement en immobilisations corporelles et en prêts

Le déficit des activités d'investissement en immobilisations corporelles et en prêts correspond à la différence entre, d'une part, le cumul du coût des immobilisations corporelles et des émissions de prêts et, d'autre part, le total des sources de financement.

#### Charges constatées à taxer ou à pourvoir

Les charges constatées à taxer ou à pourvoir correspondent au solde net des charges constatées à l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités qui feront l'objet de revenus futurs. À l'exception du montant lié aux prêts consentis dans le cadre du PAUPME, ce solde net est viré, par affectations, à l'excédent des activités de fonctionnement non affecté selon les montants prévus au budget ou par des résolutions adoptées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Les charges constatées à taxer ou à pourvoir résultent des éléments suivants :

- l'application des mesures d'allègements liées aux régimes de retraite (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2025) et aux avantages complémentaires de retraite et aux autres avantages sociaux futurs postérieurs à l'emploi (affectations sur la base de résolutions spécifiques associées à la valeur du passif);
- l'application des mesures d'allègements liées à la pandémie de COVID-19 permise pendant la période allant de 2021 à 2026, applicable aux régimes de retraite à prestations déterminées (affectations sur une période s'échelonnant jusqu'en 2030);
- l'application des mesures d'allègements liées au passif environnemental (affectations, sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2042);
- le financement à long terme de certaines charges de fonctionnement liées essentiellement au refinancement, effectué en 2003 et 2005, d'actes notariés concernant certains régimes de retraite (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2045);
- l'application de la directive sur le traitement comptable et fiscal des prêts consentis dans le cadre du PAUPME. Cet élément des charges constatées à taxer ou à pourvoir ne fait pas l'objet d'affectations. Il est crédité lors de l'émission des prêts puis débité lors du remboursement ou du pardon des prêts et de l'enregistrement d'une provision pour moins-value.
- l'application des mesures d'allègements liées aux OMHS, ou d'une réévaluation des coûts liés à celles-ci (affectations sur la durée de vie utile restante des immobilisations corporelles auxquelles les OMHS se rattachent ou sur la période comprise entre la fin de la durée de vie utile restante des immobilisations corporelles en question, qu'elles fassent encore ou non l'objet d'usage productifs, et le début des travaux de mise hors service s'il est prévisible que la réalisation de ceux-ci soit différée).

#### Investissement net dans les immobilisations corporelles et les prêts

L'investissement net dans les immobilisations corporelles et les prêts correspond à la valeur comptable nette des immobilisations corporelles réduite de la portion de la dette liée à ces immobilisations corporelles puis augmentée des placements du fonds d'amortissement et des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme.

#### Gains de réévaluation cumulés

Représente le solde à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation cumulés au 31 décembre.

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 19. REVENUS DE TRANSFERTS

(en milliers de dollars)

	2024	2023
Transferts - activités de fonctionnement		
Gouvernement du Canada	31 965	27 864
Gouvernement du Québec	742 452	588 233
Communauté métropolitaine de Montréal	68 275	43 946
	842 692	660 043
Transferts - activités d'investissement en immobilisations corporelles et en prêts		
Gouvernement du Canada		
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec	71 892	154 602
Programme de transferts Canada - Québec	16 651	24 959
Programme de transferts Canada - Municipalité	3 633	8 441
Autres <sup>1</sup>	16 924	107
Gouvernement du Québec		
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes	320 597	355 774
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec	154 803	120 814
Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC)	3 793	(675)
Programmes de transfert Canada - Québec	16 651	27 892
Programmes de transfert Québec - Municipalité	64 532	56 887
Autres <sup>2</sup>	(2 969)	15 186
Autres		
Communauté métropolitaine de Montréal	753	328
Autres	4 361	4 634
	671 621	768 949
	1 514 313	1 428 992

<sup>1</sup> Les transferts de 2024 incluent des immobilisations corporelles d'une valeur de 16,6 M\$ (aucun en 2023).

<sup>2</sup> En 2024, un ajustement de -15,4 M\$ a été apporté à un transfert d'immobilisations corporelles comptabilisé antérieurement. Les transferts de 2023 incluent 14,0 M\$ en immobilisations corporelles.

### 20. REVENUS D'INTÉRÊTS

(en milliers de dollars)

	2024	2023
Placements de portefeuille		
Affectés au fonds d'amortissement	91 844	83 153
Non affectés	26 677	51 709
	118 521	134 862
Autres revenus d'intérêts		
Arriérés de taxes	32 678	32 855
Intérêts sur encaisse et autres intérêts	58 518	54 549
	91 196	87 404
	209 717	222 266

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 21. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)

Éléments sans effet sur la trésorerie	Notes	2024	2023
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Amortissement des immobilisations corporelles	16	1 141 766	1 096 598
Amortissement des primes et escomptes à l'émission de titres		18 221	3 947
Amortissement des primes et escomptes sur placements		(16 323)	(40 352)
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		8 887	10 045
Réévaluation de provisions - autres passifs		5 136	(4 299)
Application d'une nouvelle norme comptable		-	11 199
Autres gains et perte de réévaluation de l'exercice		(4 139)	-
		1 153 548	1 077 138
<b>Activités d'investissement en immobilisations corporelles</b>			
Transfert en immobilisations corporelles	19	(1 223)	(13 977)
Autre revenu - en immobilisations corporelles		(2 928)	(10 377)
Acquisition d'immobilisation corporelles par contrat de location-acquisition	16	9 913	6 846
Perte sur cession / radiation d'immobilisations corporelles		24 292	10 971
		30 054	(6 537)
<b>Activités de placements</b>			
Contribution à un autre organisme		-	206
Radiation de prêts	7	2 624	-
Provision pour perte de valeur des prêts		(5 140)	731
Écart d'actualisation et de désactualisation de prêts		(1 461)	(1 020)
		(3 977)	(83)
<b>Activités de financement</b>			
Transfert pour pardons de prêts		-	993
Location-acquisition		(9 913)	(6 846)
		(9 913)	(5 853)
		1 169 712	1 064 665

Variation des éléments hors caisse	2024	2023
Débiteurs	(11 538)	255 033
Propriétés destinées à la revente	(38 132)	(24 389)
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	6 028	-
Créditeurs, provisions et charges à payer	(25 888)	4 810
Revenus reportés	(310 715)	(81 422)
Passif au titre des avantages sociaux futurs	(189 858)	211 952
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	(12 889)	-
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	37 676	(10 054)
Passif au titre des sites contaminés	(22 013)	7 938
Stocks	(13 648)	(11 905)
Autres actifs non financiers	(24 077)	1 292
	(605 054)	353 255

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 22. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Ville est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La Ville a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène la Ville à subir une perte financière.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues. Une surveillance de la situation des marchés est effectuée sur une base courante de sorte que tout changement affectant les institutions auxquelles la Ville prête des fonds sera rapidement connu.

#### Placements de portefeuille

La Ville atténue son risque associé aux placements de portefeuille en respectant ses politiques en matière de placement, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit. Elle s'assure notamment d'investir majoritairement dans des titres émis par des gouvernements canadiens ainsi que par des organismes bénéficiant de garanties de ceux-ci. La Ville considère que la qualité de crédit des placements de portefeuille qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est adéquate.

#### Débiteurs

La Ville estime que le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit puisqu'elle évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. En raison de leur diversité et de leurs secteurs d'activité, elle estime que la concentration du risque de crédit à l'égard de ceux-ci est minime.

Au 31 décembre 2024, le solde des débiteurs est de 5 854,7 M\$ (5 871,1 M\$ en 2023). En excluant les montants de taxes de 215,4 M\$ (150,5 M\$ en 2023), d'amendes et pénalités de 108,0 M\$ (143,3 M\$ en 2023) pour lesquelles la Ville met en place des mesures de recouvrement spécifiques ainsi que les sommes à recevoir des gouvernements du Québec, du Canada et des organismes municipaux de 5 141,8 M\$ (5 253,2 M\$ en 2023) dont le risque de crédit est jugé minime, le solde résiduel des débiteurs est de 389,5 M\$ (324,1 M\$ en 2023). La Ville considère que la concentration du risque de crédit à l'égard de ces débiteurs est faible.

La Ville établit et révisé la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

#### Prêts

Le solde des prêts, déductions faites des prêts PAUPME mis sur pied par le MÉIÉ, présenté à l'état consolidé de la situation financière, correspond à l'exposition maximale au risque de crédit.

À la date d'établissement des états financiers, une évaluation des prêts est effectuée en considérant, notamment, les tendances historiques, les conditions actuelles et toute circonstance particulière connue à cette date. Le cas échéant, la provision pour moins-values est ajustée en conséquence pour traduire le degré de recouvrabilité et le risque de perte.

La Ville estime que les concentrations de risque de crédit relatives aux prêts sont limitées en raison, notamment, des hypothèques de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rang sur les actifs en cas de défaut des OBNL sur un montant de 13,6 M\$ (26,9 M\$ en 2023).

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 22. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque de crédit (suite)

##### **Crédits d'achat Accès Condos**

La Ville estime que le risque de crédit associé aux Crédits d'achat Accès Condos est réduit puisqu'ils sont garantis par des hypothèques de second rang.

Les instruments financiers dérivés comportent un élément de risque de crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations de la contrepartie. La Ville réduit ce risque en traitant avec des institutions financières reconnues.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Ville éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers, qu'elle ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'ils arrivent à échéance.

La Ville gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à des facilités de crédit. La gestion quotidienne des liquidités est basée sur des prévisions de trésorerie mises à jour régulièrement et permet à la Ville de gérer la désynchronisation des entrées et sorties de fonds.

La Loi sur les cités et villes exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Les allocations budgétaires sont donc limitées aux sommes disponibles au titre des revenus et des dépenses qui ont été approuvées pour l'année. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, la Ville peut avoir recours à diverses sources de revenus, notamment à la taxation foncière et à la tarification. Elle peut également utiliser ses excédents accumulés.

Afin de respecter l'équilibre budgétaire, la Ville analyse annuellement l'impact de son programme décennal d'investissement en infrastructures sur son ratio d'endettement et son service de la dette.

L'administration municipale s'est dotée d'une politique de gestion de la dette dans le but d'encadrer les décisions relatives à l'endettement et aussi, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépassera pas la capacité de payer de la Ville, mais protégera également sa capacité d'emprunt future. La politique prévoit notamment que l'administration municipale se donne une stratégie de financement des dépenses en immobilisations corporelles, gère sa dette avec prudence, administre sa dette de façon responsable et réduise au minimum ses risques financiers. L'administration municipale peut limiter la capacité d'emprunter des organismes contrôlés.

Les infrastructures de transport collectif sont majoritairement admissibles aux programmes d'aide financière provenant des différents paliers de gouvernement. Celles-ci sont, habituellement, versées sous la forme de remboursement sur le service de la dette. Conformément aux dispositions législatives, ce financement est réalisé directement auprès du fonds de financement du ministère des Finances.

Pour chaque emprunt ne prévoyant pas de remboursement annuel et dont le terme est supérieur à un an, la Ville prévoit un fonds d'amortissement afin d'assurer le remboursement complet à l'échéance. La principale orientation de la politique de placement du fonds d'amortissement est d'apparier les échéances avec les remboursements d'emprunts et de conserver les titres jusqu'à l'échéance.

Les emprunts temporaires de 2 045,3 M\$ au 31 décembre 2024 (1 336,0 M\$ au 31 décembre 2023) portent intérêt à un taux variable. Ces emprunts temporaires sont exposés aux changements de taux d'intérêt qui pourraient survenir dans le futur. Ainsi, l'incidence d'une augmentation immédiate et soutenue au 31 décembre de 1,00 % des taux d'intérêt aurait pour effet d'augmenter la charge d'intérêts de 20,5 M\$, tandis qu'une baisse de 1,00 % des taux réduirait la charge d'intérêts de ce même montant.

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 22. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque de liquidité (suite)

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers, au 31 décembre, se détaillent comme suit :

	2024				Total
	Moin d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunts temporaires	736 396	1 308 867	-	-	2 045 263
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instruments financiers	1 765 401	4 247	4 855	65 871	1 840 374
Intérêts courus à payer	103 897	-	-	-	103 897
Dette à long terme	850 453	3 669 681	813 591	9 306 528	14 640 253
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	779	2 653	-	-	3 432
	<b>3 456 926</b>	<b>4 985 448</b>	<b>818 446</b>	<b>9 372 399</b>	<b>18 633 219</b>

	2023				Total
	Moin d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunts temporaires	611 045	724 988	-	-	1 336 033
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instruments financiers	1 753 666	4 914	3 000	78 331	1 839 911
Intérêts courus à payer	106 084	-	-	-	106 084
Dette à long terme	1 354 341	3 362 314	1 056 838	9 072 347	14 845 840
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	12 693	1 677	1 637	314	16 321
	<b>3 837 829</b>	<b>4 093 893</b>	<b>1 061 475</b>	<b>9 150 992</b>	<b>18 144 189</b>

#### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix.

#### **Risque de taux d'intérêt**

L'exposition au risque de taux d'intérêt est attribuable aux actifs et passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme la Ville a l'intention de conserver ses placements de portefeuille affectés et ses débiteurs jusqu'à échéance et prévoit rembourser ses dettes selon l'échéance prévue, elle est peu exposée à ce risque.

La politique de gestion de la dette de l'administration municipale limite à un maximum de 10,00 % les emprunts émis en devises étrangères ou à taux variables. Au-delà de ce seuil, elle doit utiliser des produits dérivés, comme des contrats de change pour se protéger des fluctuations de taux de change ou de taux d'intérêt. Lorsqu'ils émettent des obligations en devises ou à taux variable, les organismes contrôlés ont aussi recours à des contrats d'échange. Lorsque la Ville conclut un contrat d'échange de devises ou de taux elle fait appel à une contrepartie. La Ville s'assure que la contrepartie soit notée par au moins deux des agences principales et que sa cote soit au moins équivalente à la sienne.

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 22. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque de marché (suite)

##### Risque de taux d'intérêt (suite)

Pour la dette à long terme portant intérêt à un taux variable, la Ville a conclu des contrats à terme de taux d'intérêt. L'effet net, tant sur les actifs financiers que sur les passifs financiers, d'une augmentation (diminution) de taux d'intérêt égale à 1% au cours de l'exercice aurait réduit (augmenté) de 0,4 M\$ les gains et pertes de réévaluation de 2024.

La Ville est exposée aux fluctuations de taux d'intérêt pour ce qui est de certaines dettes sur lesquelles les montants prélevés sont soumis au taux CORRA plus les frais d'estampillage variant de 0,48 % à 0,99 % (au taux CDOR plus frais d'estampillage variant de 0,18 % à 0,69 % au 31 décembre 2023).

L'analyse des échéances des contrats d'échange de taux d'intérêt utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt associé aux dettes se présente comme suit :

	Taux fixe	Montant nominal	Échéance	(en milliers de dollars) Juste valeur au	
				31 déc. 2024	31 déc. 2023
Contrat d'échange de taux d'intérêt	1,99 % <sup>(1)</sup>	25 787	27 fév. 2025	77	864
Contrats d'échange de taux d'intérêt	3,25 % <sup>(2)</sup>	83 060	7 janv. 2029	1 188	3 266
Contrat d'échange de taux d'intérêt	4,39 % <sup>(3)</sup>	69 020	29 nov. 2027	(1 321)	(314)

(1) Ce taux inclut des frais d'estampillage de 0,48 % (0,18 % au 31 décembre 2023).

(2) Ce taux inclut des frais d'estampillage de 0,90 % (0,58 % au 31 décembre 2023).

(3) Ce taux inclut des frais d'estampillage de 0,99 % (0,69 % au 31 décembre 2023).

##### Risque de change

Pour la dette à long terme libellée en devise, à un taux d'intérêt variable de 4,92 % échéant en juin 2027, la Ville a conclu des contrats de change à terme. Au 31 décembre 2024, le taux de change pour l'euro est de 1,4928 (1,4626 en 2023). Une variation du taux de change du dollar canadien de 1,00 % par rapport à l'euro aurait augmenté (diminué) de 0,2 M\$ (0,5 M \$ en 2023) les gains et pertes de réévaluation de 2024.

##### Instrument financiers comptabilisés à la juste valeur

La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

###### Niveau 1

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

###### Niveau 2

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).

###### Niveau 3

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 22. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque de marché (suite)

#### Instrument financiers comptabilisés à la juste valeur (suite)

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des évaluations à la juste valeur des instruments financiers selon leur niveau :

(en milliers de dollars)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Au 31 décembre 2024</b>				
Actifs financiers				
Instruments financiers évalués à la juste valeur	-	-	20 957	20 957
Instruments financiers dérivés	2 534	-	-	2 534
Passifs financiers				
Instruments financiers évalués à la juste valeur	-	20 927	-	20 927
Instruments financiers dérivés	2 100	1 332	-	3 432
<b>Au 31 décembre 2023</b>				
Actifs financiers				
Instruments financiers évalués à la juste valeur	-	-	23 191	23 191
Instruments financiers dérivés	8 562	-	-	8 562
Passifs financiers				
Instruments financiers évalués à la juste valeur	-	94 499	-	94 499
Instruments financiers dérivés	1 991	14 330	-	16 321

(en milliers de dollars)

<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur niveau 3</b>	<b>2 024</b>
Solde d'ouverture	23 191
Encaissement	(2 657)
Gains non réalisés	423
Solde au 31 décembre	20 957

Pour tous les instruments financiers évalués à la juste valeur, il n'y a aucun transfert entre les niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 22. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque de marché (suite)

##### **Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (suite)**

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité et l'effet potentiel sur les actifs financiers de la Ville, d'une appréciation ou d'une dépréciation de 0,50 % du taux d'actualisation, hypothèse utilisée pour la détermination de la juste valeur des Crédits d'achat Accès Condos :

Taux	Montant	Gain (perte) non
		réalisé(e)
<hr/>		
Variation		
11,76 %	19 667	(1 290)
11,26 %	20 801	(876)
10,76 %	20 511	(446)
10,26 %	20 957	-
9,76 %	20 421	464
9,26 %	21 903	946
8,76 %	22 405	1 447

#### **Risque de prix**

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou encore par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Afin de se prémunir en partie des variations de prix du carburant, la Ville a négocié des ententes (3 contrats d'échange) avec des institutions financières dont les dates d'échéances se terminent entre décembre 2025 et décembre 2027. En fonction des contrats d'échange, au 31 décembre 2024, la Ville s'est engagée à payer 0,9240 \$/litre sur 9,7 millions de litres, 0,7837 \$/litre sur 20,9 millions de litres et 0,82475 \$/litre sur 43,8 millions de litres, ce qui porte l'engagement à un volume de 74,4 millions de litres au montant total de 61,5 M\$. Au 31 décembre 2024, un montant de 1 269,0 M\$ est présenté dans les actifs liés aux instruments financiers dérivés et un montant de 0,8 M\$ est présenté dans les passifs liés aux instruments financiers dérivés.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 23. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

#### A. Obligations contractuelles

En vertu d'obligations contractuelles, qui concernent principalement des contrats de location de propriétés, de location de machinerie et de divers équipements, de service pour le déneigement et la collecte des ordures, la Ville s'est engagée à effectuer des versements pour un montant global de 3 459,0 M\$. Les montants qui seront versés au cours des prochains exercices sont estimés comme suit :

<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>2027</u>	<u>2028</u>	<u>2029</u>	<u>2030-2068</u>	<u>Total</u>
1 119,3 M\$	563,9 M\$	412,4 M\$	311,8 M\$	141,4 M\$	910,2 M\$	3 459,0 M\$

Les obligations contractuelles à l'égard des activités d'investissement en immobilisations corporelles et en prêts se chiffrent à 4 764,4 M\$.

#### B. Droits contractuels

Les droits contractuels liés aux activités de fonctionnement, estimés à 1 692,4 M\$, représentent des revenus futurs auxquels la Ville aura droit en vertu d'ententes déjà conclues. Ils comprennent des revenus de transferts de 384,0 M\$ et des services rendus de 1 308,4 M\$ associés à la location de locaux et à des prêts d'employés.

L'échéancier des droits contractuels est établi ainsi :

<u>2025<sup>1</sup></u>	<u>2026</u>	<u>2027</u>	<u>2028</u>	<u>2029</u>	<u>2030-2068</u>	<u>Total</u>
504,1 M\$	174,7 M\$	159,8 M\$	104,2 M\$	95,2 M\$	654,4 M\$	1 692,4 M\$

<sup>1</sup> Comprends les droits contractuels associés à des ententes à durée indéterminée au montant de 228,3 M\$. Ils sont liés à des revenus de transferts de 228,1 M\$ et de services rendus de 0,2 M\$ associés à d'autres services rendus et à des baux.

Les droits contractuels liés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles et en prêts se chiffrent à 2 949,3 M\$.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 24. ACTIFS ÉVENTUELS

#### A. Réduction de l'emprunt du Gouvernement du Québec

Dans le cadre du PAUPME, le solde du prêt consenti par le Gouvernement du Québec au 31 décembre 2024 est de 48,4 M\$. Ce montant a servi exclusivement à l'octroi de prêts aux petites et moyennes entreprises admissibles du territoire montréalais affectées par la pandémie de la COVID-19.

Selon les modalités du prêt, les sommes octroyées à ces entreprises sous la forme de pardons de prêts ne font pas l'objet d'un remboursement au gouvernement. Le gouvernement pourrait également radier, à terme, une portion du prêt équivalente aux montants qui n'auront pu être récupérés des entreprises aidées. Au 31 décembre 2024, un montant de 2,6 M\$ a fait l'objet d'une radiation. La Ville estime probable que la somme de 2,6 M\$ ne fasse pas l'objet d'un remboursement.

#### B. Poursuites intentées en justice

Afin d'éviter toutes incidences négatives sur le dénouement des poursuites qu'elle a intentées, la Ville a choisi de ne pas divulguer le montant qu'elle juge probable de récupérer.

---

### 25. PASSIFS ÉVENTUELS

#### A. Réclamations et assurances

Les réclamations pendantes en justice contre la Ville s'élèvent à 3 627,8 M\$.

Elles comprennent notamment une action collective de 600,0 M\$ intentée par le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (le RAPLIQ) et autorisée par la Cour supérieure le 26 mai 2017. Le RAPLIQ est un organisme qui a pour mission de promouvoir et de défendre les droits des personnes en situation de handicap physique. Les réclamations comprennent également une action collective intentée par une citoyenne et autorisée par la Cour supérieure le 26 janvier 2021. Cette action collective concerne toutes les personnes physiques, associations et personnes morales ayant utilisé, depuis le 15 juin 2015, un stationnement contrôlé par un parcomètre appartenant à la Ville ou dont elle a l'usage, la gestion ou la possession et dont le paiement du coût d'utilisation doit être effectué à une borne de péage ou par le biais d'une application mobile et qui n'ont pu cumuler leur temps lors d'un paiement subséquent ou qui n'ont pu bénéficier du temps restant d'un utilisateur précédent. À l'heure actuelle, la Ville n'est pas en mesure de déterminer l'issue de ces actions collectives.

Les avocats de la Ville considèrent que le règlement des autres réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Ville.

L'administration municipale ne contracte aucune assurance contre les risques. Toutefois, elle a prévu à son budget une somme de 38,1 M\$ afin de couvrir le règlement de réclamations, le paiement des condamnations judiciaires et les charges non prévues au budget.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 25. PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

#### B. Contestation de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*

Depuis la sanction de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15) le 5 décembre 2014, des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des associations d'employés.

Dans un jugement rendu le 9 juillet 2020, la Cour supérieure du Québec a déclaré inconstitutionnelles les dispositions relatives à la suspension de l'indexation des rentes des retraités prévues par cette loi. Le gouvernement et certaines municipalités ont interjeté appel du jugement.

Dans son jugement rendu le 10 mai 2023, la Cour d'appel du Québec a rejeté l'appel. Des demandes d'autorisation d'appel ont alors été déposées à la Cour suprême du Canada et ont été rejetées par cette dernière le 11 avril 2024. Par conséquent, les conclusions du jugement de première instance sont maintenues. Les effets de la réinstauration de l'indexation ont été reflétés aux états financiers.

Dans son jugement rendu le 28 mars 2025, la Cour supérieure du Québec a déclaré que les retraités impactés par la Loi 15 ont droit à l'intérêt légal et à l'indemnité additionnelle rétroactivement à janvier 2017. Les audiences sur les responsabilités et modalités de financement auront lieu dans les prochains mois. À la date de publication des états financiers, cette partie du jugement demeure indéterminable et par conséquent, l'ampleur du passif éventuel ne peut être déterminé avec une fiabilité raisonnable.

#### C. Environnement

La Ville, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer notamment à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (L.Q. 2002, chapitre 11). Entre autres, il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter un terrain après son utilisation ou lorsqu'elle en change l'utilisation.

#### D. Garanties d'emprunts

En vertu des dispositions de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre C-37.01) (la CMM), de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (RLRQ, chapitre A-33.3) et de la *Loi sur le réseau de transport métropolitain* (RLRQ, chapitre R-25.01) (le RTM, aussi connu sous le nom d'EXO), les municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la CMM, de l'ARTM ou du RTM sont garantes des obligations et des engagements de ces organismes. Les quotes-parts de l'administration municipale dans l'endettement total net à long terme de ceux-ci sont indiquées au tableau 4.

Dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal), la Ville cautionne des prêts contractés par des organismes à but non lucratif responsables de la réalisation des projets pour un montant maximal de 250,0 M\$. Au 31 décembre 2024, le montant des prêts cautionnés par la Ville se chiffre à 101,8 M\$. Il est prévu qu'une partie de ces prêts, estimée à 32,5 M\$, sera remboursée à même une contribution ultérieure de la Ville. Le passif éventuel lié aux prêts cautionnés est de 69,3 M\$. Une provision de 0,8 M\$ a été comptabilisée.

La Ville a conclu des ententes avec divers partenaires pour le financement des travaux à effectuer sur les immeubles du portefeuille immobilier résidentiel. Conformément à ces ententes, la Ville a signé une convention de crédit, une convention d'exploitation, un acte d'hypothèque immobilière et un acte d'hypothèque mobilière avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement dans le cadre du Fonds national de co-investissement pour le logement pour la rénovation de 4 768 unités de logement. Le montant de la garantie est de 69,0 M\$ plus une hypothèque additionnelle de 20 %, pour un total de 83,0 M\$.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

### 26. INFORMATION RELATIVE AUX APPARENTÉS

La Ville est apparentée à ses principaux dirigeants et à leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants de la Ville sont la mairesse, les autres membres du comité exécutif, le directeur général et les directeurs généraux adjoints de l'administration municipale ainsi que les dirigeants des autres entités comprises dans le périmètre de consolidation.

Au cours de l'année financière 2024, la dissolution du Bureau du Taxi de Montréal a entraîné le transfert de son patrimoine à la Ville de Montréal. Le Registre de Taxi, reçu dans le cadre de ce transfert a été retransféré à l'Agence de mobilité durable dans le cadre de la reprise des responsabilités y afférents.

---

### 27. ORGANISATION ET GOUVERNANCE DU TRANSPORT COLLECTIF DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017, la STM est assujettie à la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre O-7.3).

En vertu de cette loi, l'ARTM doit acquérir de la STM et de la Ville des équipements et des infrastructures qui ont un caractère métropolitain. Les contrats de transfert des actifs devront préciser la date et les modalités de transfert des biens. Il est prévu que ces actifs seront acquis à leur valeur comptable nette, déduction faite de toute aide gouvernementale reçue. Inversement, les actifs auparavant désignés comme métropolitains, dont l'usage est exclusif aux usagers de la STM, seront transférés à cette dernière.

Au 31 décembre 2024, certaines cessions d'actifs n'ont pas encore été réalisées. Il est prévu que la STM transfère des terminus à l'ARTM, et l'ARTM transférera à la STM des stationnements incitatifs et des terminus.

---

### 28. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.



## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

**TABLEAU 1 – EXCÉDENT (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE**

	2024	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations <sup>1</sup>
<b>Revenus</b>		
Taxes	4 146 998	4 173 032
Compensations tenant lieu de taxes	280 270	287 923
Quotes-parts	-	-
Transferts	319 312	373 471
Services rendus	565 705	568 073
Imposition de droits	353 013	416 323
Amendes et pénalités	109 747	106 035
Revenus de placement de portefeuille	89 553	69 051
Autres revenus d'intérêts	38 055	63 414
Autres revenus	38 529	30 471
	5 941 182	6 087 793
<b>Charges de fonctionnement</b>		
Administration générale	1 003 702	939 402
Sécurité publique	934 937	935 648
Transport	1 288 505	1 278 764
Hygiène du milieu	599 784	596 452
Santé et bien-être	163 073	158 220
Aménagement, urbanisme et développement	237 232	246 254
Loisirs et culture	688 048	734 085
Frais de financement	290 506	279 688
	5 205 787	5 168 513
<b>Excédent avant financement et affectations</b>	735 395	919 280
<b>Financement</b>		
Financement à long terme des activités de fonctionnement	-	(3 203)
Remboursement de la dette à long terme <sup>3</sup>	(716 543)	(506 945)
	(716 543)	(510 148)
<b>Affectations (note 18)</b>		
Activités d'investissement en immobilisations corporelles et en prêts	(47 255)	(71 006)
Excédent accumulé		
Excédent des activités de fonctionnement affecté	82 613	130 623
Réserves financières et fonds réservés	(297 535)	(305 347)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir <sup>4</sup>	(34 142)	(42 902)
Investissement net dans les immobilisations corporelles et les prêts <sup>5</sup>	257 840	33 730
	(38 479)	(254 902)
<b>Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice</b>	(19 627)	154 230

<sup>1</sup> Les revenus de transferts, ainsi que les charges de fonctionnement équivalentes présentées à la fonction hygiène du milieu, excluent un montant de 18,4 M\$ (104,3 M\$ en 2023) correspondant à la quote-part de l'administration municipale à l'égard du coût des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles à l'aide financière du « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ».

<sup>2</sup> Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre comptable et aux opérations intercompétences.

<sup>3</sup> Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts non couverts par des tiers.

<sup>4</sup> Inclut les versements au fonds d'amortissement, net des utilisations de celui-ci, relatifs aux emprunts servant à financer les charges de fonctionnement non couverts par les tiers.

<sup>5</sup> Représente les versements au fonds d'amortissement, net des utilisations de celui-ci, relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations corporelles non couverts par des tiers.

(en milliers de dollars)

2023

2024

Compétences d'agglomération		Éliminations <sup>2</sup>		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
32 920	32 621	(28 270)	(31 355)	4 151 648	<b>4 174 298</b>	3 933 487
-	-	-	-	280 270	<b>287 923</b>	296 765
2 997 073	2 993 358	(2 451 246)	(2 449 121)	545 827	<b>544 237</b>	524 022
444 240	510 628	(37 271)	(41 407)	726 281	<b>842 692</b>	660 043
1 785 752	1 751 947	(169 504)	(164 456)	2 181 953	<b>2 155 564</b>	2 060 072
195	170	-	-	353 208	<b>416 493</b>	336 245
101 712	108 072	-	-	211 459	<b>214 107</b>	186 196
39 049	51 303	-	(1 833)	128 602	<b>118 521</b>	134 862
109 326	81 574	(66 175)	(53 792)	81 206	<b>91 196</b>	87 404
84 089	115 619	(5 685)	-	116 933	<b>146 090</b>	122 823
<b>5 594 356</b>	<b>5 645 292</b>	<b>(2 758 151)</b>	<b>(2 741 964)</b>	<b>8 777 387</b>	<b>8 991 121</b>	<b>8 341 919</b>
305 936	315 676	(457 591)	(457 767)	852 047	<b>797 311</b>	710 770
1 270 732	1 331 853	(925 245)	(925 256)	1 280 424	<b>1 342 245</b>	1 293 313
2 327 042	2 315 503	(744 260)	(745 411)	2 871 287	<b>2 848 856</b>	2 738 892
282 176	284 967	(323 483)	(321 538)	558 477	<b>559 881</b>	542 797
147 357	195 537	(46 588)	(46 913)	263 842	<b>306 844</b>	258 373
91 004	105 457	(39 099)	(40 886)	289 137	<b>310 825</b>	287 664
204 053	230 434	(150 025)	(150 761)	742 076	<b>813 758</b>	767 665
399 301	348 007	(66 175)	(55 625)	623 632	<b>572 070</b>	549 305
<b>5 027 601</b>	<b>5 127 434</b>	<b>(2 752 466)</b>	<b>(2 744 157)</b>	<b>7 480 922</b>	<b>7 551 790</b>	<b>7 148 779</b>
566 755	517 858	(5 685)	2 193	1 296 465	<b>1 439 331</b>	1 193 140
26 043	30 122	-	-	26 043	<b>26 919</b>	54 432
(273 472)	(255 128)	-	-	(990 015)	<b>(762 073)</b>	(862 464)
(247 429)	(225 006)	-	-	(963 972)	<b>(735 154)</b>	(808 032)
(22 600)	2 842	-	-	(69 855)	<b>(68 164)</b>	(287 168)
(32 778)	(84)	-	-	49 835	<b>130 539</b>	285 212
(218 362)	(241 430)	-	-	(515 897)	<b>(546 777)</b>	(547 983)
2 693	(25 409)	-	-	(31 449)	<b>(68 311)</b>	217 466
(48 279)	(51 257)	-	-	209 561	<b>(17 527)</b>	79 958
<b>(319 326)</b>	<b>(315 338)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(357 805)</b>	<b>(570 240)</b>	<b>(252 515)</b>
-	(22 486)	(5 685)	2 193	(25 312)	<b>133 937</b>	132 593

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

**TABLEAU 2 – (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES  
ET EN PRÊTS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE**

	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
<b>Revenus</b>		
Transferts	256 068	137 475
Contributions des promoteurs	21 112	4 102
Autres revenus	8 300	21 350
	285 480	162 927
<b>Acquisition d'immobilisations corporelles</b>		
Administration générale	179 700	76 184
Sécurité publique	400	417
Transport	569 555	530 140
Hygiène du milieu	222 300	181 427
Santé et bien-être	43 400	61 323
Aménagement, urbanisme et développement	144 200	128 342
Loisirs et culture	463 000	350 276
	1 622 555	1 328 109
<b>Émission de prêts</b>	-	-
<b>Déficit avant financement et affectations</b>	(1 337 075)	(1 165 182)
<b>Financement</b>		
Financement à long terme des activités d'investissement en immobilisations corporelles et en prêts	1 026 920	602 171
<b>Affectations (note 18)</b>		
Activités de fonctionnement	47 255	71 006
Excédent accumulé		
Excédent des activités de fonctionnement affecté	-	18 321
Réserves financières et fonds réservés	262 900	414 829
	310 155	504 156
<b>(Déficit) des activités d'investissement en immobilisations corporelles et en prêts à des fins fiscales de l'exercice</b>	-	(58 855)

<sup>1</sup> Les revenus comprennent des transferts de 18,4 M\$ (104,3 M\$ en 2023), autorisés dans l'année, correspondant à la quote-part de l'administration municipale à l'égard du coût des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles à l'aide financière TECQ.

<sup>2</sup> Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre comptable.

(en milliers de dollars)

2024				2023		
Compétences d'agglomération		Éliminations <sup>2</sup>		Total		Total
Budget	Réalisations <sup>1</sup>	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
889 416	535 091	-	(945)	1 145 484	<b>671 621</b>	768 949
-	674	-	-	21 112	<b>4 776</b>	10 434
5 543	13 785	-	-	13 843	<b>35 135</b>	30 097
894 959	549 550	-	(945)	1 180 439	<b>711 532</b>	809 480
87 800	53 391	-	-	267 500	<b>129 575</b>	167 220
80 400	75 301	-	-	80 800	<b>75 718</b>	102 285
1 000 217	902 747	-	-	1 569 772	<b>1 432 887</b>	1 416 999
532 200	347 486	-	-	754 500	<b>528 913</b>	686 329
-	4 413	-	-	43 400	<b>65 736</b>	78 479
2 600	2 408	-	-	146 800	<b>130 750</b>	92 029
171 000	113 036	-	-	634 000	<b>463 312</b>	374 054
1 874 217	1 498 782	-	-	3 496 772	<b>2 826 891</b>	2 917 395
-	-	-	-	-	-	13 374
(979 258)	(949 232)	-	(945)	(2 316 333)	<b>(2 115 359)</b>	(2 121 289)
758 158	401 945	-	-	1 785 078	<b>1 004 116</b>	898 981
22 600	(2 842)	-	-	69 855	<b>68 164</b>	287 168
-	84	-	-	-	<b>18 405</b>	5 974
198 500	288 593	-	-	461 400	<b>703 422</b>	583 355
221 100	285 835	-	-	531 255	<b>789 991</b>	876 497
-	(261 452)	-	(945)	-	<b>(321 252)</b>	(345 811)

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

**TABEAU 3 – EXCÉDENT ACCUMULÉ CONSOLIDÉ**

(en milliers de dollars)

	2024	2023
<b>Excédent accumulé</b>		
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	26 990	100 045
Excédent des activités de fonctionnement affecté	681 486	684 786
Réserves financières et fonds réservés	411 222	567 867
Déficit des activités d'investissement en immobilisations corporelles et en prêts	(1 869 227)	(1 548 671)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 588 363)	(1 653 354)
Investissement net dans les immobilisations corporelles et les prêts	19 293 728	17 903 453
Gains de réévaluation cumulés	5 708	9 848
	<b>16 961 544</b>	<b>16 063 974</b>
<b>Ventilation des différents éléments</b>		
<b>Excédent des activités de fonctionnement affecté</b>		
Affectation à l'exercice suivant	-	-
Excédent affecté - Arrondissements	266 675	284 021
Excédent affecté - Projets spécifiques	352 163	331 201
Excédent affecté - Autres fins	62 648	69 564
	<b>681 486</b>	<b>684 786</b>
<b>Réserves financières et fonds réservés</b>		
Réserves financières		
Eau	37 350	28 160
Voirie	13 426	12 093
Immobilisations corporelles	257 106	444 191
	<b>307 882</b>	<b>484 444</b>
Fonds réservés		
Immobilisations corporelles	34 665	32 867
Fonds de roulement	10 524	9 779
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	10 831	10 831
Dépenses liées à la tenue d'une élection	14 951	9 370
PAUPME	32 369	20 551
Autres	-	25
	<b>103 340</b>	<b>83 423</b>
	<b>411 222</b>	<b>567 867</b>
<b>Charges constatées à taxer ou à pourvoir</b>		
Avantages sociaux futurs		
Régimes de retraite	(77 968)	(91 391)
Autres régimes	(174 345)	(177 797)
	<b>(252 313)</b>	<b>(269 188)</b>
Passif environnemental	(27 200)	(28 800)
Obligations de mise hors service des immobilisations	(182 600)	(205 009)
Prêts aux PME-MTL- PAUPME	14 996	22 098
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 141 246)	(1 172 455)
	<b>(1 588 363)</b>	<b>(1 653 354)</b>

**TABLEAU 3 – EXCÉDENT ACCUMULÉ CONSOLIDÉ (suite)***(en milliers de dollars)*

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Investissement net dans les immobilisations corporelles et les prêts</b>		
Actif		
Placements - Fonds d'amortissement	<b>2 674 904</b>	2 595 246
Débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	<b>2 754 731</b>	3 049 043
Prêts	-	9 797
Immobilisations corporelles	<b>27 293 292</b>	25 638 456
	<b>32 722 927</b>	31 292 542
Passif		
Dette à long terme	<b>(14 580 829)</b>	(14 805 437)
Dette n'affectant pas l'investissement net dans les immobilisations corporelles et les prêts	<b>1 151 630</b>	1 416 348
	<b>(13 429 199)</b>	(13 389 089)
	<b>19 293 728</b>	17 903 453

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

**TABEAU 4 – ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ**

(en milliers de dollars)

	2024	2023
<b>Dettes à long terme de l'administration municipale</b>	<b>11 761 818</b>	11 658 255
<b>Ajouter</b>		
Activités de fonctionnement à financer à long terme	190 014	143 998
Activités d'investissement en immobilisations corporelles et en prêts à financer à long terme	708 370	686 344
Acquisition de propriétés destinées à la revente à financer à long terme	164 652	114 936
<b>Déduire</b>		
Débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	1 766 068	1 778 346
Fonds d'amortissement	2 618 198	2 692 543
Prêts aux PME-MTL - PAUPME	14 933	22 096
Fonds réservé - PAUPME	32 369	20 551
Prêts aux PME-MTL - PAUPME - montant à la charge du MÉIE	2 623	6 246
Montant à recouvrer par l'entremise de redevances	547 648	502 614
<b>Endettement net à long terme de l'administration municipale</b>	<b>7 843 015</b>	7 581 137
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés	2 778 352	2 431 508
<b>Endettement net à long terme</b>	<b>10 621 367</b>	10 012 645
<b>Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes</b>		
Réseau de transport métropolitain	223 740	206 406
Autorité régionale de transport métropolitain	83 938	74 556
Communauté métropolitaine de Montréal	35 282	27 837
<b>Endettement total net à long terme consolidé</b>	<b>10 964 327</b>	10 321 444

L'endettement total net à long terme correspond à l'endettement dont le remboursement doit être pourvu au moyen de revenus fiscaux ou d'autres revenus autonomes futurs.

# Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2024

**TABLEAU 5 - CONCILIATION DES BUDGETS DÉPOSÉS ET DU BUDGET CONSOLIDÉ PRÉSENTÉ À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS  
ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS**

(en milliers de dollars)

	Budgets déposés				2024
	Administration municipale	Organismes contrôlés <sup>1</sup>	Ajustements <sup>2</sup>	Éliminations <sup>3</sup>	Budget consolidé
<b>Revenus</b>					
Taxes	4 179 918	-	-	(28 270)	4 151 648
Compensations tenant lieu de taxes	280 270	-	-	-	280 270
Quotes-parts	545 827	-	-	-	545 827
Transferts	593 886	931 035	384 115	(37 271)	1 871 765
Services rendus	445 403	1 905 229	-	(168 679)	2 181 953
Imposition de droits	353 208	-	-	-	353 208
Amendes et pénalités	211 459	-	-	-	211 459
Revenus de placement de portefeuille	115 267	13 335	-	-	128 602
Autres revenus d'intérêts	147 381	-	-	(66 175)	81 206
Autres revenus	31 653	104 808	21 112	(5 685)	151 888
	6 904 272	2 954 407	405 227	(306 080)	9 957 826
<b>Charges</b>					
Administration générale	861 392	-	13 553	(9 345)	865 600
Sécurité publique	1 281 103	-	23 944	(679)	1 304 368
Transport	1 339 965	2 080 425	352 459	(161 482)	3 611 367
Hygiène du milieu	559 933	-	124 687	(1 456)	683 164
Santé et bien-être	223 357	72 768	1 252	(20 380)	276 997
Aménagement, urbanisme et développement	286 547	4 013	23 227	(1 353)	312 434
Loisirs et culture	723 300	58 301	174 442	(39 525)	916 518
Frais de financement	452 857	236 950	-	(66 175)	623 632
	5 728 454	2 452 457	713 564	(300 395)	8 594 080
<b>Excédent avant financement et affectations</b>	1 175 818	501 950	(308 337)	(5 685)	1 363 746
<b>Financement</b>					
Financement à long terme des activités de fonctionnement	6 803	-	(6 803)	-	-
Remboursement de la dette à long terme	(849 020)	-	849 020	-	-
	(842 217)	-	842 217	-	-
<b>Affectations (note 18)</b>					
Excédent accumulé					
Excédent des activités de fonctionnement affecté	49 835	-	(49 835)	-	-
Réserves financières et fonds réservés	(514 397)	-	514 397	-	-
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(42 582)	-	42 582	-	-
Investissement net dans les immobilisations corporelles et les prêts	173 543	-	(173 543)	-	-
	(333 601)	-	333 601	-	-
<b>Excédent consolidé lié aux activités budgétée de l'exercice</b>	-	501 950	867 481	(5 685)	1 363 746

<sup>1</sup> Les revenus et les charges des organismes contrôlés ont été inscrits dans les catégories correspondantes à celles utilisées par l'administration municipale. La charge d'amortissement des immobilisations corporelles des organismes contrôlés, au montant de 399,7 M\$ (420,1 M\$ en 2023), est répartie dans les fonctions suivantes : transport pour 387,6 M\$ et santé et bien-être, pour 12,1 M\$.

<sup>2</sup> Les ajustements sont relatifs aux données budgétaires de l'administration municipale. Ils sont nécessaires pour calculer l'excédent de l'exercice budgété sur la base des NCCSP. Ils consistent à inclure les revenus liés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles et en prêts de 405,2 M\$ ainsi que la charge d'amortissement des immobilisations corporelles au montant de 713,6 M\$ (681,7 M\$ en 2023). En contrepartie, le financement et les affectations sont éliminés, car ils n'ont aucune incidence sur l'excédent établi selon ces mêmes normes.

<sup>3</sup> En vertu des NCCSP, les opérations entre les organismes inclus dans le périmètre de consolidation sont éliminées.



Information  
financière de  
l'administration  
municipale

2024

Ventilation par  
compétence

Ventilation des  
charges mixtes



Information  
financière de  
l'administration  
municipale

2024

Ventilation par  
compétence

## Information financière de l'administration municipale

### 31 décembre 2024

**TABLEAU 6 – EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE**

2024		
Compétences de nature locale		
	Budget	Réalizations <sup>1</sup>
<b>Revenus</b>		
Taxes	4 146 998	4 173 032
Compensations tenant lieu de taxes	280 270	287 923
Quotes-parts	-	-
Transferts	319 312	370 448
Services rendus	377 850	384 959
Imposition de droits	353 013	416 323
Amendes et pénalités	109 747	106 035
Revenus de placement de portefeuille	89 553	68 812
Autres revenus d'intérêts	38 055	60 498
Autres revenus	24 367	23 892
	5 739 165	5 891 922
<b>Charges de fonctionnement</b>		
Administration générale	1 003 702	939 400
Sécurité publique	934 937	935 648
Transport	1 180 537	1 178 320
Hygiène du milieu	599 784	596 452
Santé et bien-être	102 208	105 816
Aménagement, urbanisme et développement	233 289	242 985
Loisirs et culture	688 048	734 085
Frais de financement	283 058	271 406
	5 025 563	5 004 112
<b>Excédent avant financement et affectations</b>	713 602	887 810
<b>Financement</b>		
Financement à long terme des activités de fonctionnement	-	(3 203)
Remboursement de la dette à long terme <sup>3</sup>	(722 378)	(501 110)
	(722 378)	(504 313)
<b>Affectations (note 18)</b>		
Activités d'investissement en immobilisations corporelles et en prêts	-	(3 765)
Excédent accumulé		
Excédent des activités de fonctionnement affecté	82 613	130 623
Réserves financières et fonds réservés	(297 535)	(305 347)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir <sup>4</sup>	(34 142)	(42 902)
Investissement net dans les immobilisations corporelles et les prêts <sup>5</sup>	257 840	33 730
	8 776	(187 661)
<b>Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice</b>	-	195 836

<sup>1</sup> Les revenus de transferts, ainsi que les charges de fonctionnement équivalentes présentées à la fonction hygiène du milieu, excluent un montant de 18,4 M\$ (104,3 M\$ en 2023) correspondant à la quote-part de l'administration municipale à l'égard du coût des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles à l'aide financière TECQ.

<sup>2</sup> Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

<sup>3</sup> Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts non couverts par des tiers.

<sup>4</sup> Inclut les versements au fonds d'amortissement, net des utilisations de celui-ci, relatifs aux emprunts servant à financer les charges de fonctionnement non couverts par les tiers.

<sup>5</sup> Représente les versements au fonds d'amortissement, net des utilisations de celui-ci, relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations corporelles non couverts par des tiers.

(en milliers de dollars)

2024						2023
Compétences d'agglomération		Éliminations <sup>2</sup>		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
32 920	32 621	-	-	4 179 918	<b>4 205 653</b>	3 962 830
-	-	-	-	280 270	<b>287 923</b>	296 765
2 997 073	2 993 358	(2 451 246)	(2 449 121)	545 827	<b>544 237</b>	524 022
274 574	341 500	-	-	593 886	<b>711 948</b>	563 116
68 378	63 104	(825)	(1 241)	445 403	<b>446 822</b>	418 892
195	170	-	-	353 208	<b>416 493</b>	336 245
101 712	108 072	-	-	211 459	<b>214 107</b>	186 196
25 714	43 870	-	-	115 267	<b>112 682</b>	129 857
109 326	73 581	-	-	147 381	<b>134 079</b>	129 750
7 286	54 859	-	-	31 653	<b>78 751</b>	63 000
<b>3 617 178</b>	<b>3 711 135</b>	<b>(2 452 071)</b>	<b>(2 450 362)</b>	<b>6 904 272</b>	<b>7 152 695</b>	<b>6 610 673</b>
305 936	315 676	(448 246)	(448 274)	861 392	<b>806 802</b>	722 496
1 270 732	1 331 853	(924 566)	(924 566)	1 281 103	<b>1 342 935</b>	1 293 851
742 206	743 439	(582 778)	(582 978)	1 339 965	<b>1 338 781</b>	1 299 714
282 176	284 967	(322 027)	(320 059)	559 933	<b>561 360</b>	544 574
147 357	195 537	(26 208)	(26 208)	223 357	<b>275 145</b>	219 440
91 004	105 457	(37 746)	(37 763)	286 547	<b>310 679</b>	283 894
145 752	146 665	(110 500)	(110 514)	723 300	<b>770 236</b>	730 306
169 799	159 797	-	-	452 857	<b>431 203</b>	419 985
<b>3 154 962</b>	<b>3 283 391</b>	<b>(2 452 071)</b>	<b>(2 450 362)</b>	<b>5 728 454</b>	<b>5 837 141</b>	<b>5 514 260</b>
462 216	427 744	-	-	1 175 818	<b>1 315 554</b>	1 096 413
6 803	19 219	-	-	6 803	<b>16 016</b>	43 646
(126 642)	(116 388)	-	-	(849 020)	<b>(617 498)</b>	(826 025)
(119 839)	(97 169)	-	-	(842 217)	<b>(601 482)</b>	(782 379)
-	(4 287)	-	-	-	<b>(8 052)</b>	(105 073)
(32 778)	-	-	-	49 835	<b>130 623</b>	283 842
(216 862)	(239 632)	-	-	(514 397)	<b>(544 979)</b>	(546 235)
(8 440)	(11 654)	-	-	(42 582)	<b>(54 556)</b>	91 437
(84 297)	(94 062)	-	-	173 543	<b>(60 332)</b>	149 546
(342 377)	(349 635)	-	-	(333 601)	<b>(537 296)</b>	(126 483)
-	(19 060)	-	-	-	<b>176 776</b>	187 551



# Information financière de l'administration municipale

## 31 décembre 2024

TABLEAU 7 – (DÉFICIT) EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET EN PRÊTS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

(en milliers de dollars)

	2024				2023		
	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Total		Total
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations <sup>1</sup>	Budget	Réalisations	Réalisations
<b>Revenus</b>							
Transferts	253 968	135 675	130 147	77 943	384 115	213 618	357 773
Contributions des promoteurs	21 112	4 102	-	674	21 112	4 776	10 434
Autres revenus	-	21 149	-	2 831	-	23 980	25 508
	275 080	160 926	130 147	81 448	405 227	242 374	393 715
<b>Acquisition d'immobilisations corporelles</b>							
Administration générale	179 700	76 184	87 800	53 391	267 500	129 575	167 220
Sécurité publique	400	417	80 400	75 301	80 800	75 718	102 285
Transport	555 300	518 548	55 700	66 665	611 000	585 213	545 074
Hygiène du milieu	222 300	181 427	532 200	347 486	754 500	528 913	686 329
Santé et bien-être	-	224	-	4 413	-	4 637	7 644
Aménagement, urbanisme et développement	144 200	127 919	2 600	2 408	146 800	130 327	91 749
Loisirs et culture	463 000	350 276	171 000	112 925	634 000	463 201	374 001
	1 564 900	1 254 995	929 700	662 589	2 494 600	1 917 584	1 974 302
<b>Émission de prêts</b>	-	-	-	-	-	-	13 374
<b>Déficit avant financement et affectations</b>	(1 289 820)	(1 094 069)	(799 553)	(581 141)	(2 089 373)	(1 675 210)	(1 593 961)
<b>Financement</b>							
Financement à long terme des activités d'investissement en immobilisations corporelles et en prêts	1 026 920	598 299	602 453	325 089	1 629 373	923 388	862 612
<b>Affectations (note 18)</b>							
Activités de fonctionnement	-	3 765	-	4 287	-	8 052	105 073
Excédent accumulé							
Excédent des activités de fonctionnement affecté	-	18 321	-	-	-	18 321	5 974
Réserves financières et fonds réservés	262 900	414 829	197 100	288 593	460 000	703 422	583 355
	262 900	436 915	197 100	292 880	460 000	729 795	694 402
<b>(Déficit) excédent des activités d'investissement en immobilisations corporelles et en prêts à des fins fiscales de l'exercice</b>	-	(58 855)	-	36 828	-	(22 027)	(36 947)

<sup>1</sup> Les revenus comprennent des transferts de 18,4 M\$ (104,3 M\$ en 2023), autorisés dans l'année, correspondant à la quote-part de l'administration municipale à l'égard du coût des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles à l'aide financière TECQ.

**Information financière de l'administration municipale**  
31 décembre 2024

**TABLEAU 8 – EXCÉDENT ACCUMULÉ NON CONSOLIDÉ PAR COMPÉTENCE**

	2024		
	Compétences de nature		
	locale d'agglomération		Total
<b>Excédent accumulé</b>			
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement non affecté	190 681	(101 478)	<b>89 203</b>
Excédent des activités de fonctionnement affecté	661 374	5 006	<b>666 380</b>
Réserves financières et fonds réservés	78 667	280 766	<b>359 433</b>
Déficit des activités d'investissement en immobilisations corporelles et en prêts	(619 786)	(88 834)	<b>(708 620)</b>
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 146 373)	(192 739)	<b>(1 339 112)</b>
Investissement net dans les immobilisations corporelles et les prêts			<b>10 880 466</b>
			<b>9 947 750</b>
<b>Ventilation des différents éléments</b>			
<b>Excédent des activités de fonctionnement affecté</b>			
Affectation à l'exercice suivant	-	-	-
Excédent affecté - Arrondissements	266 674	-	<b>266 674</b>
Excédent affecté - Projets spécifiques	347 157	5 006	<b>352 163</b>
Excédent affecté - Autres fins	47 543	-	<b>47 543</b>
	661 374	5 006	<b>666 380</b>
<b>Réserves financières et fonds réservés</b>			
Réserves financières			
Eau	14 732	22 618	<b>37 350</b>
Voirie	11 209	2 217	<b>13 426</b>
Immobilisations corporelles	34 251	222 855	<b>257 106</b>
	60 192	247 690	<b>307 882</b>
Fonds réservés			
Fonds de roulement	3 524	-	<b>3 524</b>
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	-	707	<b>707</b>
Dépenses liées à la tenue d'une élection	14 951	-	<b>14 951</b>
PAUPME	-	32 369	<b>32 369</b>
Autres	-	-	-
	18 475	33 076	<b>51 551</b>
	78 667	280 766	<b>359 433</b>
<b>Charges constatées à taxer ou à pourvoir</b>			
Avantages sociaux futurs			
Régimes de retraite	(20 880)	(50 971)	<b>(71 851)</b>
Autres régimes	(78 964)	(2 475)	<b>(81 439)</b>
	(99 844)	(53 446)	<b>(153 290)</b>
Passif environnemental	(27 200)	-	<b>(27 200)</b>
Obligations de mise hors service des immobilisations	(79 150)	(15 697)	<b>(94 847)</b>
Prêts aux PME-MTL - PAUPME	-	14 994	<b>14 994</b>
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(940 179)	(138 590)	<b>(1 078 769)</b>
	(1 146 373)	(192 739)	<b>(1 339 112)</b>

(en milliers de dollars)

2023			
Compétences de nature			
	locale	d'agglomération	Total
<b>Excédent accumulé</b>			
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement non affecté	197 123	(78 169)	118 954
Excédent des activités de fonctionnement affecté	663 727	5 006	668 733
Réserves financières et fonds réservés	188 149	329 727	517 876
Déficit des activités d'investissement en immobilisations corporelles et en prêts	(560 682)	(125 662)	(686 344)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 205 789)	(203 800)	(1 409 589)
Investissement net dans les immobilisations corporelles et les prêts			9 991 346
			9 200 976
<b>Ventilation des différents éléments</b>			
<b>Excédent des activités de fonctionnement affecté</b>			
Affectation à l'exercice suivant	-	-	-
Excédent affecté - Arrondissements	284 021	-	284 021
Excédent affecté - Projets spécifiques	326 195	5 006	331 201
Excédent affecté - Autres fins	53 511	-	53 511
	663 727	5 006	668 733
<b>Réserves financières et fonds réservés</b>			
Réserves financières			
Eau	16 491	11 669	28 160
Voirie	9 925	2 168	12 093
Immobilisations corporelles	149 559	294 632	444 191
	175 975	308 469	484 444
Fonds réservés			
Fonds de roulement	2 779	-	2 779
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	-	707	707
Dépenses liées à la tenue d'une élection	9 370	-	9 370
PAUPME	-	20 551	20 551
Autres	25	-	25
	12 174	21 258	33 432
	188 149	329 727	517 876
<b>Charges constatées à taxer ou à pourvoir</b>			
Avantages sociaux futurs			
Régimes de retraite	(25 553)	(59 721)	(85 274)
Autres régimes	(81 380)	(3 511)	(84 891)
	(106 933)	(63 232)	(170 165)
Passif environnemental	(28 800)	-	(28 800)
Obligations de mise hors service des immobilisations	(84 914)	(17 431)	(102 345)
Prêts aux PME-MTL - PAUPME	-	22 098	22 098
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(985 142)	(145 235)	(1 130 377)
	(1 205 789)	(203 800)	(1 409 589)

**Information financière de l'administration municipale**  
31 décembre 2024

**TABLEAU 9 – CHARGES PAR OBJET NON CONSOLIDÉES À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE**

<b>2024</b>		
<b>Compétences de nature locale</b>		
	<b>Budget</b>	<b>Réalisations</b>
<b>Rémunération</b>		
Élus	13 636	12 775
Employés	1 082 705	1 109 007
<b>Charges sociales</b>		
Élus	5 012	4 627
Employés	290 263	284 365
<b>Transport et communication</b>	29 971	24 650
<b>Services professionnels, techniques et autres</b>		
Honoraires professionnels	129 520	120 663
Achats de services techniques	421 692	405 830
Autres	4 245	3 450
<b>Location, entretien et réparation</b>		
Location	86 810	84 347
Entretien et réparation	60 338	61 411
<b>Biens durables</b>		
Travaux de construction	9 322	18 132
Autres biens durables	1 592	8 232
<b>Biens non durables</b>		
Fourniture de services publics	45 037	42 220
Autres biens non durables	118 850	122 709
<b>Frais de financement</b>		
Intérêts sur la dette à long terme à la charge de :		
La municipalité	247 259	239 801
Gouvernement du Québec et ses entreprises	6 483	7 117
Autres tiers	26 689	22 753
Autres frais de financement	2 626	1 736
<b>Contributions à des organismes</b>		
Organismes municipaux		
Quotes-parts - Agglomération de Montréal	2 451 246	2 449 121
Quotes-parts - Communauté métropolitaine de Montréal	37 390	31 335
Quotes-parts - Autorité régionale de transport métropolitain	-	-
Autres	-	(258)
Organismes gouvernementaux	2	750
Autres organismes	144 377	168 033
<b>Autres objets</b>		
Créances douteuses ou irrécouvrables	6 437	16 319
Autres	(195 940)	(235 011)
	<b>5 025 562</b>	<b>5 004 114</b>

<sup>1</sup> Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

(en milliers de dollars)

		2024				2023
Compétences d'agglomération		Éliminations <sup>1</sup>		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
-	-	-	-	13 636	12 775	13 046
1 113 035	1 148 983	-	-	2 195 740	2 257 990	2 160 546
-	-	-	-	5 012	4 627	5 013
225 856	227 248	-	-	516 119	511 613	478 865
8 745	9 416	-	-	38 716	34 066	32 782
26 964	28 075	-	(26)	156 484	148 712	128 330
137 294	160 611	(5)	(209)	558 981	566 232	540 939
1 283	946	-	-	5 528	4 396	5 163
19 560	19 961	(168)	(437)	106 202	103 871	103 747
28 893	32 002	(647)	(562)	88 584	92 851	90 174
10 784	12 587	-	-	20 106	30 719	24 868
5	3 091	(5)	(6)	1 592	11 317	4 302
41 773	42 313	-	(1)	86 810	84 532	83 762
71 479	67 903	-	-	190 329	190 612	186 555
93 675	92 093	-	-	340 934	331 894	318 485
9 276	9 342	-	-	15 759	16 459	26 835
66 175	53 792	-	-	92 864	76 545	72 838
674	4 571	-	-	3 300	6 307	1 827
-	-	(2 451 246)	(2 449 121)	-	-	-
11 944	11 080	-	-	49 334	42 415	42 438
715 621	722 174	-	-	715 621	722 174	665 146
38 633	38 783	-	-	38 633	38 525	41 249
19 603	19 342	-	-	19 605	20 092	18 546
212 880	259 202	-	-	357 257	427 235	375 271
10 613	8 925	-	-	17 050	25 244	33 698
290 198	310 951	-	-	94 258	75 940	59 835
3 154 963	3 283 391	(2 452 071)	(2 450 362)	5 728 454	5 837 143	5 514 260



Information  
financière de  
l'administration  
municipale

2024

Ventilation des  
charges mixtes

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À Madame la Mairesse,  
Au président et aux membres du comité exécutif,  
Aux membres du conseil municipal de la Ville de Montréal,  
Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

### Opinion

Nous avons effectué l'audit du tableau de la ventilation des charges mixtes entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération de la Ville de Montréal (la « Ville ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, ainsi que des notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement le « tableau »).

À notre avis, le tableau ci-joint pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément au règlement RCG06-054 adopté par le conseil d'agglomération le 13 décembre 2006 et de ses modifications subséquentes (les « exigences réglementaires »).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit du tableau » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit du tableau au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observations – Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 3 afférente au tableau, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Le tableau a été préparé afin de permettre à la Ville de répondre aux exigences réglementaires. En conséquence, il est possible que le tableau ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard du tableau

La direction est responsable de la préparation du tableau conformément aux exigences réglementaires, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un tableau exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

## Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit du tableau

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le tableau est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs du tableau prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que le tableau comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

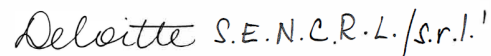
Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Andrée Cossette CPA auditrice

---

Andrée Cossette, CPA auditrice  
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n°A116207

Montréal, Québec  
Le 13 juin 2025

---

## Information financière de l'administration municipale

31 décembre 2024

### TABLEAU DE LA VENTILATION DES CHARGES MIXTES PAR COMPÉTENCE

	2024	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
<b>Charges</b>		
Administration générale	186 308	167 284
Transport	75 244	79 373
Hygiène du milieu	24 167	25 901
Santé et bien-être	606	547
Aménagement, urbanisme et développement	8 348	8 051
Loisirs et culture	28 332	31 234
<b>Total des charges</b>	<b>323 005</b>	<b>312 390</b>

<sup>1</sup> Les opérations intercompétences sont éliminées.

(en milliers de dollars)

2024						2023	
Compétences d'agglomération		Éliminations <sup>1</sup>		Total			
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations	
202 566	210 788	(2)	-	388 872	<b>378 072</b>	353 703	
3 757	3 599	-	(1)	79 001	<b>82 971</b>	78 020	
13 427	13 968	-	-	37 594	<b>39 869</b>	34 437	
2 534	2 278	-	-	3 140	<b>2 825</b>	5 935	
4 609	4 558	-	-	12 957	<b>12 609</b>	13 976	
6 080	6 960	-	(1)	34 412	<b>38 193</b>	36 744	
232 973	242 151	(2)	(2)	555 976	<b>554 539</b>	522 815	

---

## Administration municipale – Ventilation des charges mixtes – Notes complémentaires

31 décembre 2024

### 1. CHARGES MIXTES

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret 1229-2005) et les décrets l'ayant modifié par la suite, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, les charges engagées par la Ville de Montréal dans l'accomplissement, par l'administration municipale, d'un acte qui relève de l'exercice, à la fois, d'une compétence d'agglomération et d'une autre compétence, sont des charges mixtes assujetties à un règlement du conseil d'agglomération qui établit tout critère permettant de déterminer quelle partie d'une charge mixte constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération.

L'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

---

### 2. VENTILATION DES CHARGES MIXTES

Les charges mixtes de l'administration municipale sont ventilées entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération selon les critères et la méthode de calcul définis dans le règlement RCG06-054, adopté par le conseil d'agglomération le 31 décembre 2006, et ses modifications subséquentes.

Ainsi, la partie d'une charge mixte liée aux activités de transport, hygiène du milieu, santé et bien-être, aménagement, urbanisme et développement ainsi que loisirs et culture, qui constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération, est déterminée en fonction de données quantitatives factuelles ou de l'évaluation quantitative des ressources humaines ou financières qui y sont consacrées.

De plus, la partie d'une charge mixte qui en est une d'administration générale réalisée par l'une ou l'autre des unités de soutien dans l'exercice de compétences d'agglomération est déterminée en fonction d'un taux des charges d'administration à appliquer aux charges d'agglomération, à l'exclusion des charges du service de la dette, des charges de contribution, des charges contingentes et des charges mixtes d'administration générale. Le taux des charges d'administration est calculé annuellement en fonction des critères définis au règlement mentionné ci-dessus. Le taux applicable en 2024 est de 10,03 %.

---

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les charges présentées dans le tableau de la ventilation des charges mixtes de l'administration municipale sont extraites des états financiers de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, lesquels sont dressés conformément aux NCCSP. La note 2 des états financiers décrit les méthodes comptables appliquées.

Par leur nature, les charges mixtes de l'administration municipale n'incluent aucun élément de conciliation à des fins fiscales.

Information  
financière  
non auditée  
relative aux  
changements  
climatiques

2024



## **Table des matières**

### **LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES**

### **DÉFINITIONS**

### **MISE EN CONTEXTE**

Objectif du rapport.....	98
Cadres normatifs.....	99

### **GOUVERNANCE**

Instances municipales.....	100
Direction municipale.....	104

### **STRATÉGIE ET GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES**

Identification des risques et des occasions, ainsi que leurs répercussions à court, moyen et long terme.....	108
Intégration des enjeux climatiques aux orientations stratégiques.....	111
Outils et mécanismes de soutien à la décision et à la reddition de comptes.....	113
Stratégies de résilience climatique.....	113

### **MESURES ET OBJECTIFS**

Indicateurs historiques.....	116
Indicateurs de suivi.....	118

### **BIBLIOGRAPHIE**

## Liste des sigles et des acronymes

<b>BRF</b>	Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario
<b>BTER</b>	Bureau de la transition écologique et de la résilience
<b>CARIF</b>	Comité pour l'atténuation du risque d'inondations fluviales
<b>CDP</b>	Carbon Disclosure Project
<b>CSC</b>	Centre de sécurité civile
<b>CPA</b>	Comptables professionnels agréés
<b>CVIIP</b>	Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques
<b>DG</b>	Directeur général
<b>DRSP</b>	Direction régionale de santé publique
<b>ED (Exposé-Sondage)</b>	Document de consultation publique de l'IPSASB pour l'élaboration de futures normes
<b>GES</b>	Gaz à effet de serre
<b>GIEC</b>	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
<b>GIFCC/TFCD</b>	Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures)
<b>GPC</b>	Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Inventories
<b>IFRS</b>	Normes internationales d'information financière
<b>IPSASB</b>	International Public Sector Accounting Standards Board (Office des normes internationales d'information financière pour le secteur public)
<b>ISSB</b>	International Sustainability Standards Board (Office des normes internationales d'information sur la durabilité)
<b>MAMH</b>	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
<b>OBNL</b>	Organisme à but non lucratif
<b>PALTÉ</b>	Plan d'action local de transition écologique du Sud-Ouest
<b>PDI</b>	Programme décennal d'immobilisations
<b>PPU</b>	Programme particulier d'urbanisme
<b>PRMHH</b>	Plan régional des milieux humides et hydriques
<b>SEAU</b>	Service de l'eau
<b>SGPI</b>	Service de la gestion et de la planification des immeubles
<b>SGPMR</b>	Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
<b>SIRR</b>	Service des infrastructures du réseau routier
<b>SPSPO</b>	Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle
<b>SPVM</b>	Service de police de la Ville de Montréal
<b>SUM</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité
<b>UQAM</b>	Université du Québec à Montréal

## Définitions

<b>ATTÉNUATION</b>	Intervention humaine visant à réduire les sources et les émissions et/ou à renforcer les puits de gaz à effet de serre (Ouranos).
<b>ADAPTATION</b>	Ensemble d'initiatives et de mesures prises pour réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience des systèmes naturels et humains aux effets réels ou prévus des changements climatique (Ouranos).
<b>COMPOSANTES (DU BÂTIMENT)</b>	Éléments du bâtiment (ex. : toiture, murs, fondation) que l'on prend individuellement pour en évaluer la vulnérabilité et définir les mesures d'adaptation nécessaires.
<b>IMPACTS FINANCIERS</b>	Ensemble des conséquences (économiques ou non) pouvant être exprimées en dollars ou de manière qualitative, attribuables à un aléa climatique ou à une mesure d'adaptation.
<b>MESURE D'ADAPTATION</b>	Action concrète visant à réduire la vulnérabilité d'un actif, d'une population ou d'un système face aux risques climatiques (ex. : rehaussement de fondations, ajout de toits verts).
<b>STRATÉGIE D'ADAPTATION</b>	Ensemble de mesures d'adaptation regroupées en une seule approche cohérente, voire synergique. Cela peut comprendre un large éventail d'activités de nature structurelle, institutionnelle, écologique ou environnementale (adapté de GIEC, 2019).

## MISE EN CONTEXTE

### A. Objectif du rapport

Les changements climatiques exercent une pression croissante sur les services, les infrastructures et l'ensemble du territoire montréalais, affectant la sécurité publique et la qualité de vie de la population. Par conséquent, l'adoption de mesures visant l'adaptation à ces changements ainsi que la réduction des gaz à effet de serre (GES) est devenue une priorité municipale pour renforcer la résilience urbaine. Les impacts des changements climatiques et la transition vers une économie sobre en carbone peuvent engendrer des coûts et des risques additionnels (ex. : dommages aux infrastructures, nouvelles normes de construction, taxation carbone), mais également offrir des occasions (ex. : l'électrification des transports et les innovations vertes).

Afin d'améliorer la transparence et l'accessibilité de l'information, la Ville de Montréal s'aligne sur les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques/Task Force on Climate-related Financial Disclosures (GIFCC/TFCD) et le Guide sur l'adoption des recommandations du GIFCC pour les villes canadiennes (CPA Canada, 2019). Ainsi, depuis 2019, la Ville publie dans son rapport financier annuel une section non auditée traitant du progrès dans l'intégration des risques et des occasions climatiques à la Ville. Cette démarche de divulgation est effectuée de façon structurée, conformément aux quatre piliers du GIFCC : gouvernance; stratégie; gestion des risques; et mesures et objectifs.

**Figure 1 : Les éléments fondamentaux de la divulgation de l'information financière relative au climat (Les quatre piliers des recommandations du GIFCC).**



*Source: Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures, Final Report, June 2017.*

Les quatre piliers du GIFCC peuvent être définis ainsi :

#### a) **Gouvernance**

Description de la gouvernance en matière de climat, incluant les rôles et les responsabilités des instances municipales (élus, direction générale, comités), relativement à l'identification, l'évaluation et au suivi des risques et des occasions liés aux changements climatiques.

#### b) **Stratégie**

Description des orientations stratégiques adoptées pour faire face aux risques physiques (ex. : inondations, vagues de chaleur) et aux risques de transition (ex. : nouvelles normes réglementaires,

innovations technologiques), ainsi que des démarches entreprises pour tirer parti des occasions liés à la transition vers une économie à faible émission de carbone.

#### **c) Gestion des risques**

Description de la manière dont les risques climatiques sont intégrés aux processus municipaux en matière de gestion des risques, tant sur le plan stratégique qu'opérationnel, en complémentarité des autres risques organisationnels.

#### **d) Mesures et objectifs**

Description du suivi des indicateurs de performance climatique, incluant les émissions de gaz à effet de serre (GES), les mesures d'adaptation mises en œuvre, ainsi que les progrès réalisés par rapport aux objectifs et cibles définis dans le Plan climat et les autres cadres stratégiques.

### **B. Cadres normatifs**

Le cadre normatif en matière de climat évolue rapidement, notamment depuis l'Accord de Paris de 2015, un catalyseur mondial de l'action climatique. Dans la continuité de cet initiative, l'International Sustainability Standards Board (ISSB) a élaboré les normes IFRS S1 et S2 en s'appuyant sur les recommandations du GIFCC/TCFD pour établir des obligations générales en matière de la divulgation de l'information financière relative au climat pour le secteur privé.

En ce qui concerne le secteur public, la Ville suit de près les travaux de l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB), qui élabore des normes comptables en matière de divulgation climatique. Dans l'attente de la publication des nouvelles normes, la Ville poursuit ses efforts pour renforcer la qualité, la rigueur et la cohérence de l'information climatique qu'elle communique, en s'inspirant des meilleures pratiques observées dans le secteur public.

Pour promouvoir l'adoption de ces normes, la Ville de Montréal, aux côtés d'Edmonton, de Calgary, de Toronto et de Vancouver, a participé activement en 2024 aux deux exposés-sondages émis par l'IPSASB. Le premier, intitulé Information à fournir en lien avec les changements climatiques (ED1), visait à établir des principes que les entités doivent appliquer pour intégrer les informations sur les risques et les occasions climatiques dans leurs rapports financiers. Le second, Ressources naturelles corporelles (ED92), traitait de la comptabilisation et de l'évaluation des ressources naturelles corporelles, ainsi que de leur présentation dans les états financiers à usage général.

La Ville poursuit son engagement à divulguer de manière volontaire et transparente ses informations financières relatives au climat, tout en restant vigilante vis-à-vis aux évolutions réglementaires. Les informations présentées dans cette section reposent sur des méthodologies et des outils jugés parmi les plus fiables et les plus reconnus, tout en tenant compte des limites et de l'état actuel de compréhension des outils disponibles.

## GOUVERNANCE

La gouvernance climatique est au cœur de l'engagement de la Ville de Montréal. Elle vise à assurer la cohérence entre les grandes orientations politiques et leur mise en œuvre opérationnelle.

Cette gouvernance repose sur une répartition claire des rôles et des responsabilités entre les instances municipales, la direction et les services. Elle repose également sur des mécanismes de coordination, de suivi et de reddition de comptes favorisant la transparence et la cohérence de l'action climatique.

### A. Instances municipales

#### a) Structure, rôle et suivi stratégique

La Ville de Montréal s'appuie sur les instances décisionnelles pour assurer la gouvernance, la gestion des services publics et la supervision des engagements, incluant ceux liés au climat. Ces instances sont : le conseil municipal, le conseil d'agglomération, le comité exécutif, et les conseils d'arrondissement.

Cette section présente la structure de ces instances chargées d'aligner les orientations stratégiques avec les objectifs de la Ville, leur rôle et le suivi stratégique des enjeux climatiques. Elle offre un aperçu de la composition de ces instances, de leurs champs de compétence et d'intervention, ainsi que de la fréquence de leurs rencontres. Ces rencontres peuvent être formelles ou informelles, selon les enjeux et l'urgence des sujets traités.

#### b) Conseil municipal

Le conseil municipal exerce un rôle décisionnel fondamental en adoptant les grandes orientations politiques ainsi que les règlements, programmes, ententes et budgets qui les soutiennent. Le tableau suivant illustre la structure du conseil, ses champs de compétence et d'intervention, ainsi que la fréquence des rencontres.

**Tableau 1 : Sommaire de la composition, des champs de compétence et d'intervention ainsi que de la fréquence des rencontres du conseil municipal.**

Instance	Membres	Champs de compétence et d'intervention	Fréquence des rencontres
<b>Conseil municipal</b>	Le conseil municipal compte 65 personnes élues : - 46 conseillères et conseillers - 18 mairesses et maires d'arrondissement - le maire ou la mairesse de Montréal	Ce conseil est la principale instance décisionnelle de la Ville de Montréal. Il adopte entre autres : - Le budget, les motions et les règlements; - Les programmes de subvention; - Les ententes gouvernementales; - Les grands projets (voirie, eau et environnement).	1 fois par mois (séances ouvertes au public)

Les enjeux climatiques sont considérés comme une priorité parmi les orientations de la Ville. En tant qu'organe chargé d'approuver les grandes orientations et d'en assurer le suivi, notamment en matière de climat, le conseil a adopté en 2020 le Plan climat 2020-2030. En 2023 et en 2024, il a entériné l'intégration du budget climat au processus budgétaire de la Ville. Il assure aussi le suivi des engagements pris dans ce cadre.

Le conseil consulte notamment la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, laquelle est en charge des travaux de consultation publique et d'analyse relativement aux enjeux liés à :

- la gestion de l'eau et des eaux pluviales ;

- la protection de l'environnement ;
- la lutte contre les changements climatiques ;
- la transition écologique ;
- le verdissement, la biodiversité et les grands parcs ;
- la gouvernance climatique municipale.

En plus de favoriser la participation citoyenne, cette commission a comme objectif de suivre l'évolution des engagements climatiques et environnementaux de la Ville, notamment ceux inscrits dans le Plan climat 2020-2030 et le plan stratégique Montréal 2030. Elle éclaire la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil municipal et au conseil d'agglomération, à qui elle transmet, de façon ponctuelle, ses recommandations et ses comptes rendus. En 2024, une seule séance publique de la Commission a eu lieu, le 13 février, portant sur l'état d'avancement du Plan climat 2020-2030.

### c) Conseil d'agglomération

Le conseil d'agglomération exerce des responsabilités d'intérêt collectif à l'échelle de l'île de Montréal. Il adopte des règlements et autorise des dépenses en lien avec les services communs. Le tableau suivant illustre la structure du conseil, ses champs de compétence et d'intervention, ainsi que la fréquence des rencontres.

**Tableau 2 : Sommaire de la composition, des champs de compétence et d'intervention ainsi que de la fréquence des rencontres du conseil d'agglomération.**

Instance	Membres	Champs de compétence et d'intervention	Fréquence des rencontres
<b>Conseil d'agglomération</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les maires et mairesses des 15 municipalités reconstituées</li> <li>- Le maire ou la mairesse de Montréal</li> <li>- 15 élus et élues du conseil municipal nommés par le maire ou la mairesse</li> </ul>	<p>Les champs de compétence et d'intervention communs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La police et la sécurité incendie;</li> <li>- Le transport en commun;</li> <li>- Le logement social;</li> <li>- L'eau;</li> <li>- La gestion des déchets.</li> </ul>	1 fois par mois (séances ouvertes au public)

À travers ses décisions, le conseil d'agglomération affirme un engagement croissant en matière de climat, soutenant des actions concrètes en faveur de la résilience du territoire. À titre d'exemple, lors des assemblés tenues en 2024, le conseil d'agglomération a approuvé un ensemble d'initiatives pour renforcer la résilience climatique, dans les volets suivants :

#### - Adaptation aux changements climatiques

Le conseil a adopté le projet de Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), une initiative structurante qui vise à protéger les milieux naturels jouant un rôle clé dans la gestion des eaux pluviales et la prévention des inondations.

Il s'est également engagé à analyser les recommandations et à déterminer les suivis à mettre en place à la suite du dépôt du rapport du Comité pour l'atténuation du risque d'inondations fluviales (CARIF). Ce rapport porte sur l'adoption de mesures permanentes permettant de mieux gérer les crues et de renforcer la résilience des quartiers vulnérables aux inondations sur le territoire montréalais.

#### - Renforcement de la gouvernance climatique

Afin de soutenir l'ensemble de ces actions, la Ville a signé une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) qui comprend une subvention de 2,2 M\$ pour la mise à jour du

Plan climat 2020-2030. Cette aide financière permettra de planifier les prochaines étapes de la transition de manière cohérente à l'échelle de l'agglomération.

Le conseil d'agglomération a adopté un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement afin d'y intégrer les objectifs du Plan régional des milieux humides et hydriques. Le PRMHH comprend des objectifs liés à la résilience climatique et à la gestion durable du territoire.

Par ses décisions, le conseil d'agglomération contribue à l'intégration des enjeux climatiques dans les outils de planification territoriale. Il joue un rôle clé dans l'alignement des orientations de l'agglomération avec les objectifs de résilience et de développement durable pour l'ensemble du territoire montréalais.

#### d) Comité exécutif

Le comité exécutif exerce les pouvoirs délégués par le conseil municipal. Il est responsable d'appliquer et d'exécuter les décisions prises par le conseil municipal et le conseil d'agglomération, et fait le lien entre elles et l'appareil administratif (directeur général). Il oriente ainsi les décisions sur le fonctionnement de la Ville. En outre, il prépare le budget et le soumet au conseil municipal et au conseil d'agglomération pour adoption. Le tableau suivant illustre la structure du comité exécutif, ses champs de compétence et d'intervention, ainsi que la fréquence des rencontres.

**Tableau 3 : Sommaire de la composition, des champs de compétence et d'intervention ainsi que de la fréquence des rencontres du comité exécutif.**

Instance	Membres	Champs de compétence et d'intervention	Fréquence des rencontres
<b>Comité exécutif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mairesse ou le maire de Montréal</li> <li>- Les conseillères et les conseillers</li> </ul>	<p>Octroi de contrats et de subventions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation du budget, qui est soumis au conseil municipal et au conseil d'agglomération pour adoption.</li> <li>- Orientation des décisions sur le fonctionnement de la Ville.</li> </ul> <p>De façon générale, ce comité exerce de responsabilités dans l'ensemble des dossiers municipaux.</p>	1 fois par semaine

En 2024, à la suite des recommandations du comité exécutif, le conseil municipal a adopté plusieurs initiatives en matière de climat, confirmant ainsi son engagement envers la mise en œuvre du Plan climat 2020-2030. En voici quelques exemples :

- Octroi d'un soutien financier pour l'établissement de l'Alliance Transition en commun<sup>1</sup>, coordonnée par Projet collectif Québec<sup>2</sup>. Cette décision vise à renforcer les liens entre les politiques municipales et les dynamiques communautaires pour la transition écologique. Cette initiative représente un levier essentiel pour assurer une transition juste et inclusive.
- Attribution d'un financement à la Fondation du Grand Montréal dans le cadre du Partenariat Climat Montréal, afin de mobiliser les acteurs institutionnels et économiques autour des objectifs municipaux de transition écologique.
- Établissement d'une entente avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM) pour actualiser les outils d'analyse de la vulnérabilité aux changements climatiques, et renforcer ainsi le suivi méthodologique du Plan climat.

Par son rôle de coordination et de recommandation auprès du conseil municipal, le comité exécutif contribue à traduire les orientations politiques en décisions concrètes, en particulier en matière de climat.

<sup>1</sup> Alliance Transition en commun est une initiative montréalaise qui réunit des citoyennes et citoyens, des groupes communautaires et la Ville de Montréal et qui a pour but d'accélérer la transition écologique et sociale.

<sup>2</sup> Projet collectif Québec est un organisme à but non lucratif (OBNL) qui coordonne les activités de l'Alliance Transition en commun. Il gère les ressources, anime les rencontres avec les partenaires et soutient les projets collectifs visant à rendre les milieux de vie plus durables, inclusifs et équitables.

Il joue ainsi un levier essentiel dans la planification, le soutien administratif et la mise en œuvre des engagements inscrits au Plan climat.

#### e) Conseils d'arrondissement

Les conseils d'arrondissement assurent la gestion des services de proximité et adoptent des règlements et des projets notamment en matière de transition écologique, de qualité de vie, de mobilité et de verdissement. Le tableau suivant illustre la structure de ces conseils, leurs champs de compétence et d'intervention, ainsi que la fréquence de leurs rencontres.

**Tableau 4 : Sommaire de la composition, des champs de compétence et d'intervention ainsi que de la fréquence des rencontres des conseils d'arrondissement.**

Instance	Membres	Champs de compétence et d'intervention	Fréquence des rencontres
<b>Conseils d'arrondissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au total, les 19 conseils d'arrondissement rassemblent 65 conseillères ou conseillers élus.</li> <li>- Chaque arrondissement est dirigé par un maire ou une mairesse d'arrondissement.</li> <li>- Certains membres des conseils d'arrondissement siègent également au conseil municipal.</li> </ul>	<p>Les conseils d'arrondissement sont responsables notamment des activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déneigement;</li> <li>- Enlèvement des ordures;</li> <li>- Gestion des arénas;</li> <li>- Gestion des parcs et des bibliothèques.</li> </ul>	<p>1 fois par mois (séances ouvertes au public).</p>

En 2024, les conseils d'arrondissement de Montréal ont mis en œuvre diverses initiatives en matière d'urbanisme local et d'aménagement du territoire pour renforcer la résilience climatique et améliorer la qualité de vie de la population. Voici quelques exemples des initiatives entreprises en 2024 :

- L'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a lancé la quatrième phase de la modification réglementaire visant à faciliter le développement de projets immobiliers durables et innovants. Ces ajustements ont pour but de renforcer les exigences écologiques, de moderniser la réglementation urbaine et de simplifier les processus, et ce, en accord avec les objectifs du plan stratégique Montréal 2030.
- L'arrondissement du Sud-Ouest a présenté son Plan local de déplacements (PLD), aligné avec la vision du plan stratégique Montréal 2030, du Plan climat 2020-2030 et du Plan d'action local de transition écologique du Sud-Ouest (PALTÉ). Le PLD a amélioré les déplacements dans l'arrondissement en favorisant la marche, le vélo et le transport collectif, et en réduisant la dépendance à l'automobile. Plus concrètement, il propose des aménagements pour rendre les rues plus sûres, accessibles et durables.

Les différentes instances municipales présentées dans les lignes qui précèdent s'informent sur les enjeux environnementaux et climatiques à l'aide de divers rapports ou présentations, notamment lors de consultations publiques. La fréquence de ces rapports et présentations varie selon les priorités et les décisions à prendre.

#### f) Formation et sensibilisation aux enjeux climatiques

Des efforts de sensibilisation ont été amorcés à la Ville de Montréal afin de renforcer la compréhension des enjeux climatiques au sein des instances décisionnelles. Lors de la séance de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs du 31 janvier 2024, une présentation complète sur l'état d'avancement du Plan climat a été offerte par le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER).

Cette séance visait notamment à informer les personnes élues et la population sur les progrès, les responsabilités du BTER et les initiatives déployées par la Ville en matière climatique. Le BTER a rappelé son rôle de soutien auprès des unités administratives, tout en insistant sur l'importance d'une mobilisation transversale pour la réussite du Plan climat.

## **B. Direction municipale**

### **a) Implication de la direction générale et répartition des responsabilités**

Le directeur général (DG) joue un rôle central dans la mise en œuvre des priorités politiques de la Ville, notamment en matière de climat. Il veille à ce que les orientations stratégiques soient traduites en actions concrètes et coordonnées à travers l'ensemble des services municipaux, en assurant la cohérence et le suivi à l'échelle de l'organisation. Dans le cadre du budget et du PDI, cette coordination vise à orienter les investissements vers les projets qui intègrent la dimension climatique et contribuent aux objectifs de transition écologique.

Sous la supervision du directeur général, le BTER joue un rôle transversal. Il coordonne l'intégration des objectifs du Plan climat 2020-2030 à l'échelle de l'administration municipale, notamment à travers l'application du processus de budgétisation climatique, le test climat et le suivi des indicateurs. Il accompagne les unités administratives dans l'évaluation climatique de certains projets, notamment par la réalisation d'analyses spécifiques, ainsi que par le développement d'outils et la mise en place de processus adaptés. Il est également responsable d'appuyer les unités dans la réalisation du test climat, afin de s'assurer que certains éléments soient systématiquement pris en compte dans l'évaluation des programmes et projets. À titre d'exemple, le test climat a été appliqué au projet de requalification de l'avenue des Pins (phase 2), afin d'évaluer son potentiel de verdissement, sa contribution à la réduction des îlots de chaleur et ses effets attendus sur les émissions de GES et la résilience locale.

### **b) Rôle du directeur général dans la conception et la mise en œuvre du Plan d'action sur la résilience face aux inondations lors de fortes pluies (exemple)**

À la suite des risques accrus d'inondations liés aux épisodes de pluie abondante de 2022, 2023 et 2024, le directeur général de la Ville a initié la création d'un Plan d'action sur la résilience face aux inondations lors de fortes pluies. D'abord pensé comme un outil administratif, le Plan a évolué en un document stratégique sous la supervision du DG, puis a été approuvé par le conseil municipal en 2024. Pour en assurer la coordination, le DG a réuni les principales parties prenantes, dont les arrondissements, le Service de l'eau, le Centre de sécurité civile et d'autres unités administratives; il importe de suivre toutes les actions de façon régulière et structurée pour renforcer la résilience relativement aux inondations, en veillant à prioriser les infrastructures et les solutions vertes.

Dans la mise en œuvre du Plan, un suivi opérationnel constant est ainsi assuré. Le directeur général s'assure que les investissements nécessaires soient alloués à la mise en place d'ouvrages de rétention et de collecteurs afin de protéger les secteurs vulnérables. Cet encadrement inclut une reddition de comptes structurée, à travers des rapports périodiques qui informent le DG et les membres du conseil municipal sur l'état d'avancement du Plan. De plus, sous la direction du DG, la Ville collabore avec les gouvernements supérieurs et s'appuie sur plusieurs programmes de subvention pour financer les projets prioritaires. Cet exemple de gouvernance illustre l'engagement de la direction générale à renforcer la résilience climatique de Montréal et à mobiliser l'ensemble des services municipaux autour d'une planification commune.

### **c) Fonctionnement ascendant et mobilisation du terrain**

La Ville de Montréal favorise un fonctionnement ascendant, permettant aux services municipaux et aux arrondissements d'exprimer leurs enjeux et priorités climatiques auprès de la direction générale. Cette approche favorise une meilleure appropriation locale des objectifs du Plan climat 2020-2030. De plus, la Ville intègre les dynamiques locales et les initiatives du terrain notamment à travers le Plan local de déplacements de l'Arrondissement du Sud-Ouest, aligné sur le Plan climat de la Ville, ainsi que dans les

réformes réglementaires de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve promouvant l'urbanisme durable.

Ce mode de fonctionnement permet d'arrimer les réalités locales aux priorités municipales, en renforçant la capacité des services et des arrondissements à proposer des solutions adaptées à leur territoire. Cela contribue ainsi à accroître l'ancrage territorial de l'action climatique municipale et à créer les conditions nécessaires pour une mobilisation inclusive et structurée des parties prenantes.

#### **d) Participation citoyenne et transparence**

La Ville de Montréal renforce sa gouvernance climatique en misant sur une participation citoyenne active et des efforts soutenus en matière de transparence. L'objectif est de favoriser l'adhésion de la population aux objectifs de la Ville, notamment climatiques, tout en soutenant leur participation active par le biais du budget participatif et des campagnes de sensibilisation.

##### **- Budget participatif**

Le budget participatif 2023-2024, doté d'une enveloppe de 45 M\$, a permis à la population de proposer et de sélectionner des projets en lien avec la jeunesse, l'équité, la sécurité et l'environnement. Plusieurs projets ont été retenus en lien avec l'adaptation aux changements climatiques et au verdissement urbain. À titre d'exemple, le projet « Promenades sereines sur la rue Notre-Dame Est », proposé par l'Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, vise à apaiser la circulation sur un axe très fréquenté et à verdir l'espace public afin d'améliorer la sécurité et la qualité de vie. Ce projet a été retenu pour figurer au bulletin de vote du troisième budget participatif, tel qu'approuvé par le conseil municipal lors de la séance du 20 janvier 2025.

##### **- Campagnes de sensibilisation publiques**

Dans le cadre de ses efforts de mobilisation citoyenne, la Ville de Montréal a mené plusieurs campagnes de sensibilisation en 2024 visant à renforcer la compréhension des enjeux climatiques et à encourager l'adoption de comportements responsables. Deux initiatives illustrent particulièrement bien cet engagement : la campagne de sensibilisation aux vagues de chaleur et le Défi GEstes.

##### ***Campagne de sensibilisation aux vagues de chaleur***

En 2024, la Ville de Montréal, en collaboration avec la Direction régionale de santé publique de Montréal, a mené sa cinquième campagne de sensibilisation préventive auprès des populations vulnérables aux vagues de chaleur. Cette initiative a permis de sensibiliser 7 146 personnes aux enjeux liés aux vagues de chaleur et à la résilience climatique, contribuant ainsi à renforcer la préparation individuelle et communautaire face aux effets des changements climatiques.

##### ***Défi GEstes***

En 2024, la troisième édition du Défi GEstes a mobilisé plus de 2 000 jeunes entre 13 et 17 ans en leur proposant d'adopter et de maintenir des habitudes écoresponsables, notamment en matière de réduction des gaz à effet de serre grâce à l'adoption d'habitudes alimentaires plus saines.

Ces actions contribuent à une gouvernance plus inclusive et renforcent la légitimité des orientations climatiques municipales. Elles préparent également le terrain à la reddition de comptes, qui sera détaillée dans la section suivante.

#### **e) Mécanismes de suivi et de reddition de comptes climatique**

Pour assurer la transparence et le suivi de la mise en œuvre de ses actions climatiques, la Ville a instauré plusieurs mécanismes soutenant à la fois la prise de décision et l'évaluation des progrès en matière climatique. Ces mécanismes de suivi et de reddition de comptes s'appuient sur des outils structurants, notamment le test climat, le budget climat, le budget carbone, les cartes de vulnérabilité (qui montrent les secteurs vulnérables aux pluies abondantes, aux vagues de chaleur, etc.) et les inventaires de GES.

En plus de ces mécanismes, la Ville de Montréal rend compte de ses progrès climatiques en divulguant ses cibles, ses objectifs et les résultats attendus, et ce, dans une perspective d'amélioration constante et un souci de transparence.

Dans le cadre du suivi des actions climatiques, la Ville consolide l'information sur la performance et les progrès dans cinq documents principaux :

### ***État d'avancement du Plan climat 2020-2030***

À partir de 2024, la Ville s'est engagée à publier annuellement l'état d'avancement du Plan climat 2020-2030. Cette reddition de comptes présente les mesures mises en œuvre, les progrès réalisés et les ajustements nécessaires pour atteindre les cibles climatiques. Une première séance publique a eu lieu à ce sujet en novembre 2024, sous la responsabilité de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, marquant ainsi le début de ce suivi structuré.

### ***Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales et de la collectivité montréalaise – Inventaires***

Des inventaires de GES sont publiés pour la collectivité montréalaise et pour l'administration municipale. Ils sont mis à jour périodiquement selon deux protocoles : le Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Inventories (GPC), pour la collectivité, et le GHG Protocol – Corporate Standard, pour les activités municipales. Ces rapports servent à guider la planification stratégique et la reddition de comptes auprès des instances décisionnelles et du public. Pour les inventaires de la collectivité, le BTER prévoit réduire les délais de publication allant jusqu'à 18 mois.

### ***Budget et programme décennal d'immobilisations***

Depuis 2024, le PDI de la Ville de Montréal intègre des mécanismes pour assurer la prise en compte des enjeux climatiques dans les décisions d'investissement. Le document rassemblant le budget 2025 et le PDI 2025-2034 présente en détail les divers mécanismes mis en place pour intégrer les considérations climatiques, soit :

- Le test climat, qui évalue les projets selon leur alignement avec les objectifs d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.
- Le budget climat, qui permet de soutenir systématiquement la mise en œuvre de l'action stratégique en faveur du climat. Le chapitre qui y est consacré fait ressortir les principaux domaines d'opportunité et encourage les décideuses et décideurs à envisager le climat comme un élément clé de la planification quotidienne des investissements et du budget.
- L'action 46 du Plan climat, qui illustre les investissements en matière d'adaptation aux changements climatiques, en ciblant principalement les infrastructures naturelles et hybrides.

Ces outils sont mobilisés pour favoriser la cohérence entre les décisions budgétaires et les engagements climatiques de la Ville, tout en assurant un suivi rigoureux des résultats. L'objectif consiste à assurer une meilleure intégration du climat dans les décisions entourant le budget et un alignement cohérent avec les priorités stratégiques de la Ville.

### ***Rapport financier annuel***

Depuis 2019, la Ville publie chaque année, dans la section non auditée de son rapport financier annuel, de l'information financière liée aux changements climatiques, conformément aux recommandations du GIFCC. Cette section vise à divulguer l'état de progression de l'intégration des recommandations du TCFD au sein de l'organisation, en mettant l'accent sur les risques et les occasions climatiques, conformément aux quatre piliers (gouvernance, stratégies, gestion des risques et mesures et objectifs). Ces recommandations ont été adaptées au secteur public par le guide de CPA Canada.

## **Carbon Disclosure Project (CDP)**

En plus de ces redditions de comptes internes, la Ville participe annuellement, depuis 2016, au Carbon Disclosure Project (CDP) en divulguant volontairement ses données sur les émissions de GES ainsi que sur les actions entreprises par rapport à la transition écologique.

## **STRATÉGIE ET GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES**

La stratégie climatique constitue le principal levier pour lequel la Ville de Montréal met en œuvre des engagements en matière de lutte contre les changements climatiques. Elle permet de structurer l'action municipale autour d'orientations claires intégrées aux priorités stratégiques, budgétaires et opérationnelles, notamment à travers le Plan climat 2020-2030 et le plan stratégique Montréal 2030.

La gestion des risques climatiques, quant à elle, représente un élément essentiel à la gouvernance municipale, car elle touche à la sécurité des populations, à la pérennité des infrastructures et à la planification à long terme. À la Ville, plusieurs outils et mécanismes sont déjà en place pour soutenir la prise de décisions, orienter les investissements et renforcer la résilience du territoire. Parmi eux, on retrouve les cartes de vulnérabilité, le test climat, le budget carbone, ainsi que l'outil d'évaluation financière des impacts des changements climatiques sur les bâtiments municipaux et l'outil d'évaluation de la résilience climatique. Ces instruments fournissent les bases nécessaires pour que la Ville puisse éventuellement adopter une approche plus structurée et continue en matière de gestion des risques climatiques.

### **A. Identification des risques et des occasions, ainsi que leurs répercussions à court, moyen et long terme**

Dans un contexte d'accroissement des changements climatiques, la Ville poursuit une démarche visant à mieux cerner les risques et les occasions climatiques susceptibles d'influencer ses activités, ses investissements et sa résilience.

La Ville a déjà identifié plusieurs occasions, notamment en matière d'électrification, d'efficacité énergétique, de verdissement urbain et d'intégration des critères climatiques dans les investissements.

#### **a) Risques physiques**

La Ville de Montréal intègre les enjeux climatiques dans sa planification stratégique et ses projets. Les aléas recensés sont pris en compte dans des travaux sur les vulnérabilités du territoire et couvrent les phénomènes climatiques suivants : hausse des températures moyennes, sécheresses, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, crues et pluies abondantes.

#### **- Outils d'évaluation des impacts climatiques :**

##### **Cartes de vulnérabilité**

La Ville s'appuie sur des cartes de vulnérabilité pour orienter sa planification urbaine et éclairer ses décisions d'investissement en matière d'adaptation. Ces cartes, intégrées au test climat pour les projets municipaux, permettent les zones à risque (ex. : aux crues printanières, aux îlots de chaleur, aux pluies abondantes, etc.) et d'optimiser l'adaptation du territoire. Accessibles au public sur le portail de données ouvertes de la Ville, elles renforcent la compréhension des sensibilités sociales, physiques, environnementales et territoriales aux aléas climatiques et contribuent à la priorisation des interventions à entreprendre. Les cartes de vulnérabilité ont été intégrées au projet de Plan d'urbanisme et de mobilité 20503.

Le projet de requalification du boulevard Ville-Marie – Projet particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares est un bon exemple de l'utilisation des cartes de vulnérabilité et du test climat. Il vise la qualité

---

3 Ville de Montréal. (2024). *Projet de Plan d'urbanisme et de mobilité 2050*. Repéré au <https://montreal.ca/articles/projet-de-plan-durbanisme-et-de-mobilite-2050-documents-72203>.

de la requalification du boulevard Ville-Marie afin de soutenir le redéveloppement du secteur des Faubourgs. Le projet intègre des objectifs d'adaptation aux changements climatiques, notamment en ce qui concerne la gestion des eaux pluviales, la réduction des îlots de chaleur et l'amélioration de la qualité de vie urbaine. Le test climat et les cartes de vulnérabilité ont été mobilisés en amont pour évaluer les répercussions des aléas climatiques dans le secteur et orienter les choix d'aménagement (ex. : saillies végétalisées, surfaces perméables et plantations).

### **Outil d'évaluation de la résilience climatique**

Cet outil développé par le BTER, avec l'expertise de la firme AECOM et la contribution du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMR), du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) et du Service de l'eau (SEAU), permet d'évaluer les risques liés aux changements climatiques pour les projets de création ou de rénovation de parcs. Il a été conçu conformément au Protocole du Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques (CVIIP). Cet outil sur mesure répond aux exigences de la norme ISO 31000 et du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Le projet du parc des Gorilles a été le premier à être évalué avec cet outil. Ce projet pilote a été réalisé par l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et le Service de l'urbanisme et de la mobilité. L'outil a servi à évaluer les risques par rapport aux vagues de chaleur; l'exercice a confirmé que le lieu était particulièrement vulnérable aux canicules et aux jours de températures élevées (> 33 °C). Les éléments les plus vulnérables sont :

- la biodiversité (arbres, arbustes, végétation, etc.);
- la gestion des eaux en surface (fosses, noues végétalisées, bassin de rétention, etc.);
- les intervenants (ex. : personnes chargées de l'entretien);
- les usagers (ex. : personnes participant à l'entretien du parc, personnes vulnérables, etc.).

Afin de faire face aux vagues de chaleur et de réduire les vulnérabilités des personnes et des infrastructures, plusieurs mesures d'adaptation ont été mises en place par l'équipe du projet et par l'Arrondissement. Ces mesures visent entre autres :

- l'augmentation de la résilience des infrastructures naturelles et des arbres, par un choix d'espèces adaptées au climat chaud et aux sécheresses;
- l'entretien et la sensibilisation à l'entretien des espaces de fraîcheur;
- la préparation des professionnels qui interviendront sur le site.

Grâce à cet outil, l'Arrondissement pourrait développer d'autres mesures selon l'évolution des événements climatiques.

### **Outil d'évaluation financière des impacts des changements climatiques et d'estimation des mesures et des coûts liés à l'adaptation**

Cet outil a été développé par le Service des finances et de l'évaluation foncière en collaboration avec le BTER et le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), avec l'appui technique de la firme WSP<sup>4</sup> et du consortium Ouranos. Cette évaluation s'aligne sur la méthode établie par le Bureau de la responsabilité financière (BRF)<sup>5</sup> de l'Ontario.

L'objectif de ce projet consistait à mettre en place un outil permettant d'estimer les coûts liés aux impacts et à l'adaptation des bâtiments municipaux aux changements climatiques. Celui-ci viendrait appuyer le SGPI dans la gestion et la planification financière de ses bâtiments, faciliter la prise de décisions en matière de priorisation des projets et d'investissement, et contribuer à la reddition de comptes de la section climatique du rapport financier annuel, conformément aux recommandations du GIFCC.

---

<sup>4</sup> La firme WSP a été mandatée en 2023 pour évaluer les impacts financiers des changements climatiques sur les bâtiments municipaux et pour estimer les coûts d'adaptation; cette portion des travaux constitue le volet 1 du mandat. Le deuxième volet, lié à la voirie, sera entamé au cours de 2025.

<sup>5</sup> C'est la méthodologie de base utilisée par la Ville de Montréal pour créer l'outil d'évaluation des impacts financiers des changements climatiques sur les bâtiments municipaux. Elle combine des indicateurs climatiques (chaleur, précipitations, cycle gel-dégel) et des coefficients d'élasticité pour évaluer, par le modèle *Provincial Asset Inventory Deterioration (PAID)* et la consultation d'experts, l'impact climatique sur la dégradation et les coûts des infrastructures. Pour en savoir plus sur cette méthodologie : <https://fao-on.org/wp-content/uploads/2024/08/cipi-wsp-report-2.pdf>.

Pour améliorer la compréhension des aléas climatiques auxquels les bâtiments municipaux sont exposés, aujourd'hui et dans le futur, la firme WSP a développé un outil basé sur un échantillon de 276 bâtiments. Ce dernier, a permis à la firme WSP d'effectuer une première évaluation financière des impacts des changements climatiques sur les bâtiments ainsi que l'estimation des mesures et des coûts associés à leur adaptation.

Une analyse a donc été menée en croisant la position géographique des bâtiments avec des données climatiques précises. Cette analyse a été réalisée à un niveau plus granulaire, portant sur des sous-composantes du bâtiment comme la couverture du toit, afin de mieux évaluer leur vulnérabilité face aux aléas climatiques.

Cette analyse s'est penchée sur l'interaction entre les aléas climatiques et les composantes des bâtiments afin de déterminer les vulnérabilités les plus significatives. Les cinq aléas climatiques considérés comme les plus pertinents sont les suivants :

- L'augmentation des températures moyennes;
- Le cycle gel-dégel;
- La sécheresse;
- Les pluies abondantes et les crues;
- Les tempêtes destructrices.

Le niveau de vulnérabilité est influencé, entre autres, par des facteurs tels que la condition de l'immeuble, son âge, ainsi que le montant réel dépensé pour l'entretien et le fonctionnement. Ces éléments, parmi d'autres, peuvent affecter significativement le processus de détérioration ainsi que l'entretien et le fonctionnement des immeubles.

Comme ces phénomènes climatiques sont appelés à s'intensifier au fil du temps, tant dans leur fréquence que dans leur ampleur, trois scénarios ont été utilisés pour refléter l'incertitude des risques climatiques :

- Pessimiste : Ce scénario implique une grande vulnérabilité, avec des coûts importants liés aux dommages, selon le scénario climatique RCP8.5<sup>6</sup>.
- Probable : Ce scénario implique une vulnérabilité modérée, avec des coûts estimés selon la médiane du scénario climatique RCP8.5.
- Optimiste : Ce scénario implique une vulnérabilité faible, avec des coûts minimaux, selon le scénario climatique RCP4.5.

Les résultats financiers peuvent être obtenus à l'échelle des bâtiments individuels, ou alors au niveau global pour tout le portefeuille immobilier, et ce, sur plusieurs horizons temporels (2030, 2040, 2050 et 2080).

De plus, une analyse détaillée des mesures d'adaptation a permis de constater les dépenses nécessaires pour maintenir les bâtiments en bon état, ainsi que les coûts évités associés à chacun des ensembles de mesures. Cette étude a établi plus de 70 mesures, qui ont été regroupées en six stratégies d'adaptation.

Le développement de l'outil étant complété, le Service des finances et de l'évaluation foncière et le SGPI prévoient tenir des séances conjointes afin d'en approfondir la compréhension, tant sur le plan du fonctionnement que dans l'interprétation des résultats. La firme WSP a déjà pu formuler les constats présentés ci-après.

#### - **Constats de la firme WSP**

Les changements climatiques représentent un fardeau financier croissant en ce qui concerne les bâtiments municipaux. Selon les projections climatiques établies dans un scénario de statu quo, le coût moyen annuel des climatiques passerait de 0,1 % de la valeur de remplacement des bâtiments en 2030

---

<sup>6</sup> Les RCP, ou *Representative Concentration Pathways*, sont des scénarios établis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et décrivant différentes trajectoires d'émission de gaz à effet de serre et le forçage radiatif attendu d'ici 2100.

à 0,3 % en 2080, soit un triplement des coûts d'ici 50 ans. Bien que ces taux paraissent modestes, leur effet cumulatif peut devenir significatif.

Ces coûts liés à la valeur de remplacement des immeubles municipaux sont attribuables aux changements climatiques, principalement en raison de l'augmentation des dommages physiques aux bâtiments, de la réduction de leur durée de vie utile et de la hausse de leurs dépenses d'entretien et d'exploitation. Les aléas climatiques à l'origine de ces impacts incluent l'augmentation des températures, les pluies abondantes et les cycles de gel et dégel.

La mise en œuvre de mesures d'adaptation permettrait de réduire ces coûts de manière significative. Certaines actions, comme l'amélioration de l'entretien préventif, l'ajustement des pratiques de maintenance ou des mises à niveau ciblées, sont financièrement avantageuses.

En revanche, les infrastructures vertes, bien qu'ayant un potentiel d'atténuation des risques physique sur les bâtiments, ne sont pas rentables à court terme du point de vue strictement financier. Cependant, leurs bénéfices environnementaux et sociaux (biodiversité, qualité de l'air, bien-être) n'ont pas été pris en compte dans l'analyse; la considération de ces derniers pourrait augmenter la valeur réelle.

La Ville prévoit élargir cette démarche à d'autres actifs. En partenariat avec le BTER et le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), le Service des finances et de l'évaluation foncière s'apprête à lancer un appel d'offres pour évaluer les impacts climatiques sur les infrastructures de voirie, en s'appuyant sur la même méthodologie que celle utilisée pour les bâtiments municipaux.

#### **b) Risques de transition**

La loi C-59, dont l'entrée en vigueur est prévue en juin 2025, renforce les dispositions sur les pratiques trompeuses, notamment en matière d'écoblanchiment. Bien qu'elle vise principalement le secteur privé, sa large portée soulève des questions quant aux implications possibles pour les organismes publics. La Ville suit donc l'évolution de ce dossier afin d'en évaluer la pertinence pour elle ainsi que les effets potentiels sur ses propres pratiques.

Par ailleurs, la Ville a amorcé certaines démarches afin d'améliorer la transparence et le suivi des actions climatiques dans ses investissements. Parmi ces démarches, l'intégration du test climat et de la grille d'analyse du plan stratégique Montréal 2030 dans les projets permet d'évaluer ceux-ci sous l'angle climatique avant leur mise en œuvre, ce qui réduit le risque que certaines décisions d'investissement soient incohérentes avec les engagements climatiques de la Ville. Cette démarche constitue un levier important pour anticiper les risques climatiques.

#### **c) Occasions en matière de climat**

En 2024, la Ville a poursuivi la mise en œuvre d'initiatives concrètes qui traduisent ses engagements climatiques en actions sur le terrain. Ces initiatives représentent des occasions à saisir afin d'accélérer la transition écologique, de renforcer la résilience urbaine et d'améliorer la qualité de vie de la population montréalaise.

Parmi celles-ci, il convient de souligner :

- La plantation des microforêts, par exemple au parc Beaubien et au parc de la Louisiane, en partenariat avec la coopérative Arbre-Évolution. Ce type d'aménagement, qui repose sur une densité végétale élevée, permet de lutter contre les îlots de chaleur urbains et d'améliorer la capacité d'absorption des sols lors de fortes pluies.
- Les améliorations apportées au programme RénoPlex afin de faciliter l'accès des propriétaires à des subventions pour la réalisation de travaux préventifs contre les inondations. Ces bonifications permettent de mieux répondre aux impacts climatiques identifiés dans les cartes de vulnérabilité, et contribuent ainsi à renforcer la résilience des bâtiments résidentiels aux événements climatiques extrêmes.

Par ailleurs, plusieurs projets inscrits au budget 2025 et au PDI 2025-2034, comme les aménagements favorisant la mobilité active et l'implantation de toitures végétalisées, constituent des leviers à long terme pour favoriser l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. Ces investissements illustrent comment les occasions en matière climatique sont incluses dans la planification financière et opérationnelle de la Ville.

## **B. Intégration des enjeux climatiques aux orientations stratégiques**

La Ville de Montréal intègre les enjeux et les occasions climatiques dans sa planification stratégique et financière, notamment à travers des cadres tels que le plan stratégique Montréal 2030, le Plan climat 2020-2030, le Plan d'urbanisme et de mobilité, ainsi que le budget et le programme décennal d'immobilisations. Ce dernier, en tant qu'instrument de planification financière, permet de prioriser et de suivre les investissements afin qu'ils soient alignés sur les cibles et objectifs climatiques.

À la Ville de Montréal, l'une des grandes priorités du plan stratégique Montréal 2030 est l'accélération de la transition écologique. Cette orientation est soutenue par des actions concrètes définies dans le Plan climat 2020-2030, qui se décline en 46 actions (dont 16 sont considérées comme des actions phares), réparties en 5 chantiers d'intervention : la mobilisation de la communauté montréalaise; la mobilité, l'urbanisme et l'aménagement; les bâtiments; l'exemplarité de la Ville; et la gouvernance.

La mise en œuvre de la majorité des actions du Plan climat est prévue d'ici 2030. Ces actions visent deux objectifs principaux :

- Réduire de 55 % les émissions de GES par rapport au niveau de 1990 d'ici 2030, en vue d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050; et
- Améliorer la capacité d'adaptation de la Ville face aux changements climatiques, en renforçant la résilience de l'ensemble du territoire montréalais.

La Ville de Montréal reconnaît que la gestion des impacts des changements climatiques sur le territoire et la population nécessitent une approche transversale. C'est pour cette raison qu'elle intègre ces enjeux dans ses décisions en matière d'aménagement du territoire, de gestion des infrastructures et de planification des investissements publics. Outre le plan stratégique Montréal 2030 et le Plan climat 2020-2030, d'autres plans guident les actions climatiques de la Ville, comme le montre le tableau suivant :

**Tableau 5 : Stratégie, plans et exemples de politiques liés au climat.**

<b>Montréal 2030</b> (Publié en 2020)	<p>C'est le premier plan stratégique de la Ville qui vise une métropole plus résiliente, écologique, inclusive et innovante, et ce, d'ici 2030. Il est structuré autour de la transition écologique, de la solidarité et de l'inclusion, de la démocratie participative et de l'innovation. Ce plan est cohérent avec les objectifs de développement durable des Nations Unies.</p>
<b>Plan climat 2020-2030</b> (Publié en 2020)	<p>Ce document sert de feuille de route. Il contient des actions concrètes pour réduire les émissions de GES et adapter Montréal aux impacts des changements climatiques d'ici 2030. Il précise les engagements de la Ville, les objectifs, les indicateurs de suivi ainsi que les mécanismes de gouvernance pour une mise en œuvre efficace. En 2024, le progrès des actions du Plan climat a été détaillé dans le rapport <i>Plan climat 2020-2030 – État d'avancement avril 2024</i>. Près de 91 % des 46 actions prévues dans ce plan sont déjà en cours d'exécution, couvrant des domaines essentiels tels que la mobilité durable, l'urbanisme, l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux et privés, ainsi que l'adaptation aux changements climatiques.</p>
<b>Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)</b> <i>Agglomération de Montréal</i> (Publié en 2024)	<p>Le PRMHH vise à protéger les milieux essentiels à la biodiversité, qui couvrent environ 1,3 % du territoire terrestre. Face à leur vulnérabilité, le projet de plan réaffirme l'engagement de l'agglomération à préserver les milieux humides, à instaurer une bande tampon de 30 mètres autour de ces zones sensibles, à créer et à restaurer des milieux humides et hybrides afin de contribuer à l'objectif de zéro perte nette, et à soutenir leur utilisation durable, notamment en zone agricole.</p>
<b>Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026</b> (Publiée en 2021)	<p>Cette stratégie a pour but de rendre la ville plus résiliente et plus verte. Elle s'articule autour de quatre orientations pour stimuler le développement des pratiques d'agriculture urbaine : sensibiliser la population et encourager la pratique de l'agriculture urbaine citoyenne et communautaire; augmenter la production agricole locale; encourager une agriculture écologique; et améliorer la gouvernance. Cette stratégie s'inscrit dans le Plan climat 2020-2030.</p>
<b>Plan d'action sur la résilience face aux inondations lors de fortes pluies</b> (Publié 2024)	<p>La Ville de Montréal a présenté un plan d'action pour lutter contre les inondations causées par les fortes pluies. Ce plan comprend trois volets principaux : soutenir les propriétaires d'immeubles, adapter la réglementation pour atténuer les risques liés aux inondations, et améliorer les infrastructures publiques. Par exemple, il prévoit l'aménagement de parcs éponges (ex. : parc Pierre-Bédard) qui capteront et absorberont les eaux de pluie, réduisant ainsi le risque d'inondation.</p>
<b>Montréal : territoire de biodiversité par la protection des pollinisateurs 2022-2027</b> (Publié en 2022)	<p>Ce plan vise à améliorer l'habitat des pollinisateurs indigènes par la création de corridors écologiques et l'adaptation de la réglementation municipale afin de favoriser la biodiversité urbaine.</p>
<b>Projet de Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM)</b> (Publié en 2024)	<p>Le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de Montréal prévoit une densification urbaine adaptée, le développement du transport collectif et actif, et la création de logements abordables. Il intègre des mesures pour protéger la biodiversité, verdifier le territoire et réduire les émissions de GES. Ce projet servira de cadre pour l'aménagement du territoire à l'horizon 2050; un plan final devrait entrer en vigueur à la fin du printemps 2025.</p>
<b>Sommet Climat Montréal</b> (3 <sup>e</sup> édition, 2024)	<p>Lors de ce sommet, la Ville a annoncé la plantation de plus de 230 000 arbres et de 57 000 arbustes dans l'est de Montréal, afin d'augmenter la résilience climatique par l'absorption de CO<sub>2</sub>, la réduction des îlots de chaleur urbains et l'amélioration de la biodiversité.</p>

### C. Outils et mécanismes de soutien à la décision et à la reddition de comptes

Afin d'assurer la cohérence entre ses engagements climatiques et ses décisions financières, la Ville a mis en place une série de mécanismes et d'outils qui viennent en appui à l'intégration des initiatives climatiques dans son budget et programme décennal d'immobilisations (PDI). Ces outils et mécanismes permettent d'évaluer les programmes et projets sous l'angle climatique et de suivre leur contribution aux objectifs, notamment ceux du Plan climat 2020-2030 et du plan stratégique Montréal 2030. Cette approche vise à assurer un meilleur suivi des investissements liés au climat, à évaluer leurs impacts et à mesurer les résultats par rapport aux objectifs climatiques.

La section sur le budget climat 2025 présentée dans le document intitulé "Une métropole à échelle humaine : budget 2025 et PDI 2025-2034" décrit en détail ces outils et mécanismes ainsi que leur intégration progressive au processus budgétaire. Le tableau ci-dessous résume chaque outil et mécanisme et illustre la synergie essentielle qui permet de renforcer la résilience climatique à travers les processus décisionnels et budgétaires de la Ville.

**Tableau 6 : Outils climatiques intégrés dans le budget et le PDI de la Ville.**

Outil	Objectif principal	Lien avec le budget et le PDI	Fonction dans la gouvernance climatique
<b>Budgétisation climatique</b> <i>(depuis 2023)</i>	Intégrer les considérations climatiques dans les processus budgétaires et décisionnels.	Évaluer la cohérence globale du budget et du PDI avec les cibles climatiques.	Orienter les ressources vers les actions stratégiques en matière d'atténuation et d'adaptation. Fournir des données climatiques pour alimenter le processus décisionnel et les chapitres consacrés au budget climat dans le budget et le PDI de la Ville.
<b>Test climat</b> <i>(depuis 2021)</i>	Identifier et divulguer les répercussions sur le climat d'une décision, d'un projet ou d'un programme.	Évaluer l'alignement des projets du PDI en matière d'atténuation et d'adaptation.	Garantir un effort soutenu pour renforcer la résilience du territoire.
<b>10-15 % du PDI consacrés à l'adaptation</b> <i>(depuis 2023)</i>	Consacrer un minimum de 10 à 15 % du PDI à l'adaptation, par des infrastructures naturelles ou hybrides.	Guider la planification budgétaire pour assurer qu'un investissement minimal soit consacré à l'adaptation.	Convertir les cibles à long terme en cibles à court terme afin de permettre un suivi efficace de la trajectoire d'atténuation.
<b>Budget carbone</b> <i>(adopté en 2021)</i>	Définir la quantité maximale de GES que la collectivité peut émettre entre 2018 et 2050 ainsi que les seuils d'émissions annuels.	Vérifier si les décisions, projets et programmes permettent de respecter la limite d'émissions de GES admissible.	

### D. Stratégies de résilience climatique

Consciente des répercussions croissantes des changements climatiques sur le territoire, la Ville de Montréal adopte une approche structurée pour atténuer les risques climatiques et renforcer la résilience de ses infrastructures, de ses services et de la population.

Cette approche s'appuie sur la gestion des impacts liés aux changements climatiques, en particulier ceux associés aux aléas climatiques identifiés par la Ville, comme les pluies abondantes, les vagues de chaleur et les crues.

## a) Répercussions sur les infrastructures et la population

### - Plan d'action sur la résilience face aux inondations lors de fortes pluies

Ce plan a été élaboré en réponse à l'augmentation des épisodes de pluies abondantes, notamment ceux causés par deux ouragans en 2024. Son objectif consiste à renforcer la résilience des infrastructures municipales et de la population face aux inondations urbaines liées au ruissellement, par la mise en place de différentes. Le Plan est structuré autour de trois volets : le soutien aux propriétaires d'immeubles, l'adoption d'une réglementation adaptée, et l'amélioration des infrastructures publiques.

Afin de soutenir concrètement la mise en œuvre de ces orientations, la Ville a bonifié son plan directeur de drainage (698,7 M\$ au budget 2025 et au PDI 2025-2034) pour adapter le réseau d'égout à la nouvelle réalité climatique. En parallèle, 160,6 M\$ seront investis dans des infrastructures naturelles et hybrides telles que les parcs et rues éponges, qui redirigent l'eau vers des zones de moindre impact tout en générant des retombées positives écologiques, sociales et économiques. Cette stratégie d'adaptation témoigne de l'engagement de la Ville à protéger son territoire et positionne Montréal comme un chef de file en matière de gestion intégrée et durable des eaux pluviales.

### - Inondations fluviales

Dans le cadre de sa stratégie d'adaptation, la Ville a mis en place le Comité pour l'atténuation du risque d'inondations fluviales (CARIF). Coordonné par le Centre de sécurité civile (CSC), ce comité a pour mission d'évaluer la vulnérabilité du territoire aux inondations fluviales, de cerner les facteurs aggravants, et de recommander des mesures permanentes afin de réduire de façon pérenne les risques pour la population, les infrastructures et les services essentiels. Mandaté par la direction générale, le CARIF a déposé auprès du conseil d'agglomération en mars 2024 un rapport contenant des recommandations concrètes pour atténuer ces risques, dont voici quelques exemples :

- Maintenir les activités du CARIF et poursuivre son offre de services aux unités administratives qui souhaitent évaluer les répercussions et la priorité relative de nouveaux projets;
- Élaborer un plan d'action pour l'implantation des mesures proposées et des mesures émergentes selon une stratégie qui respecte les recommandations du CSC, et faire le suivi de ces recommandations;
- Poursuivre les efforts en cours pour intégrer aux outils urbanistiques permanents, notamment au prochain plan d'urbanisme et de mobilité, des notions d'adaptation du territoire face aux risques d'inondation;
- Poursuivre la coordination centralisée des demandes de financement.

Des informations plus détaillées peuvent être consultées dans le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 mars 2024, disponible au registre officiel de la Ville.

### - Vagues de chaleur

Pour répondre aux risques posés par les vagues de chaleur, la Ville mène depuis 2020, en avec la Direction régionale de santé publique (DRSP) et le milieu communautaire, une campagne annuelle de sensibilisation aux vagues de chaleur. Depuis 2022, une collaboration ciblée avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a permis d'établir une vigie printanière auprès d'un segment vulnérable de la population, dans le cadre de l'opération de porte à porte annuelle Visiter une personne aînée. Par ailleurs, en 2024, la DRSP, avec l'appui du BTER, a lancé dans deux arrondissements un projet pilote de distribution de trousseaux fraîcheur, inspiré d'une initiative similaire menée à Vancouver.

Cette distribution se poursuit cette année en s'étendant à d'autres arrondissements. Les trousseaux incluent notamment des thermomètres d'intérieur, afin de mieux sensibiliser les citoyens, en partenariat avec le milieu communautaire, aux enjeux liés aux vagues de chaleur et d'encourager l'adoption préventive de comportements sécuritaires. Cette initiative complète les mesures d'urgence déclenchées lors des épisodes de chaleur extrêmes et aux mesures d'adaptation qui constituent le verdissement et la déminéralisation, réalisées en priorité dans les secteurs plus vulnérables de Montréal.

## b) Scénarios climatiques et les finances

La résilience du territoire prend tout son sens au moment de faire face aux impacts des changements climatiques, d'où l'importance d'anticiper ces effets. Pour cette raison, la Ville intègre ces enjeux dans ses décisions stratégiques, notamment en évaluant leurs répercussions potentielles sur les finances publiques. Cette démarche se traduit entre autres par le déploiement progressif des mécanismes et d'outils permettant d'identifier et d'évaluer les enjeux climatiques ainsi que de renforcer l'adaptation des infrastructures et des milieux de vie, en cohérence avec les objectifs du Plan climat 2020-2030, qui vise à la fois la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux impacts des changements climatiques.

À ce jour, les mécanismes et les outils qui intègrent une vision prospective pour anticiper les effets futurs des changements climatiques sont le budget climat et l'évaluation des impacts financiers des changements climatiques sur les bâtiments municipaux. Ces deux leviers permettront d'intégrer les enjeux liés au climat dans les processus budgétaires et décisionnels de la Ville.

Le budget climat, présenté pour la deuxième année consécutive dans le cadre du budget 2025 et du PDI 2025-2034, évalue l'alignement des investissements municipaux avec les cibles climatiques à long terme. En s'appuyant sur le modèle CityInSight<sup>7</sup>, il simule également les trajectoires des émissions de GES jusqu'en 2050. Pour orienter ces trajectoires vers les objectifs climatiques, trois scénarios d'atténuation guident cette planification : les mesures déjà mises en œuvre par la Ville et les autres paliers de gouvernement, les mesures officiellement planifiées et leurs engagements, ainsi que des mesures supplémentaires envisagées pour tendre vers le respect des objectifs du budget carbone. Ces trois scénarios permettent d'évaluer l'effet des mesures de réduction des émissions de GES jusqu'en 2050 et d'analyser les écarts par rapport au budget carbone de la Ville.

Un second levier, développé par la firme WSP, vise à évaluer les impacts financiers des changements climatiques sur les bâtiments municipaux à partir de scénarios climatiques reconnus (les RCP, Representative Concentration Pathways). Comme mentionné plus haut, cet outil quantifie les effets physiques projetés – comme les dommages, la perte de vie utile et les autres coûts – sur les bâtiments selon différents horizons temporels. Sa version finale a été récemment transmise à la Ville, et des travaux conjoints entre le Service des finances et de l'évaluation foncière et le Service de la gestion et de la planification des immeubles sont prévus pour assurer une appropriation adéquate tant sur le plan fonctionnel que sur le plan méthodologique. (Pour plus de détails sur les constats et les hypothèses issus de cet outil, voir la section 2.1.1, consacrée aux risques physiques.) Les mesures d'adaptation évaluées dans ce cadre permettent également de documenter les stratégies les plus rentables pour atténuer les effets anticipés.

---

<sup>7</sup> City Insight est un modèle de simulation développé par Sustainability Solutions Group. Il s'agit d'un modèle intégré et géographiquement désagrégé, spécialisé dans l'analyse de l'énergie, des émissions de GES et des finances. Il permet une comptabilité de bas en haut pour l'offre et la demande en énergie, ainsi que pour les stocks de technologies consommatrices d'énergie (comme les véhicules, les systèmes de chauffage, les logements et les bâtiments) et tous les flux d'énergie intermédiaires, tels que l'électricité et la chaleur, jusqu'en 2050.

## Mesures et objectifs

En matière de changements climatiques, la Ville a défini des objectifs et des cibles clairs. D'une part, elle souhaite réduire les émissions de GES en vue d'être carboneutre d'ici 2050. D'autre part, elle s'engage à renforcer l'adaptation de Montréal pour accroître sa résilience face aux impacts des changements climatiques. Les actions mises en œuvre sont évaluées périodiquement pour mesurer les progrès réalisés et suivre la performance de la Ville.

### A. Indicateurs historiques

En 2024, la Ville a publié l'inventaire des émissions de GES de la collectivité pour l'année 2022, conformément à sa pratique annuelle, basée sur les données disponibles. Dans une volonté d'amélioration continue, elle a récemment réduit les délais de production de ses inventaires pour la collectivité montréalaise. À partir de cette année, les inventaires seront produits dans un délai allant jusqu'à 18 mois, ce qui permettra un suivi plus rapproché de l'évolution des émissions GES ainsi qu'un meilleur contrôle des ajustements des actions climatiques.

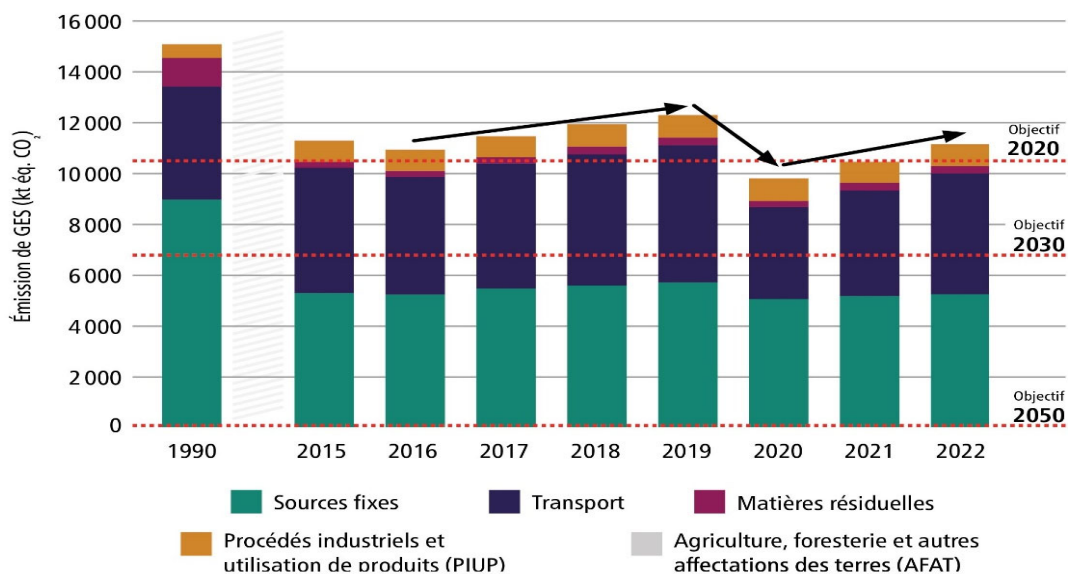
#### a) Émissions de GES de la collectivité montréalaise

Dans le cadre du suivi de sa performance climatique, la Ville de Montréal s'appuie sur des indicateurs permettant d'évaluer sa progression vers les cibles qu'elle s'est fixées. Le principal objectif est de réduire de 55 % les émissions de GES de la collectivité montréalaise d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 1990, en vue d'atteindre la carboneutralité en 2050. Ces cibles sont alignées avec les engagements de l'Accord de Paris. Pour mesurer ses progrès, la Ville publie chaque année un inventaire des émissions de GES selon la méthodologie reconnue du Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories (GPC), élaborée par le World Resources Institute, le réseau C40 et l'organisme ICLEI – Local Governments for Sustainability.

L'inventaire de 2022 a révélé que les émissions de la collectivité s'élevaient à 11 179 kilotonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (kt éq. CO<sub>2</sub>), ce qui représente une baisse de 26 % par rapport à 1990. Pour atteindre la cible de réduction de 55 % d'ici 2030, les émissions de la collectivité montréalaise devront baisser de 4 387 kt éq. CO<sub>2</sub> dans les six prochaines années, ce qui représente une réduction de 39,2 % par rapport à 2022. L'année 2022 a aussi été marquée par une hausse globale des émissions de 7 % (+715 kt) par rapport à 2021, principalement due à la reprise des activités économiques et à l'augmentation des déplacements après la pandémie.

Le graphique ci-dessous, tiré de l'inventaire 2022 intitulé Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise, illustre l'évolution des émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990 à 2022.

**Graphique 1 : Évolution des émissions totales de GES de la collectivité montréalaise.**

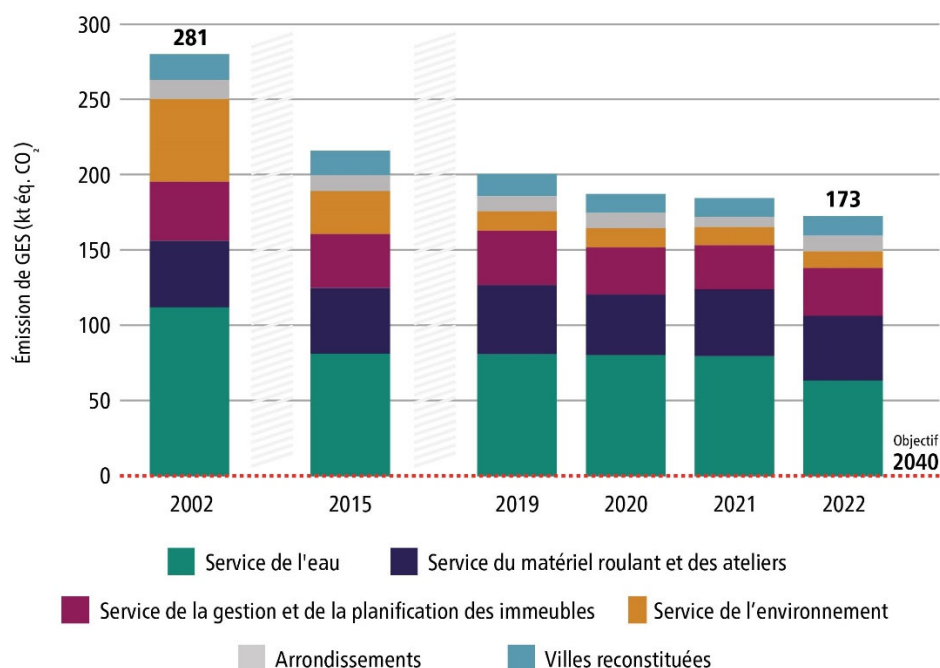


## b) Émissions de GES de l'activité municipale

En complément du suivi des émissions de la collectivité montréalaise, la Ville mesure les émissions de GES de ses propres activités, dans l'objectif d'atteindre la carboneutralité d'ici 2040, soit dix ans avant la cible fixée pour l'ensemble de la collectivité. Bien que les émissions des activités municipales ne représentent qu'environ 2 % des émissions totales de Montréal, elles font l'objet d'un suivi rigoureux, dans une volonté d'exemplarité à l'échelle de la collectivité montréalaise.

L'inventaire 2022 de l'activité municipale inclut les éléments sous le contrôle direct des villes de l'agglomération, comme les bâtiments, les véhicules municipaux, la production et la distribution d'eau potable, le traitement des eaux usées, le traitement des matières résiduelles, l'éclairage public, les feux de circulation ainsi que les émissions fugitives de gaz réfrigérants. La méthodologie d'inventaire utilisée s'appuie sur une approche de consolidation fondée sur le contrôle financier, telle que définie dans le GHG Protocol – Corporate Standard. Le graphique ci-dessous, tiré de l'inventaire 2022 intitulé Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales, illustre l'évolution des émissions de GES de la Ville de 2002 à 2022.

**Graphique 2 : Évolution des émissions totales de GES des activités municipales entre 2002 et 2022.**



En 2022, les émissions municipales s'élevaient à 173 kt éq. CO<sub>2</sub>, en baisse de 20,1 % par rapport à 2015. Cette réduction est principalement attribuable aux efforts menés par les services de l'eau (-21,8 %) et de l'environnement (-61,5 %), qui représentent à eux deux plus de 80 % de la diminution observée sur cette période. Ces résultats découlent notamment de la réduction des émissions liées à l'incinération des boues d'épuration, de la valorisation accrue du biogaz au Complexe environnemental de Saint-Michel, et de la baisse des émissions fugitives.

D'autres mesures, dont le retrait progressif du mazout et du propane dans les bâtiments municipaux, la réduction des pertes de réfrigérants et l'augmentation de l'efficacité énergétique, ont aussi contribué à cette baisse. Cet effort de réduction, parallèle à celui de la collectivité, reflète l'engagement de la Ville à faire preuve d'exemplarité dans sa transition vers la carboneutralité, en assurant un suivi cohérent avec les attentes et les recommandations du GIFCC.

## B. Indicateurs de suivi

La Ville de Montréal mesure l'efficacité de ses actions climatiques à l'aide d'indicateurs alignés sur les meilleures pratiques internationales recommandées par le réseau C40 et le CDP. Le suivi de ces actions permet à la Ville d'évaluer sa progression vers les cibles de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques. Cette section en offre un aperçu, tandis que le document Plan climat 2020-2030 – État d'avancement avril 2024 présente l'ensemble des résultats et des méthodologies de manière plus exhaustive.

### a) Indicateurs de réduction des émissions de GES – Collectivité montréalaise

Le suivi de la réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise s'appuie sur des données historiques recueillies depuis 1990, qui permettent de mesurer les progrès accomplis dans le temps. Cette perspective offre une meilleure compréhension des effets réels des actions entreprises et oriente les efforts à poursuivre pour atteindre la cible de réduction de 55 % d'ici 2030 et la carboneutralité d'ici 2050.

La Ville utilise ainsi un ensemble d'indicateurs clés, établis pour assurer une veille continue quant à l'atteinte des cibles climatiques. Ces indicateurs, qui seront mis à jour annuellement, servent à évaluer les tendances, à orienter les décisions stratégiques et à renforcer la reddition de comptes auprès de la population et des partenaires institutionnels. Le tableau ci-dessous, tiré du document Plan climat 2020-2030 – État d'avancement avril 2024, montre la progression des actions du Plan climat pour la réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise.

**Tableau 7 : État d'avancement des actions du Plan climat pour la réduction des émissions de GES – Collectivité montréalaise.**

Indicateur	Cible du Plan climat 2020-2030	État d'avancement	Notes
<b>Émissions de GES de la collectivité montréalaise</b>	-55 % (par rapport à 1990)	-26 % (2022)	La baisse est attribuable à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'électrification des transports (vélos et BIXI électriques, véhicules personnels);</li> <li>• La mise en place de campagnes de sensibilisation et la réglementation entourant les bâtiments;</li> <li>• La mise en œuvre progressive des actions du Plan climat.</li> </ul>
<b>Consommation de combustibles fossiles</b>	Diminution (par rapport à 2021)	En analyse, tel que prévu dans la planification du Plan climat	Parmi les mesures en cours : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retrait progressif du mazout;</li> <li>• Développement du transport collectif;</li> <li>• Subventions à la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels (programme MultiRés du Fonds Climat du Grand Montréal).</li> </ul>
<b>Part modale de l'auto solo</b>	-25 % (par rapport à 2020)	-0,6 % (2022)	Parmi les initiatives intégrées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La gratuité du transport en commun pour les 65 ans et plus;</li> <li>• Le déploiement de nouveaux axes cyclables;</li> <li>• Le développement du PUM.</li> </ul>
<b>Proportion de véhicules électriques immatriculés</b>	47 %	4,2 % (2023) (+52 % annuel)	Les efforts réalisés à ce jour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le soutien municipal à l'installation de bornes de recharge (1 602);</li> <li>• Les politiques incitatives au niveau provincial.</li> </ul>

### b) Indicateurs de réduction des émissions de GES – Activités municipales

En cohérence avec son engagement de devenir une organisation exemplaire en matière de climat, la Ville de Montréal suit de près ses propres émissions de GES, générées par ses bâtiments, ses équipements et ses opérations internes.

Le Plan climat 2020-2030 prévoit une transformation progressive de la gestion municipale, notamment par la rénovation énergétique du parc immobilier, la réduction de la consommation de combustibles fossiles, l'adoption de technologies propres et le suivi des émissions indirectes liées aux réfrigérants. Le tableau ci-dessous, tiré du document Plan climat 2020-2030 – État d'avancement avril 2024, montre la progression des actions du Plan climat pour la réduction des émissions de GES des activités municipales.

Les indicateurs permettent d'évaluer les efforts réalisés par la Ville pour atteindre la carboneutralité, tout en mettant en lumière les défis à surmonter.

**Tableau 8 : État d'avancement des actions du Plan climat pour la réduction des émissions de GES – Activités municipales.**

Indicateurs	Objectifs du Plan climat 2020-2030	État d'avancement en 2022	Notes
<b>Optimisation énergétique des bâtiments municipaux (Intensité et consommation énergétique)</b>	Réduction de l'intensité énergétique	-6,6 % (par rapport à 2015)	La mise en œuvre du plan de transition du SGPI se poursuit avec des efforts de réduction de l'intensité énergétique. La hausse de la consommation énergétique est due à la croissance de 22 % de la superficie bâtie. De nouvelles mesures sont prévues pour optimiser la performance énergétique (sur les 12 projets ciblés, 3 sont en cours de réalisation).
	Réduction de la consommation globale	+12,8 % (par rapport à 2015)	
<b>Émissions liées aux réfrigérants</b>	Réduction continue	+70,7 % (par rapport à 2021)	Les fuites sont importantes. Les stratégies correctives prévues sont le remplacement d'équipements et la mise en place d'une surveillance renforcée.

### c) Indicateurs d'adaptation – Collectivité montréalaise

L'adaptation aux changements climatiques est un pilier essentiel du Plan climat 2020-2030. Tenant compte de l'augmentation des aléas climatiques tels que les vagues de chaleur, les inondations et les tempêtes destructrices, la Ville a intégré ces enjeux dans sa planification stratégique et budgétaire. Dans le cadre du budget 2025 et du PDI 2025-2034, des investissements de 241,7 M\$ (9,9 %) en adaptation aux changements climatiques seront consacrés aux infrastructures naturelles et hybrides. Cette enveloppe budgétaire réservée à l'adaptation inclut, par exemple, la création de parcs de rétention d'eau. Ces investissements soulignent l'importance accordée à l'adaptation dans les priorités budgétaires de la Ville.

Le tableau ci-dessous, tiré du document Plan climat – État d'avancement avril 2024, illustre la progression des actions du Plan climat pour l'adaptation de la collectivité montréalaise face aux changements climatiques. Les indicateurs permettent de suivre les effets concrets des investissements sur la résilience du territoire, notamment en matière de verdissement, de protection des milieux naturels et de réduction des îlots de chaleur. Ils reflètent également la capacité de la Ville à mieux comprendre, gérer et réduire la vulnérabilité des communautés face aux enjeux climatiques.

**Tableau 9 : État d'avancement des actions du Plan climat pour l'adaptation aux changements climatiques – Collectivité montréalaise.**

Indicateur	Objectifs du Plan climat 2020-2030	État d'avancement en 2023	Notes																		
<b>Nombre d'arbres plantés dans les secteurs vulnérables</b>	500 000 arbres Moyenne annuelle : 60 091	180 273 arbres cumulés Domaine public : 128 122 Domaine privé : 52 151	En 2023, 44 660 arbres ont été plantés, dont 70 % dans des zones prioritaires. Ce progrès s'explique par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un meilleur ciblage territorial;</li> <li>• Une implication accrue des partenaires (ex. : Un arbre pour mon quartier et Alliance forêt urbaine).</li> </ul>																		
<b>Superficie des milieux naturels protégés et biodiversité</b>	10 % du territoire	7,63 %	La hausse s'explique notamment par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La création du parc-nature des Sources dans l'ouest de l'île;</li> <li>• L'agrandissement de milieux existants, comme le parc du Bois-de-Saraguay;</li> <li>• La désignation officielle en tant que milieux naturels de sites comme les parcs du Cap-Saint-Jacques et de l'Île-de-la-Visitation;</li> <li>• L'acquisition par la Ville de 42 hectares d'espaces verts depuis 2021.</li> </ul>																		
<b>Superficie des îlots de chaleur</b>	Diminution	-0,4 % entre 2013 (178,6 km <sup>2</sup> ) et 2023 (176,4 km <sup>2</sup> )	Parmi les actions qui ont contribué à cette baisse se trouvent : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en place d'une taxe sur les stationnements;</li> <li>• Le développement de microparcs;</li> <li>• La plantation d'arbres;</li> <li>• Les efforts en matière de déminéralisation du territoire.</li> </ul>																		
<b>État de vulnérabilité aux aléas climatiques</b>	<table border="1"> <caption>Superficie du territoire de l'agglomération vulnérable</caption> <thead> <tr> <th>Aléas</th> <th>2015</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Vagues de chaleur</td> <td>73 %</td> <td>↑ 77 %</td> </tr> <tr> <td>Pluies abondantes</td> <td>68 %</td> <td>= 68 %</td> </tr> <tr> <td>Tempêtes destructrices</td> <td>89 %</td> <td>↓ 88 %</td> </tr> <tr> <td>Sécheresses</td> <td>74 %</td> <td>↑ 75 %</td> </tr> <tr> <td>Crues</td> <td>78 %</td> <td>↑ 90 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Pour l'aléa dont la vulnérabilité n'est pas cartographiée :  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des températures moyennes de 2 °C entre 1951 et 2021</li> </ul> </p>		Aléas	2015	2022	Vagues de chaleur	73 %	↑ 77 %	Pluies abondantes	68 %	= 68 %	Tempêtes destructrices	89 %	↓ 88 %	Sécheresses	74 %	↑ 75 %	Crues	78 %	↑ 90 %	Hausse de la vulnérabilité dans plusieurs catégories entre 2015 et 2022 <sup>8</sup> . Mise à jour des cartographies, plans d'adaptation ciblés en 2025.
Aléas	2015	2022																			
Vagues de chaleur	73 %	↑ 77 %																			
Pluies abondantes	68 %	= 68 %																			
Tempêtes destructrices	89 %	↓ 88 %																			
Sécheresses	74 %	↑ 75 %																			
Crues	78 %	↑ 90 %																			
<b>Sensibilisation de la population</b>	14 386 personnes sensibilisées aux vagues de chaleur et à la résilience climatique (2023)		Partenaires impliqués : les organismes communautaires, la DRSP, le SPVM, les bibliothèques et d'autres partenaires locaux.																		
<b>Initiative ACCRU<sup>9</sup> (résilience de la communauté)</b>	5 216 personnes rejointes par les activités organisées par les organismes communautaires		Cette initiative fournit un appui à des organismes locaux pour développer des capacités d'adaptation communautaire structurée.																		

8 Ville de Montréal. (2020). *Plan climat 2020-2030 Ville de Montréal - État d'avancement avril 2024*. Repéré au <https://mtl.ged.montreal.ca/constellio/?collection=mtlca&portal=REPDOCVDM#!displayDocument/00000092918><sup>8</sup>  
<https://mtl.ged.montreal.ca/constellio/?collection=mtlca&portal=REPDOCVDM#!displayDocument/00000092918>.

9 Action citoyenne et communautaire en résilience urbaine (ACCRU). Cette initiative vise à soutenir la résilience climatique au niveau local par des actions citoyennes et communautaires à Montréal.

En conclusion, la Ville de Montréal fournit des efforts continus pour renforcer sa capacité à mesurer, comprendre et améliorer sa performance climatique, tant sur le plan de la réduction des émissions de GES que pour l'adaptation aux changements climatiques. Les indicateurs présentés dans cette section témoignent de cette volonté d'amélioration constante, tout en révélant des défis persistants, comme la modernisation du parc immobilier, la gestion des réfrigérants ou encore la résilience des communautés face aux risques climatiques.

Des initiatives sont déjà en cours et d'autres seront déployées dans les prochaines années pour contribuer à l'atteinte progressive des objectifs du Plan climat 2020-2030. Le suivi annuel de ces indicateurs contribuera à renforcer la transparence, à guider les actions correctives et à soutenir une gouvernance climatique plus intégrée et efficace. Pour combler les écarts avec les objectifs et d'accélérer la transition écologique, la Ville poursuivra ses investissements dans les infrastructures vertes, la planification urbaine durable, l'accompagnement communautaire et la gouvernance climatique.

## Bibliographie

AECOM. (2024). *Outil d'évaluation de la résilience climatique – Application au projet pilote du parc des Gorilles*. Montréal : Bureau de la transition écologique et de la résilience, Ville de Montréal.

Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario (BRF). (2022). *Assessing the financial impacts of extreme rainfall, extreme heat, and freeze-thaw cycles on public buildings in Ontario*. Consulté le 11 avril 2025, à partir de <https://fao-on.org/wp-content/uploads/2024/08/CIPI-Buildings-EN.pdf>.

CPA Canada. (2019). *Guide sur l'adoption des recommandations du GIFCC pour les villes canadiennes*. Consulté le 11 avril 2025, à partir de <https://www.cpacanada.ca/fr/gifcc-villes-canadiennes>.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). (2019). *Changements climatiques 2014 : Rapport de synthèse*. Consulté le 11 avril 2025, à partir de <https://www.ipcc./report/ar5/>.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). (2014). *Rapport spécial sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique*. Consulté le 11 avril 2025, à partir de <https://www.ipcc.ch/srocc/>.

International Financial Reporting Standards Foundation (IFRS). (2023). *IFRS S1 et S2 : Exigences générales en matière d'informations financières liées au climat*. IFRS Foundation. Consulté le 11 avril 2025, à partir de <https://www.ifrs.org>.

International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB). (2024). *Exposé-sondage ED1 : Information à fournir en lien avec les changements climatiques*. Consulté le 11 avril 2025, à partir de <https://www.ipsasb.org/publications/ipsasb-srs-exposure-draft-1-climate-related-disclosures>.

International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB). (2024). *Exposé-sondage ED92 : Ressources naturelles corporelles*. Consulté le 11 avril 2025, à partir de <https://www.ipsasb.org/publications/expose-sondage-92-ressources-naturelles-corporelles>.

Protocole du Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques (CVIIP). (2021). *High-Level Screening Guide – Évaluation de la vulnérabilité des infrastructures publiques*. Consulté le 11 avril 2025, à partir de <https://pievc.ca>.

Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). (2017). *Recommendations of the Task Force on Climate-Related Financial Disclosures – Final Report*. Consulté le 11 avril 2025, à partir de <https://www.fsb-tcfd.org/publications/final-recommendations-report/>.

Ville de Montréal. (2025). *Règlement sur la divulgation et la cotation GES des grands bâtiments*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2024). *Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, séance du 13 février 2024*. Consulté le 11 avril 2025, à partir de [https://www.youtube.com/watch?v=zeTTUmTHWml&list=PLTCuXtmZ\\_Ew6BlgOfOsCk5j7GCWFpDTQT&index=1](https://www.youtube.com/watch?v=zeTTUmTHWml&list=PLTCuXtmZ_Ew6BlgOfOsCk5j7GCWFpDTQT&index=1).

Ville de Montréal. (2024). *Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales – Inventaire 2022 (Sommaire)*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2024). *Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise – Inventaire 2022 (Sommaire)*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2024). *Plan climat 2020-2030 – État d'avancement avril 2024*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2024). *L'urbanisme au cœur des défis liés aux changements climatiques*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2024). *Microforêts de Rosemont–La Petite-Patrie*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2024). *Plan d'action sur la résilience face aux inondations lors de fortes pluies*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2024). *Plan local de déplacements du Sud-Ouest*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2024). *Budget et programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2024). *Projet de Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2024). *Projet de Plan d'urbanisme et de mobilité 2050*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2024). *Un plan pour protéger les milieux humides et hydriques*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2023). *Le Sud-Ouest, engagé dans la transition écologique*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2022). *Montréal : territoire de biodiversité par la protection des pollinisateurs 2022-2027*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2021). *Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2020). *Plan climat 2020-2030*. Bureau de la transition écologique et de la résilience, Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2020). *Plan stratégique Montréal 2030*. Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle, Ville de Montréal.

WSP. (2023). *Costing Climate Change Impact and Adaptation for Provincial and Municipal Public Infrastructure in Ontario, Deliverable 10 – Final Report (VERSION 2)*. Consulté le 11 avril 2025, à partir de <https://fao-on.org/wp-content/uploads/2024/08/cipi-wsp-report-2.pdf>.

#### **Pour le conseil municipal (Ville de Montréal)**

Ville de Montréal, conseil municipal. (2025, 20 janvier). *Ordre du jour et documents décisionnels de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montréal du 20 janvier 2025*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal, conseil municipal. (2024, 16 décembre). *Ordre du jour et documents décisionnels de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 décembre 2024*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal, conseil municipal. (2024, 16 décembre). *Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montréal du 16 décembre 2024*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal, conseil municipal. (2024, 20 novembre). *Ordre du jour et documents décisionnels de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montréal du 20 novembre 2024*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal, conseil municipal. (2024, 18 novembre). *Ordre du jour et documents décisionnels de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montréal du 18 novembre 2024*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal, conseil municipal. (2024, 21 octobre). *Ordre du jour et documents décisionnels de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montréal du 21 octobre 2024*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal, conseil municipal. (2024, 13 mai). *Ordre du jour et documents décisionnels de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montréal du 13 mai 2024*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal, conseil municipal. (2024, 15 avril). *Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montréal du 15 avril 2024*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal, conseil municipal. (2024, 18 mars). *Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montréal du 18 mars 2024*. Ville de Montréal.

#### **Pour le conseil d'agglomération (Ville de Montréal)**

Ville de Montréal, conseil d'agglomération. (2024, 12 décembre). *Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 12 décembre 2024*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal, conseil d'agglomération. (2024, 21 novembre). *Ordre du jour et documents décisionnels de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 21 novembre 2024*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal, conseil d'agglomération. (2024, 20 juin). *Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 20 juin 2024*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal, conseil d'agglomération. (2024, 18 avril). *Ordre du jour et documents décisionnels de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 18 avril 2024*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal, conseil d'agglomération. (2024, 18 avril). *Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 18 avril 2024*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal, conseil d'agglomération. (2024, 21 mars). *Ordre du jour et documents décisionnels de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 21 mars 2024*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal, conseil d'agglomération. (2024, 21 mars). *Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 21 mars 2024*. Ville de Montréal.



Publié par la Ville de Montréal  
Service des finances et de l'évaluation foncière  
630, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H3B 1S6  
Canada

Dépôt légal  
2<sup>e</sup> trimestre 2025  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-2024-0  
Rapport financier annuel 2024  
PDF, Français

978-2-7647-2025-7  
2024 Annual Financial Report  
PDF, English

Design graphique :  
Ville de Montréal  
Service des ressources humaines  
et des communications  
2022 - 01



Montréal 

[Montréal.ca](http://Montréal.ca)